



République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi



# **DSRP II**

**Document de Stratégie pour la croissance et la  
Réduction de la Pauvreté  
2006-2010**

Octobre 2006

## **Avant-propos**

Ce document constitue la version finale du DSRP-II du Sénégal. Il traduit la synthèse des résultats du processus participatif de révision du DSRP après la validation définitive et l'adoption par le gouvernement. À sa qualité de document de politique économique et sociale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, qui tire sa légitimité du fait du processus participatif qui le fonde, il détermine à moyen et long termes, les objectifs nationaux de développement pour la réduction de la pauvreté, définit des indicateurs sur l'état d'avancement et fixe les objectifs annuels et intermédiaires, ainsi que les moyens à mobiliser pour atteindre les résultats. Il constitue ainsi un cadre de référence des interventions du gouvernement et des partenaires au développement mais aussi des autres acteurs (la société civile, le secteur privé, les collectivités locales) qui devront traduire dans les programmes sectoriels et dans les stratégies d'assistance les modalités d'opérationnalisation à travers les détails sur les objectifs quantitatifs, les activités, la répartition des responsabilités.

Le DSRP-II est marqué par les évolutions suivantes :

- 1) **au niveau de la démarche participative**, il a été mis en place des commissions de travail autour des catégories d'acteurs que sont (i) les acteurs étatiques, (ii) les organisations de la société civile, (iii) les collectivités locales, (iv) le secteur privé et (v) les partenaires au développement. Chaque catégorie s'est organisée de manière autonome pour produire sa contribution, d'abord sur le rapport d'avancement, ensuite sur la réactualisation du diagnostic et enfin sur la révision des objectifs et de la matrice des mesures. Toutes les commissions ont transmis leur contribution et ont eu à croiser leurs points de vue au cours de travaux d'inter commissions.
- 2) **en ce qui concerne les données d'enquêtes**, le processus de révision a pu tirer profit des résultats définitifs de l'ESAM II, ainsi que de l'enquête EDS IV, l'enquête 123, l'étude sur la « Gestion des risques en milieu rural au Sénégal, les revues des programmes dans les secteurs de l'éducation et de la santé, les données de suivi dans les secteurs qui permettent donc une analyse plus fine des déterminants de la pauvreté. Par ailleurs diverses études produites avec l'appui des partenaires notamment dans le domaine de la revue des dépenses publiques, les travaux thématiques sur les OMD, et l'analyse des secteurs ont permis d'enrichir les analyses et la définition des stratégies.
- 3) **en ce qui concerne les nouvelles stratégies**, le processus a aussi tiré profit de la réactualisation des programmes sectoriels et de la formulation de nouvelles politiques sectorielles dans presque tous les secteurs avec une meilleure articulation avec le DSRP.
- 4) **au niveau des orientations**, les résultats du rapport d'avancement de 2004 ont été traduits en recommandations sur lesquelles les différentes commissions se sont prononcées pour fixer les orientations du DSRP II. Elles concernent l'horizon temporel, la prise en compte des stratégies sectorielles élaborées depuis le premier DSRP, les priorités qui ont émergé au cours de ces dernières années, etc.
- 5) **en ce qui concerne l'horizon**, un consensus s'est dégagé pour porter l'horizon du DSRP à cinq ans (2006-2010) et s'inscrire de manière plus explicite dans une vision à long terme (2015), articulée entre autres, autour des OMD.
- 6) **en ce qui concerne les axes de la stratégie** : les différentes contributions des commissions ont permis de retenir les axes suivants :
  - **Création de richesses et croissance pro pauvre** : (i) tous les secteurs prioritaires précédemment identifiés dans le DSRP I sont maintenus mais à cela s'ajoute la SCA qui occupera une place centrale, (ii) les nouvelles priorités relatives aux infrastructures de transport et à l'énergie comme politiques transversales et multisectorielles pour booster la croissance occupent une place plus visible.
  - **Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base**: cet axe est maintenu avec les mêmes secteurs et priorités mais avec un accent particulier sur les besoins d'accélérer les résultats pour avoir les impacts recherchés en vue d'atteindre les OMD dans les secteurs sociaux.
  - **Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes** : remplace l'axe «amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables » qu'il intègre dans une perspective plus globale. L'axe prend en compte les nouvelles priorités de l'Etat et des populations en matière de gestion des risques et catastrophes auxquels elles ont été confrontées ces dernières années (naufrage du bateau « le Joola », inondations, invasions acridiennes, pluies hors saisons etc.).
  - **Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif** : ce quatrième axe prend en compte les évolutions notées depuis 2002, avec la mise en place du PNBG, le plan d'action CFAA /CPAR, entre autres.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION ET CONTEXTE.....</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE.....</b>	<b>8</b>
2.1	PERCEPTION DE LA PAUVRETE .....	8
2.2	PROFIL DE PAUVRETE.....	8
2.3	MANIFESTATIONS DE LA PAUVRETE.....	10
2.4	DETERMINANTS DE LA PAUVRETE.....	12
	<b>2.4.1. Environnement économique / Insuffisance de revenus.....</b>	<b>12</b>
	<b>2.4.2. Insuffisance et inégalités dans l'accès aux services sociaux de base.....</b>	<b>13</b>
2.5	PAUVRETE, VULNERABILITE ET ABSENCE DE PROTECTION SOCIALE.....	18
2.6	CONTRAINTES LIMITANT L'EFFICACITE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DES PAUVRES .....	19
	<b>2.6.1. Bonne gouvernance, décentralisation et développement participatif.....</b>	<b>19</b>
	<b>2.6.2. Environnement socioculturel et pauvreté .....</b>	<b>20</b>
<b>3.</b>	<b>VISION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES .....</b>	<b>21</b>
<b>4.</b>	<b>STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ .....</b>	<b>22</b>
4.1.	AXE 1: CREATION DE RICHESSES : POUR UNE CROISSANCE PRO PAUVRE .....	25
	<b>4.1.1. Cadrage macroéconomique .....</b>	<b>26</b>
	<b>4.1.2 Stratégie de Croissance accélérée.....</b>	<b>30</b>
	<b>4.1.3. Politiques sectorielles.....</b>	<b>30</b>
	<b>4.1.4. Secteurs d'appui à la création de richesses.....</b>	<b>38</b>
	<b>4.1.5. Mesures d'accompagnement .....</b>	<b>39</b>
4.2.	AXE 2 : ACCELERATION DE LA PROMOTION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE .....	43
	<b>4.2.1. Capital humain et renforcement des capacités .....</b>	<b>43</b>
	<b>4.2.2. Capital naturel, habitat et cadre de vie .....</b>	<b>48</b>
4.3.	AXE 3 : PROTECTION SOCIALE, PREVENTION ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES .....	49
	<b>4.3.1. Objectifs de lutte contre la vulnérabilité .....</b>	<b>50</b>
	<b>4.3.2. Composante de la stratégie nationale de protection sociale.....</b>	<b>50</b>
4.4.	AXE 4 : BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DECENTRALISE ET PARTICIPATIF.....	54
	<b>4.4.1. Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique.....</b>	<b>54</b>
	<b>4.4.2. Gouvernance judiciaire .....</b>	<b>54</b>
	<b>4.4.3. Développement local et décentralisation.....</b>	<b>55</b>
	<b>4.4.4. Développement des pôles secondaires .....</b>	<b>56</b>
	<b>4.4.5 Promotion du dialogue social.....</b>	<b>57</b>
<b>5.</b>	<b>MISE EN OEUVRE .....</b>	<b>57</b>
5.1.	PRINCIPES DIRECTEURS DE LA MISE EN OEUVRE.....	58
5.2.	CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE ET DE SUIVI EVALUATION DU DSRP.....	58
5.3.	INSTRUMENTS ET PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE .....	59
5.4.	SUIVI ET EVALUATION .....	59
	<b>5.4.1 Suivi global.....</b>	<b>59</b>
	<b>5.4.2 Suivi aux niveaux sectoriel et régional .....</b>	<b>60</b>
5.5.	INFORMATION ET COMMUNICATION .....	60
5.6.	FINANCEMENT DE LA STRATEGIE .....	60
<b>6.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>64</b>
6.1.	ANNEXE 1 : CADRE DE PLANIFICATION .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
6.2.	ANNEXE 2 : MATRICE DES MESURES (2006-2010).....	66
6.3.	ANNEXE 3 : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES - 2006 – 2010 .....	81
6.4.	ANNEXE 4 : COMPTES ECONOMIQUES.....	92
	Annexe 4.1. Evolution du Produit Intérieur Brut.....	92
	Annexe 4.2 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat DSRP 2006-2010.....	94
	Annexe 4.3 : Balance des paiements 2002 – 2010.....	95
	Annexe 4.4 : Situation monétaire intégrée (OPTIQUE F.M.I.).....	96
	Annexe 4.5 : Scénarii du cadrage du DSRP 2006-2010.....	97
	Annexe 4.6 : Scénarii du cadrage du DSRP 2006-2010.....	98
6.5.	ANNEXE 5 : INDICATEURS DE SUIVI DU DSRP .....	99

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Pauvreté et inégalité au Sénégal, 1994 – 2002.....	9
Tableau 2 : Incidence de la pauvreté et contribution selon les régions administratives.....	10
Tableau 3 : Proportions d'enfants travailleurs par milieu de résidence et sexe.....	11
Tableau 4 : Taux d'abandon scolaire parmi les enfants âgés de 7 à 14 ans selon le milieu de résidence et par sexe.....	14
Tableau 5 : Répartition de la population malade ou blessée selon le milieu de résidence et la maladie .....	16

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ADEPME</b>	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
<b>ADM</b>	Agence de Développement municipal
<b>ADO</b>	Agence de Conseil des Adolescents
<b>AEMV</b>	Adduction d'Eau Multi Village
<b>AGETIP</b>	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public
<b>APIX</b>	Agence de Promotion des Investissements et des Grands travaux
<b>ASER</b>	Agence sénégalaise d'Électrification rurale
<b>ASN</b>	Agence sénégalaise de Normalisation
<b>BCEAO</b>	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BCI</b>	Budget consolidé d'Investissement
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CDMT</b>	Cadre de Dépense à Moyen terme
<b>CDSMT</b>	Cadre sectoriel de Dépense à Moyen terme
<b>CEA</b>	Consommation par Equivalent Adulte
<b>CFAA</b>	Country financial Accountability assessment
<b>CL</b>	Collectivités locales
<b>CMP</b>	Code des Marchés publics
<b>CNCAS</b>	Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal
<b>COA</b>	Code des Obligations de l'Administration
<b>CPAR</b>	Country program Assessment review
<b>CREA</b>	Centre de Recherches économiques appliquées
<b>CSRP</b>	Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté
<b>CSS</b>	Caisse de Sécurité sociale
<b>DAS</b>	Direction de l'Action sociale
<b>DER</b>	Direction de l'Expansion rurale
<b>DPS</b>	Direction de la Prévision et de la Statistique
<b>DSCRP</b>	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>DTC3</b>	Diphtérie Tétanos Coqueluche 3
<b>EDS</b>	Enquête démographique et de Santé
<b>EPC</b>	Equivalents de Produits consommables
<b>EPPS</b>	Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal
<b>EPT</b>	Education Pour tous
<b>ESAM-I</b>	Enquête sénégalaise auprès des Ménages (1994)
<b>ESAM-II</b>	Enquête sénégalaise auprès des ménages (2001)
<b>ESP</b>	Enquête Sur les Priorités des Ménages
<b>FDD</b>	Fonds de dotation à la décentralisation
<b>FECL</b>	Fonds d'Équipement des Collectivités locales
<b>FNAE</b>	Fonds national d'Action pour l'Emploi
<b>FNE</b>	Fonds national pour l'Emploi
<b>FNR</b>	Fonds national de Retraite
<b>GPL</b>	Gaz Propane Liquide
<b>GV</b>	Groupes vulnérables
<b>HIMO</b>	Haute intensité de Main-d'Œuvre
<b>IAGU</b>	Institut africain de Gestion urbaine
<b>ICS</b>	Industries chimiques du Sénégal
<b>IDA</b>	International Development Association
<b>IEC</b>	Information Education Communication
<b>IMF</b>	Institution de Micro finance
<b>IPM</b>	Institut de Prévoyance maladie
<b>IPRES</b>	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
<b>Ktep</b>	Consommation totale finale par produit
<b>LPSE</b>	Lettre de Politique sectorielle de l'Environnement
<b>MAC</b>	Maison d'Arrêt et de Correction
<b>MPE</b>	Micros et Petites entreprises
<b>NEPAD</b>	New Partnership for Africa's Development
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé

<b>ONAS</b>	Office national de l'Assainissement du Sénégal
<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel
<b>ORSEC</b>	Organisation des Secours
<b>OSC</b>	Organisation de la Société civile
<b>PAFS</b>	Plan d'Action forestier du Sénégal
<b>PDEF</b>	Programme décennal de l'Education et de la Formation
<b>PEF</b>	Programme économique et financier
<b>PEPAM</b>	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
<b>PET</b>	Programme Education pour tous
<b>PEV</b>	Programme élargi de Vaccination
<b>PGF</b>	Productivité globale des Facteurs
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PLD</b>	Plan local de Développement
<b>PME</b>	Petites et Moyennes entreprises
<b>PMI</b>	Petites et Moyennes industries
<b>PNBG</b>	Programme national de Bonne gouvernance
<b>PNC</b>	Programme de Nutrition communautaire
<b>PNDA</b>	Programme national de Développement agricole
<b>PNDE</b>	Plan national de Développement de l'Élevage
<b>PNDL</b>	Programme national de Développement local
<b>PNDS</b>	Plan national de Développement sanitaire
<b>PNIR</b>	Programme national d'Infrastructures rurales
<b>PTTE</b>	Pays Pauvres très endettés
<b>PSA</b>	Partenariat stratégique pour l'Afrique
<b>PSJ</b>	Programme sectoriel Justice
<b>PST2</b>	Programme sectoriel des Transports 2
<b>PTIP</b>	Programme triennal d'Investissements publics
<b>QUID</b>	Questionnaire unifié des Indicateurs de Développement de l'ESAM-II
<b>RBC</b>	Réhabilitation à base communautaire
<b>SAED</b>	Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal
<b>SCA</b>	Stratégie de Croissance accélérée
<b>SDE</b>	Sénégalaise Des Eaux
<b>SDSP</b>	Stratégie de Développement du Secteur privé
<b>SENELEC</b>	Société nationale d'Electricité
<b>SIDA</b>	Syndrome d'Immuno déficience acquis
<b>SMIG</b>	Salaire minimum Interprofessionnel garanti
<b>SNCS</b>	Société nationale des Chemins de Fer du Sénégal
<b>SNEEG</b>	Stratégie nationale d'Égalité et d'Équité du Genre
<b>SNMF</b>	Stratégie nationale de la Micro finance
<b>SNPS</b>	Stratégie nationale de Protection sociale
<b>SRP</b>	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>STEP</b>	Stratégies et Techniques contre l'Exclusion sociale et la Pauvreté
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation dans l'élémentaire
<b>TDR</b>	Termes de Référence
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>TOFE</b>	Tableau des Opérations financières de l'État
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur ajoutée
<b>UA</b>	Union africaine
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest africaine
<b>UNICEF</b>	United Nations Children's Fund

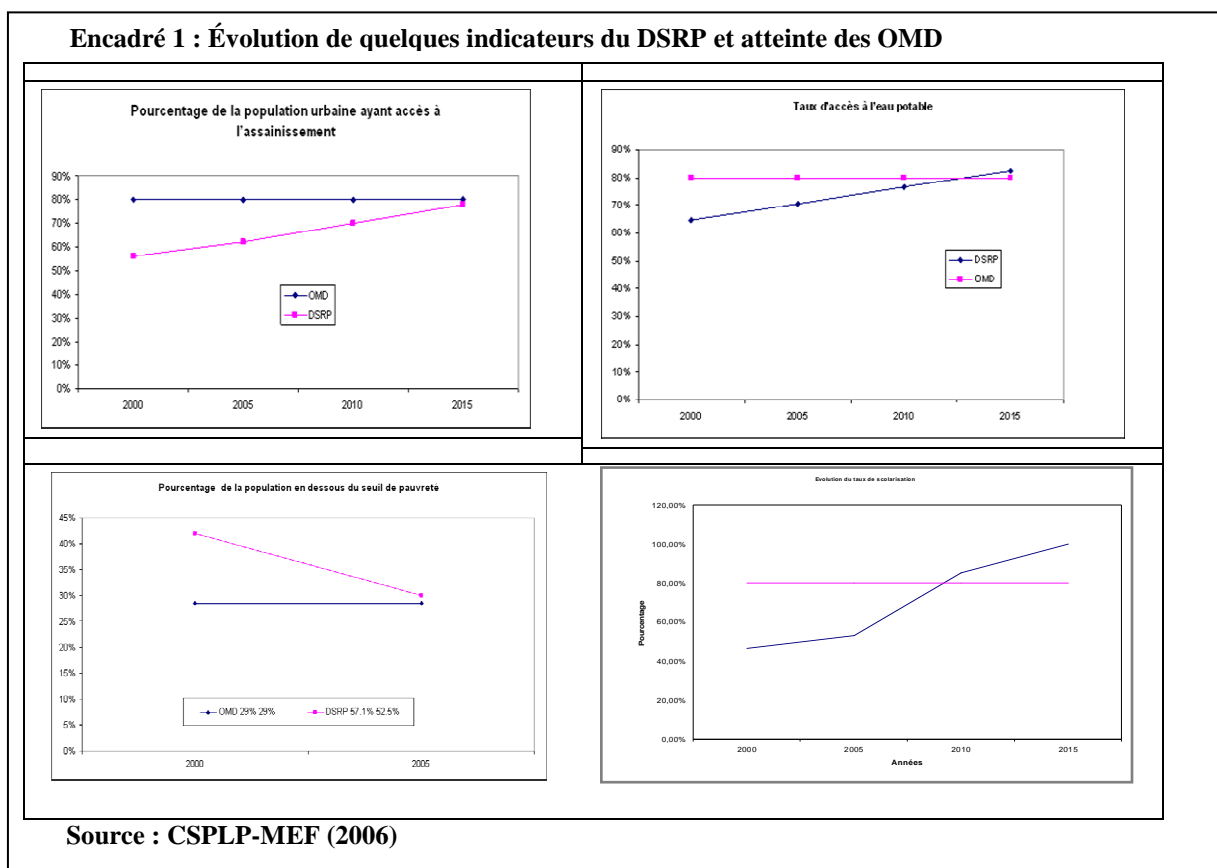
## 1 INTRODUCTION ET CONTEXTE

1. Le Sénégal a élaboré et mis en œuvre un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) couvrant la période 2003-2005. Les résultats obtenus par le Sénégal sur cette période sont jugés satisfaisants. En effet, la croissance économique s'est maintenue sur une pente positive avec une moyenne annuelle d'environ 5% (6,7% en 2003 après le ralentissement de 2002, 5,6% en 2004 et 5,5% en 2005) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux.
2. Le point sur l'état d'exécution de la matrice des mesures initialement envisagées dans le DSRP a montré que les actions prévues ont été, pour l'essentiel, mises en œuvre en 2004. Les performances macroéconomiques ont permis, pour la plupart des objectifs visés dans le cadrage de base du DSRP, d'atteindre les résultats du scénario optimiste et dans les autres cas de se rapprocher du scénario tendanciel.
3. Les rapports d'avancement 2003 et 2004 du DSRP<sup>1</sup> ont fait état d'importants progrès dans la mise en œuvre de la stratégie dans les secteurs prioritaires du DSRP. En effet, le Gouvernement a réalisé la plupart des mesures d'accompagnement du pilier « création de richesses » et inscrit l'économie nationale dans une dynamique d'accélération de la croissance par des politiques macroéconomiques rationnelles, l'amélioration du climat de l'investissement et des avancées dans les réformes structurelles notamment dans les secteurs de l'arachide et de l'électricité. Cependant, les impacts sur la réduction de la pauvreté ont été atténués, du fait de chocs comme les catastrophes vécues par les populations ces dernières années : pluies hors saisons, sécheresse, inondations, naufrage du bateau « le Joola », invasions acridiennes, etc. En ce qui concerne le second pilier, les investissements dans le capital humain de manière générale ont fait l'objet d'une attention particulière avec l'allocation de 50% du budget de fonctionnement aux secteurs sociaux (éducation, santé). Même si tous les effets attendus ne sont pas encore constatés, les investissements dans les services sociaux de base ont permis d'améliorer les indicateurs sociaux tendant vers l'atteinte des OMD (voir encadré 1).
4. Ces rapports ont indiqué toutefois que les améliorations, dans le cadre du troisième pilier, consacrées aux groupes vulnérables, et dans les secteurs de l'assainissement et de l'énergie sont faibles du fait que les investissements prévus n'ont pas été alloués aux projets identifiés.
5. Tous ces efforts justifient en partie l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée en avril 2004, le passage du Sénégal au club de Paris, l'éligibilité du Sénégal au Millénaire Challenge Account (MCA) et tout récemment en 2005 l'admission du Sénégal à l'initiative du G 8 d'annulation de la dette.
6. Malgré tout, le bon niveau de croissance atteint sur la période, reste en deçà de l'objectif d'au moins 7% nécessaire pour créer suffisamment d'emplois sur le marché du travail, d'améliorer significativement les conditions de vie des ménages et de réduire la pauvreté de moitié en 2015.
7. Si la croissance économique demeure limitée à cet égard, c'est parce que le secteur privé qui en est le moteur, demeure confronté à un certain nombre de contraintes structurelles. Ces contraintes concernent, notamment, la persistance de barrières administratives à la création et au fonctionnement des entreprises, les lenteurs et incertitudes liées aux procédures juridiques et judiciaires, la faible productivité des facteurs de production, le niveau relativement élevé des coûts de production, le difficile accès au financement et au foncier, ainsi que la faible diversification de la production. Les infrastructures d'accompagnement des activités économiques, notamment physiques qui restent, en dehors des télécommunications, faiblement développées. Les problèmes de mobilité urbaine à Dakar persistent, engendrant des surcoûts en temps importants qui compromettent la compétitivité de l'économie. Au niveau sectoriel, le rythme de progression de l'économie est toujours sensible à l'évolution de la production agricole qui est elle-même hautement dépendante de la pluviométrie. En effet, la croissance du PIB a été ralentie en 2002 en raison de la baisse de la production agricole, en grande partie du fait des impacts des pluies hors saisons et aux inondations le long du Fleuve Gambie.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails voir « Rapport d'avancement de la mise en œuvre du DSRP - 2003 », MEF (2004) ; « Rapport d'avancement de la mise en œuvre du DSRP - 2004 », MEF (2005) - (cf site: [www.dsrp.sn](http://www.dsrp.sn)).

8. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le processus de mondialisation se consolide avec son cortège de contraintes et d'opportunités fondées sur le respect des normes économiques jalonnant le chantier de la compétitivité. Il est désormais reconnu qu'une insertion plus importante dans les circuits d'échanges mondiaux permet aux pays en développement, à moyen et long termes, d'accélérer leur dynamisme économique et de réduire la pauvreté. Or, au cours de la période récente, les exportations du Sénégal ont progressé à un rythme très modeste contribuant faiblement à la croissance du PIB et n'assurant pas les besoins en importations, renforçant ainsi le déficit structurel de la balance commerciale.
9. L'ampleur de la correction apportée au taux de change en 1994 a certainement amélioré la compétitivité-prix des exportations sénégalaises, mais n'a pas suffi pour autant à assurer de bonnes performances du commerce extérieur sénégalais, avec des exportations demeurant encore largement composées de produits en déclin sur le marché mondial. La faiblesse des exportations sénégalaises résulte également de contraintes pesant sur l'accès aux marchés des pays développés.
10. L'État a fait des efforts importants pour respecter les ratios de répartition des dépenses publiques retenues dans le DSRP, en vue de promouvoir un développement durable et favorable aux couches les plus démunies. Cependant, le problème de l'efficacité des dépenses publiques se pose toujours avec plus d'acuité dans les secteurs de la santé et de l'éducation, la qualité et la disponibilité des ressources humaines demeurent toujours parmi les contraintes majeures qui empêchent la réalisation d'une croissance forte et inclusive.
11. C'est dans ce contexte que le Sénégal a élaboré son second DSRP en vue de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). À cet effet, l'État devra mettre en place de manière soutenue, une politique économique et sociale permettant de relever significativement ses performances socio-économiques et de placer le pays sur un sentier de développement humain durable. Le consensus autour de cette stratégie fait apparaître la nécessité d'une mobilisation des décideurs politiques, des acteurs nationaux et des partenaires au développement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion à travers l'établissement d'un lien étroit entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique, la production et la consommation durables, l'équité du genre, le renforcement des capacités et la bonne gouvernance.



## 2 DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETÉ<sup>2</sup>

12. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel. C'est pourquoi, le Sénégal a pris en compte d'une part, la perception de la pauvreté et, d'autre part, l'analyse du profil basée sur une information quantitative résumée à travers un indicateur monétaire ou non monétaire.

### 2.1 Perception de la pauvreté

13. Les populations s'auto-désignent pauvres ou non pauvres selon des critères qui leur sont propres. À cet égard, un proverbe recueilli lors du processus participatif définit la pauvreté comme « l'absence d'avoir, de savoir et de pouvoir ». L'absence d'avoirs peut s'interpréter comme une insuffisance de revenus et de patrimoines physiques, tandis que l'absence de savoir et de pouvoir peuvent s'interpréter respectivement comme une insuffisance de capital humain et de capital social. Cette définition qui fixe les déterminants de la pauvreté est finalement plus large que celle des économistes. C'est elle qui fonde la stratégie du Sénégal. Elle découle de la culture qui renvoie à la nature des formes d'organisation sociale et politique des communautés locales et aux stratégies sous-jacentes. Aussi, importe-t-il d'investir dans la culture qui détermine la manière de vivre des populations et qui subséquemment influence la méthode à utiliser pour combattre la pauvreté.

#### Encadré 2 : La pauvreté du point de vue des populations

Selon les populations, les principaux signes de la pauvreté sont, dans l'ordre : la difficulté à se nourrir, le manque de travail, le manque de soins, le manque de logement décent. Aussi, considèrent – elles que les priorités de l'État devraient être dans l'ordre : (i) l'emploi des jeunes (20,1 %); (ii) la réduction des prix des denrées de première nécessité (18,9 %); (iii) l'accès aux soins de santé de base (17,7 %); (iv) l'éducation des enfants (11,3 %).

L'analyse de la perception de la pauvreté au Sénégal peut se lire également à travers les langues nationales et s'articuler autour de quelques indicateurs dont les plus saillants se retrouvent dans la définition suivante : « Est pauvre celui qui n'a rien, qui ne peut régler ses besoins sociaux primaires, qui vit sans pouvoir accéder à des opportunités. Ce type extrême de pauvreté est généralement appelé « ndool, miskiin, walaakaana (wolof), Baasdo (pulaar), karaxan (Malinké), Xonditoone (Djallonké), Ajobo (Bassari), Tampinté (Soninké), Seetan (bambara), Konkoo (mandingue) coitadessa (créole) », traduit dans l'expression populaire en ces termes : « nit kuy taxaw rek te yorewul dara » (quelqu'un qui vit mais qui est dépourvu de tout). Le pauvre vit dans un dénuement total, économique et social ; il est sans soutien et ne compte que sur l'aide que lui apporte son entourage pour survivre. Il est souvent qualifié de déclassé social et plongé dans un état de misère quasi-permanent. Son trait dominant est qu'il s'autoexclue lui-même du tissu social, préférant ainsi évoluer dans l'anonymat le plus total. Quant aux ménages pauvres (new ji doole, baadoolo, faxiir (wolof) Ma teugniam, Wu bone (diola), Tampube (pulaar), Semeexo (Djallonké), Fangantan (Malinké), Fasonteñaani (Soninké) Fantan (en Bambara), ils disposent de sources de revenus assez précaires qui ne permettent pas de couvrir entièrement les besoins en alimentation.

Pour expliquer la pauvreté, les populations évoquent aussi les responsabilités individuelles exprimées à travers le proverbe « le paresseux est responsable de son état d'indigence » mais aussi par le manque de relations sociales. Le travail devient ainsi la première valeur à promouvoir pour s'affranchir de la pauvreté et préserver sa dignité « Naq jerinu », « gor goré ». Le tissu relationnel est ici une référence centrale. Plus on élargit l'horizon de ses relations familiales, confrériques, ethniques, etc., plus on développe des capacités de s'échapper de la pauvreté, du dénuement et de la vulnérabilité. En d'autres termes, les liens sociaux représentent le fondement de la sécurisation (protection sociale), de l'acteur du fait des solidarités. (EPPS-Focus group, 2001)

Toutefois, certaines valeurs culturelles : (*le xersa* (pudeur), *le jom* (courage), *le muñ* (patience et persévérance)) empêchent parfois les gens à exposer leur état de pauvreté, surtout chez les femmes qui préfèrent développer des alternatives de stratégies de sortie de crise (petit commerce, élevage, etc.).

### 2.2 Profil de pauvreté

14. Pour caractériser la pauvreté, une ligne de pauvreté a été définie comme un seuil<sup>3</sup> en deçà duquel le ménage (ou l'individu) est considéré comme pauvre (ESAM-I, 1994/95; ESAM-II, 2001/2002; QUID, 2001).
15. Les résultats de la deuxième Enquête sénégalaise auprès des Ménages (ESAM-II), montrent que l'incidence<sup>4</sup> de la pauvreté reste élevée même si elle a baissé de façon significative dans la période

<sup>2</sup> La réactualisation du Diagnostic du DSRP a été faite sur la base : (a) des résultats définitifs de ESAM II dont les enquêtes réalisées en 2001/2002 restent valables pour les analyses de profil de pauvreté et les tendances d'évolution, (b) des résultats de l'enquête EDS IV qui fournissent en 2004 des données récentes sur les indicateurs humains, et (d) de plusieurs études, analyses et enquêtes sectorielles réalisées entre 2004 et 2005 dans le cadre des stratégies sectorielles.

<sup>3</sup> Fixé à 2400 calories par équivalent adulte et par jour. Ce qui équivaut en 2001-2002, par mois, à un seuil de 8612 francs CFA au niveau national et variant de 8145f en zone rurale à 9587f à Dakar et à 8898f dans les autres zones urbaines. (ESAM-II)

<sup>4</sup> L'incidence de la pauvreté est le pourcentage de pauvres.



1994-2002 : la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est ainsi tombée de 67,9% en 1994/95 à 57,1% en 2001/2002, soit une réduction de 10,8 points de pourcentage en termes absolus et de 16% en termes relatifs.

Tableau 1 : Pauvreté et inégalités au Sénégal, 1994 – 2002

	Ménages				Individus			
	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural
	1994-95							
Incidence de la pauvreté (%)	61.4	49.7	62.6	65.9	67.9	56.4	70.7	71.0
Profondeur de la pauvreté (%)	20.5	15.4	21.4	22.3	23.6	17.7	24.4	25.3
Gravité de la pauvreté (%)	9.1	6.4	9.5	10.0	10.6	7.4	10.8	11.7
Coefficient de Gini	38.6	45.8	39.7	31.7	32.6	36.7	34.0	29.4
	2001-02							
Incidence de la pauvreté (%)	48.5	33.3	43.3	57.5	57.1	42.0	50.1	65.2
Profondeur de la pauvreté (%)	14.8	9.5	13.4	17.8	18.3	12.0	16.1	21.4
Gravité de la Pauvreté (%)	6.2	3.7	5.7	7.5	7.9	4.7	6.9	9.4
Coefficient de Gini	37.4	41.9	38.3	29.9	34.2	37.3	35.2	30.1

Source: ESAM- II, 2001/2002, ESAM- I, 1994/1995

16. **Au niveau ménage, l'incidence de pauvreté est passée de 61,4% (1994/95) à 48,5% (en 2001/2002), correspondant à une baisse relative de 16%**, mais ces taux sont largement en dessous de l'incidence de pauvreté du point de vue de l'approche basée sur la perception des chefs de ménage. En effet, les résultats de cette approche dite subjective indiquent que 65% des ménages interrogés se considèrent comme pauvres et 23 % d'entre eux se déclarent même très pauvres. En outre, à l'opposé des mesures objectives qui montrent une réduction de la pauvreté, les mesures subjectives indiquent une augmentation dans la même période. Près de deux ménages sur trois (64%) estiment que la pauvreté s'est aggravée au cours des cinq dernières années contrairement aux mesures objectives qui indiquent une réduction de 16%.
17. **La pauvreté est plus répandue au sein des chefs de ménage dont le niveau d'instruction est le plus bas.** Près de 55% des chefs de ménage sans instruction sont pauvres contre 46% pour ceux qui ont le niveau primaire. De plus, l'incidence de la pauvreté baisse plus sensiblement dans les ménages où le chef a atteint le niveau secondaire (26%) ou supérieur (12,5%). Le faible niveau d'instruction des femmes accentue davantage cette pauvreté au sein des ménages.
18. **L'incidence de la pauvreté augmente avec la taille du ménage.** La taille moyenne des ménages des 20 % les plus pauvres est de plus de 10 personnes alors que parmi les 20 % les plus riches, elle est de 8 personnes. Du point de vue de la consommation, on note selon l'ESAM-II, que les ménages de 1 à 4 personnes ont une consommation par an et par personne deux fois plus élevée que celle des ménages de 5 à 10 personnes et 3 fois plus que celle des ménages de 10 à 14 personnes. Cette corrélation positive entre la taille du ménage et la pauvreté met en évidence les interrelations existant entre variables démographiques et pauvreté au Sénégal. Les ménages de taille élevée sont caractérisés par une fécondité de 5,3 enfants par femme qui contribue à la baisse du taux de la consommation par personne exposant ainsi les membres du ménage à des privations pouvant affecter de manière durable leurs capacités d'accès à l'avoir, au savoir et au savoir-faire et au-delà, créer les conditions d'une persistance du phénomène de pauvreté.
19. Dans les ménages où le chef de famille dispose d'un revenu relativement bas, on rencontre un taux de dépense très élevé. Dans la plupart des cas, les membres secondaires sont sans revenus et continuent à être entretenus. Cette situation est le reflet du rapport élevé de dépendance induit par la proportion importante de jeunes au sein de la population sénégalaise. Pour ces jeunes représentant 58% de la population, la transition vers l'âge adulte est ardue du fait des problèmes d'insertion professionnelle, de la précarité de l'emploi et des conditions difficiles d'accès au logement.
20. **Même si la pauvreté, de manière générale, touche plus les femmes que les hommes, l'incidence de la pauvreté est plus faible parmi les ménages dirigés par une femme.** En effet, les données de l'ESAM-II montrent que la pauvreté est moins répandue dans les ménages dirigés par une

femme (37% contre 51% pour les ménages pauvres dirigés par un homme). À Dakar où le statut de la femme semble plus favorable (autonomie, participation, capital humain et social), la différence de niveau de pauvreté entre les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes est même très négligeable (33,7% contre 32,1%).

21. Cet avantage apparent peut être dû à une différence dans la composition des ménages des deux catégories, à la taille et à l'importance des transferts plus favorables aux ménages dirigés par des femmes. Par ailleurs, les femmes chefs de ménage sont plus autonomes, plus entreprenantes et ont un meilleur accès aux ressources que les autres femmes.
22. Environ 56% des ménages dirigés par une personne de **troisième âge** sont touchés par la pauvreté dont ils contribuent à hauteur de 19% (alors que les personnes du troisième âge ne représentent que 6% de la population). Les personnes de cette tranche d'âge (plus de 60 ans) rencontrent de nombreuses difficultés dont : la faible participation à la citoyenneté et aux instances de décisions, l'insuffisance d'organisation et de système de prise en charge, le coût élevé des consultations, des actes médicaux et des médicaments relatifs à leur santé physique, l'accès difficile au crédit bancaire ou à un fonds spécial d'appui et de réinsertion. La vulnérabilité des ménages dirigés par les personnes du troisième âge est également imputable aux problèmes auxquels les jeunes générations sont confrontées pour accéder à l'autonomie financière et assurer la relève.
23. **La réduction de l'incidence de la pauvreté est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural.** En milieu rural, 65,2% des individus et 57,5% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ces pourcentages sont plus faibles dans les autres villes (respectivement 50,1% et 43,3%) et nettement plus bas à Dakar (42,0% et 33,6%). Ainsi, le milieu rural contribue à hauteur de 65% à la pauvreté, pour une population de moins de 55% du total. En revanche, Dakar qui compte près d'un quart de la population y contribue pour moins de 18%.
24. Les régions de Ziguinchor et de Kolda, confrontées pendant plusieurs années à la crise casamançaise, (insécurité), et à l'enclavement, enregistrent les taux les plus élevés de pauvreté (supérieure à la moyenne nationale) : respectivement 67,1% et 66,5% (voir tableau 2). Ces régions sont suivies de Kaolack (65,3%) et Diourbel (61,5%), qui se situent au cœur du bassin arachidier et qui subissent les effets du déclin des activités économiques liées à l'arachide dans un contexte d'absence d'activités économiques alternatives et Tambacounda (56,2%). Les régions moyennement pauvres de Thiès (48,6%), Fatick (46,3%), Saint-Louis/Matam (42,1%) disposent de plus de revenus du fait des activités dans les secteurs touristiques, les cultures irriguées, la pêche, les transferts des émigrés (surtout pour Matam), la présence d'industries agroalimentaires (en particulier pour Saint-Louis) et extractives (Thiès). Enfin, les deux régions les moins pauvres que sont Dakar (33,6% et Louga 36,6%) connaissent d'importants flux de transferts. Par ailleurs, Dakar constitue un pôle économique, industriel, administratif, intellectuel et culturel alors que la région de Louga dispose de richesses liées à l'élevage.

Tableau 2 : Incidence de la pauvreté et contribution selon les régions administratives

Régions	Incidence de la pauvreté	Contribution
Dakar	33,6	18,4
Ziguinchor	67,1	6,5
Diourbel	61,5	12,7
Saint Louis	41,2	8,6
Tambacounda	56,2	6,8
Kaolack	65,3	13,2
Thiès	48,6	12,7
Louga	36,2	5,1
Fatick	46,3	5,9
Kolda	66,5	10,1
Total	48,5	100

Source : DPS et Banque mondiale (ESAMII, 2001/2002)

### 2.3 Manifestations de la pauvreté

25. Le manque de moyens propres est un facteur déterminant dans la détérioration des conditions de vie qui aggrave les inégalités et mène, à terme, à l'extrême pauvreté. En l'absence d'une politique de ciblage et d'assistance de la puissance publique et sans une solidarité communautaire soutenue liée à la transformation des repères éthiques et culturels, cette dynamique conduit à une rupture des liens sociaux et à l'exclusion des couches les plus défavorisées. Cet état de fait pousse certains individus aux pratiques ci-après:

26. **La violence et la délinquance.** Les personnes détenues sont pour la plupart des jeunes. Les statistiques de la justice les plus récentes indiquent un taux de criminalité d'environ 2% marqué par une progression rapide des infractions et une forte présence des jeunes parmi la population carcérale. Cette montée de la délinquance des jeunes peut être imputable au relâchement des efforts des parents dans la prise en charge de l'éducation des adolescents en perte de repères. En outre, la violence faite aux femmes est devenue un fait courant dans les quartiers pauvres et dans les familles démunies conduisant souvent à des drames.
27. **La mendicité.** Les talibés et mendiants (qui sont surtout des enfants et des adolescents) sont estimés à plus de 1% de la population. Ce phénomène des talibés, en quête quotidienne de nourriture et d'argent, tant pour leur propre survie que pour l'entretien de leurs marabouts, et repérables au niveau des carrefours, des marchés, des mosquées, des banques et autres endroits publics des centres urbains, est un véritable problème social et une atteinte aux droits humains.
28. **La violence faite aux enfants :** du fait de la pauvreté des ménages, beaucoup d'enfants sont victimes de violences tels que les mariages précoces et forcés, les conflits (enfants victimes de mines en Casamance). En milieu urbain, la recrudescence dans l'usage et le trafic des stupéfiants est en étroite corrélation avec la situation de pauvreté et elle génère aussi la violence au sein des familles et communautés.
29. **Le travail des enfants.** Le travail des enfants est défini ici comme l'exercice d'une activité économique par les jeunes de moins de 15 ans. Environ 32,5% des enfants de 10 à 14 ans ont entamé leur vie professionnelle. Les petites filles entre 10 et 14 ans sont employées comme domestiques ou vendeuses de denrées alimentaires, pour contribuer au soutien des ménages pauvres. Des femmes et jeunes filles pauvres quittent leur terroir en quête d'un travail (domestique, pileuse, lavandière, petit commerce) surtout en période de soudure et sont exposées à la prostitution, à l'exploitation, au viol et à l'infanticide.

Tableau 3 : Proportions d'enfants travailleurs par milieu de résidence et sexe

Milieu de résidence	Ensemble	Garçons	Filles
Ensemble	32,5	37,4	27,6
Milieu urbain	8,4	11,2	5,7
- Dakar	6,2	8,3	4,2
- Autres Villes	10,3	14,0	7,1
Milieu Rural	47,1	52,4	47,1

Source : Enquête sénégalaise auprès des ménages, 2002

30. Au-delà de ces situations de violence, d'abus, d'exclusion et d'exploitation des enfants dans les communautés pauvres, se pose la question fondamentale du non enregistrement des enfants à l'État civil en dépit des efforts faits ces dernières années (60% en 2000 et 78.5 % en 2004), le non enregistrement continue de constituer une entrave à l'accès à l'école et une atteinte à un droit fondamental.
31. **La prostitution.** Les femmes qui s'adonnent à cette pratique sont relativement jeunes (âge médian estimé à 28 ans) et près de la moitié d'entre elles est divorcée. Environ 20% d'entre elles n'ont pas l'âge légal (21 ans); alors que le tiers est célibataire, la plupart est divorcée (48%), mariée (12%) ou veuve (6%). La prévalence de l'infection du VIH chez ces prostituées reste toujours très élevée selon les derniers résultats des enquêtes.
32. **La dégradation de l'environnement.** Les longues années de sécheresse ainsi que les modèles non durables de consommation et de production, ont fortement contribué à la fragilisation de l'environnement. Cette dégradation affecte davantage les pauvres qui dépendent fortement des écosystèmes pour leur survie et leur bien-être. En milieu rural, la faible qualité de vie des populations continue de faire pression sur les ressources naturelles expliquant ainsi le rythme inquiétant de déforestation malgré les efforts fournis dans le domaine. La dégradation de l'environnement liée notamment à la pollution des voitures de plus de 20 à 30 ans d'âge constitue aujourd'hui des problèmes de santé publique majeurs.
33. **Les principaux signes de pauvreté identifiés par les populations** sont, dans l'ordre, la difficulté à se nourrir, le manque de travail, le manque de soins, le manque de logement décent. Aussi, considèrent-elles que les priorités de l'État devraient être dans l'ordre : (i) l'emploi des jeunes (20,1 %), (ii) la

réduction des prix des denrées de première nécessité (18,9 %), (iii) l'accès aux soins de santé de base (17,7 %) et (iv) l'éducation des enfants (11,3 %).

34. Par ailleurs, d'autres études sectorielles montrent que la pauvreté se manifeste également par la faible consommation énergétique et par le profil de consommation. En effet, la consommation finale d'énergie par habitant au Sénégal (0,18 tep) est faible comparée aux moyennes de la CDEAO, de l'Afrique et du monde qui sont respectivement de 0,45 tep, 0,5tep et 1,1tep<sup>5</sup>.

## 2.4. Déterminants de la pauvreté

### 2.4.1. Environnement économique / Insuffisance de revenus

35. De 1960 à 1993, la croissance annuelle moyenne de l'économie est estimée à environ 2,7 % par an, soit en dessous du taux de croissance démographique (2,9% l'an sur la période). Cette faible croissance s'est traduite par une baisse des revenus réels par tête et de l'emploi ainsi que par une augmentation des inégalités. Cette situation de crise économique et sociale a amené le Sénégal et ses partenaires de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, à réviser la parité de leur monnaie commune par rapport au franc français.
36. Après la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994, l'économie a renoué avec la croissance pour une progression moyenne du PIB d'un peu moins de 5% l'an de 1994 à 2002, dans un contexte de maîtrise de l'inflation et de réduction continue des déficits publics. Ce redressement de la croissance est imputable au regain de compétitivité de certains produits d'exportation notamment les produits halieutiques, les produits arachidiers, les phosphates, etc.
37. Comme énoncé précédemment, la part des ménages pauvres a diminué de 61,4% à 48,5%, soit une baisse en termes relatifs de l'incidence de la pauvreté de 16%. L'impact de la croissance sur l'incidence de la pauvreté des populations a été cependant atténué par l'inefficacité des politiques de redistribution. Les inégalités mesurées par l'indice de Gini sont restées stables et ont même légèrement augmenté. En effet, cet indice estimé au niveau des individus est passé de 32,6 en 1994-95 à 34,2 en 2001-02. En d'autres les 20% les plus riches de la population réalisent plus de 41% des dépenses annuelles totales contre 8,1% pour les 20% les plus pauvres.

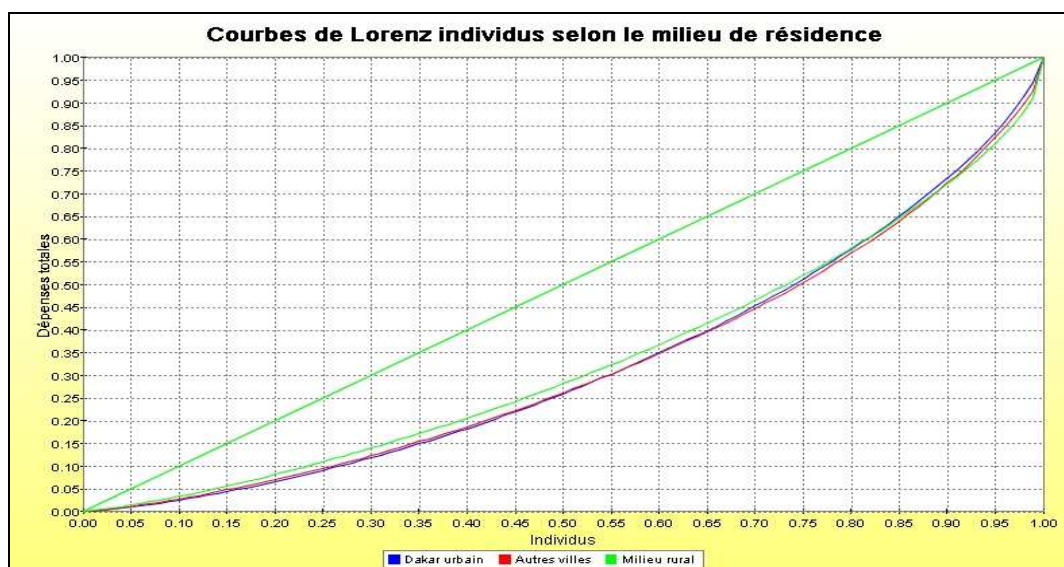


Figure 1 : Les inégalités de revenu au Sénégal

38. Ainsi, les performances économiques et financières enregistrées ces dernières années restent encore insuffisantes pour réduire de façon plus significative la pauvreté en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment la réduction de l'incidence de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. En effet, avec le rythme actuel de progression de l'économie, il faudra 30 ans environ pour doubler le PIB par tête qui demeure l'un des plus faibles au monde (635 \$ US en 2003)..

<sup>5</sup> Sources : SIE Niger 2005, SIE Sénégal, Livre Blanc CÉDÉAO 2004 et ENERDATA (tep : tonne équivalent pétrole)

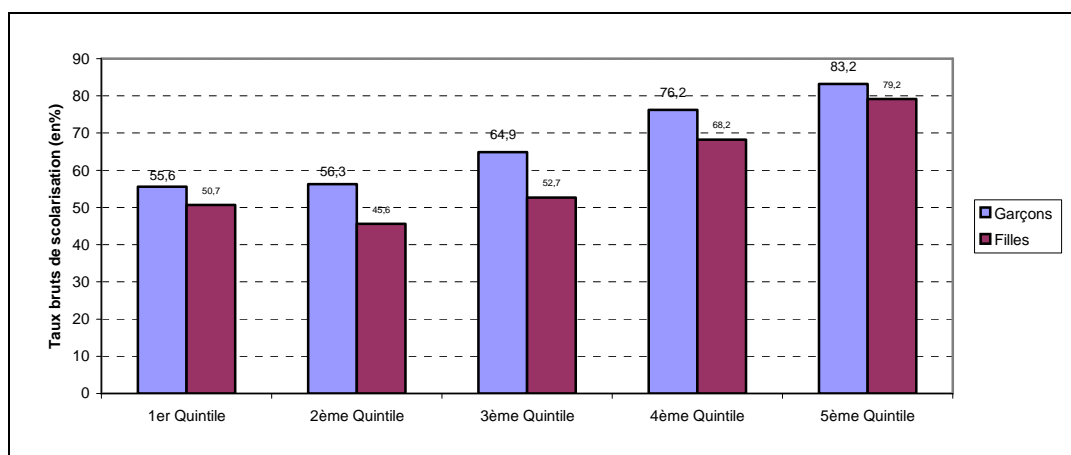
39. La croissance reste contenue par un certain nombre de contraintes structurelles dont notamment la faible diversification de l'économie, le niveau relativement élevé des coûts de production et le difficile accès au financement et au foncier. Nonobstant l'expansion rapide des systèmes financiers décentralisés, l'accès aux services financiers reste limité pour les micro-entreprises et les nouveaux entrepreneurs du secteur informel. Par ailleurs, les crédits de long terme représentent moins de 5% des crédits à l'économie, en raison de l'insuffisance des ressources stables des banques. Le manque de sites industriels aménagés constitue également une contrainte majeure à l'accumulation de capital, à l'entrée massive des investissements directs étrangers et au développement du secteur privé. En effet, l'APIX a constaté un taux de réalisation de moins de 50% sur les investissements agréés de 2001 à 2004, en raison notamment de l'indisponibilité de fournir des terrains aménagés à Dakar. Le rythme de progression de l'économie reste tributaire de la production agricole hautement dépendante de la pluviométrie. La productivité du travail s'améliore mais reste encore très faible par rapport aux pays émergents.

#### ***2.4.2. Insuffisance et inégalités dans l'accès aux services sociaux de base***

##### ***Éducation et Pauvreté***

40. Au Sénégal, le taux de croissance démographique estimé à 2,5% exerce de fortes pressions sur le système éducatif national. Elle requiert en effet, chaque année, un accroissement des intrants scolaires, dans de très fortes proportions, pour maintenir les performances auxquelles le système éducatif est parvenu en matière d'accès.
41. Les ressources budgétaires allouées au secteur augmentent d'année en année. En effet, celles-ci sont passées de 32% du budget de fonctionnement en 2002 à près de 40% en 2005, ce qui traduit une importante volonté des autorités pour le renforcement du système éducatif qui demeure un axe central de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. Cependant, les résultats obtenus sont mitigés. Dans l'ensemble, près de 80% des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire habitent à moins de 30 minutes de leurs établissements scolaires. C'est en milieu urbain (87,3%) et à Dakar (92,9%) en particulier que les établissements scolaires sont plus accessibles. En revanche, en milieu rural, la proportion d'élèves résidant à moins de 30 minutes des établissements primaires est de 69,5%. Environ, 56% des populations sont satisfaites de la qualité des services éducatifs et c'est en milieu urbain que le niveau de satisfaction est plus élevé. L'accès aux fournitures scolaires reste un problème majeur pour l'éducation. En effet, 80% des populations non satisfaites de la qualité des services d'éducation n'ont pas accès à une fourniture complète. Ce constat fait ressortir le besoin de mener davantage d'actions, notamment en faveur du monde rural pour l'atteinte des objectifs du PDEF et plus généralement ceux du Sommet mondial sur l'Éducation pour Tous (EPT 2000).
42. Le taux brut de scolarisation élémentaire est en constante progression passant de 69,4% à 82,5% entre 2001 et 2005 mais reste insuffisant. Il est de 95% dans les zones urbaines et de 70% dans les zones rurales. Ce taux reste en dessous de la moyenne de l'Afrique au Sud du Sahara, tout comme le nombre d'élèves par enseignant qui est de 51 au Sénégal contre 44 en moyenne en Afrique au Sud du Sahara. Malgré ces progrès, près de 300 000 enfants en âge d'aller à l'école primaire en milieu rural et 36 000 enfants dans les zones urbaines ne sont pas scolarisés. Pour les zones rurales, un tiers d'entre eux se trouve dans la région de Diourbel, suivie de Kaolack et de Louga.
43. Par ailleurs, la comparaison des taux bruts de scolarisation entre les différents quintiles de dépenses par tête fait ressortir des inégalités entre riches et pauvres. En effet, entre le premier et cinquième quintile, le différentiel de taux bruts de scolarisation s'établit à 32,4 dont 30,8 en milieu urbain et 55,9 à Dakar.

Figure 2 : Taux brut de scolarisation par sexe selon les quintiles de dépenses par tête sont relativement faibles



44. La scolarisation des filles dans l'élémentaire demeure encore relativement faible. Les taux de scolarisation sont de 84,4 % chez les garçons et 80,6% chez les filles en 2005. Cependant, l'analyse des variations différentielles du taux brut de scolarisation montre que les femmes chef de ménage scolarisent mieux les enfants et le différentiel de taux brut de scolarisation avec les ménages dirigés par les hommes est de 13 points environ. Par contre, les inégalités en terme de scolarisation des garçons et filles sont plus marquées chez les ménages dirigés par une femme (13,9 points) que les ménages dirigés par un homme (8,6 points).
45. Le taux d'achèvement de l'école primaire se situe à 53,9% (2005) contre une moyenne de 66% pour les pays accédant au guichet de l'IDA alors que la part des dépenses d'éducation primaire dans le PIB est de 2,08% contre une moyenne de 1,84% pour ces pays. On note que près d'un enfant de 7 à 14 ans sur 10 a déjà abandonné l'école. Le phénomène touche davantage les filles que les garçons et Dakar (9,7%) est plus touché que les autres villes (8,4%) et le milieu rural (7,1%). On note que plus de 30% des abandons sont dus à une insertion précoce dans le milieu professionnel et/ou à des problèmes économiques, 18,9% à l'échec scolaire, 12,2% à l'absence de perspectives qu'offre l'école et 9% pour des raisons de mariage/grossesse/maladie.

Tableau 4 : Taux d'abandon scolaire parmi les enfants âgés de 7 à 14 ans selon le milieu de résidence et par sexe

Milieu de résidence	Ensemble	Garçons	Filles
Ensemble	8,4	7,2	9,7
Milieu urbain	9,1	7,5	10,7
- Dakar	9,7	8,1	11,4
- Autres Villes	8,4	6,8	10,1
Milieu Rural	7,5	6,9	8,3

Source : Enquête Sénégalaise Au près des Ménages 2002

46. En dépit des efforts importants réalisés dans le cadre des campagnes d'alphabétisation, seuls 37,8% des adultes (âgés de 15 ans et plus) ont la capacité de lire et écrire dans une langue quelconque. Même si une attention particulière est accordée aux zones rurales où sont implantées 95% des écoles communautaires de base, la population rurale sénégalaise reste à majorité analphabète. En effet, moins d'une personne résidant en milieu rural sur quatre est alphabétisée. En outre, l'analphabétisme est beaucoup plus marqué chez les femmes (28,2%) que chez les hommes (49,1%). C'est à Dakar et en milieu urbain en général que les variations différentielles du taux d'alphabétisation selon le sexe sont moindres.
47. Concernant les efforts consentis en milieu rural, les ressources sont réparties de façon inéquitable entre zones rurales et zones urbaines. Selon certaines estimations faites par la Banque mondiale, le coût par élève dans les zones rurales est d'environ 28 000 CFA par an, contre 47 000 CFA dépensés par le Gouvernement par élève urbain.
48. Le Gouvernement a fait des efforts considérables pour augmenter l'offre d'enseignement primaire dans les zones rurales. Dans la période de 2000 à 2004, 7 109 nouvelles salles de classe primaires ont été construites et 930 réhabilitées (81% en milieu rural). Les ressources intérieures ont permis de

financer 53%, et les partenaires, 42%. Les 5% restant étant financés par des projets multisectoriels appuyés par des partenaires travaillant directement avec les collectivités locales et des communautés.

49. Pour améliorer la fréquentation et l'apprentissage des élèves, le Gouvernement du Sénégal a également soutenu des cantines scolaires. Dans l'ensemble, selon une évaluation de la Banque mondiale<sup>6</sup>, 28% des écoles primaires offrent des repas scolaires. Ce taux est de 34% en milieu rural<sup>7</sup>. Les cantines scolaires semblent avoir un effet positif sur les inscriptions et les résultats. Il est ressorti d'une évaluation d'impact du programme de cantines scolaires du PAM au Sénégal, menée en 2004, que le taux d'inscription et le taux de réussite sont positivement corrélés à la présence des cantines.

### *Santé et Pauvreté*

50. La part des dépenses budgétaires allouée au secteur de la santé ne cesse de progresser. En effet, conformément aux objectifs intermédiaires retenus dans le premier DSRP, celle-ci est passée de 9,5% en 2003, à 9,8% en 2004 et 10% en 2005. Ces ressources ont, entre autres, permis le recrutement de 511 agents en 2005 dont 125 médecins, 63 infirmiers d'État, 57 sages-femmes, 20 techniciens orthopédistes, 25 assistants sociaux, 10 aides-sociaux, 10 ingénieurs des travaux de la statistique ainsi que des techniciens supérieurs et du personnel d'appui. Toutefois, le secteur reste caractérisé par une insuffisance des infrastructures sanitaires et sociales et en qualité des prestations de services. Le personnel de santé est mal réparti, peu motivé à exercer ses activités sur l'ensemble du territoire national en particulier au niveau des zones pauvres et reculées.
51. **L'accès aux services de santé** reste difficile au Sénégal, surtout en cas d'urgence. En effet, selon l'enquête ESAM-II, seuls 57,4 % des populations sont à moins de 30 minutes d'un service de santé, avec une très forte disparité entre la capitale (Dakar) et les autres milieux de résidences. Ce taux est de 86,5% à Dakar contre seulement 41,2% en milieu rural, du fait notamment des difficultés de transport liées aux longues distances et à la mauvaise qualité des infrastructures routières. Plus d'un malade sur deux en ville se trouve à moins d'un kilomètre d'un service de santé, alors que pratiquement le tiers de la population rurale (32,9%) est situé à plus de 5km d'un service de santé avec des conditions de transport souvent difficiles.
52. Pour ce qui est **des soins prénatals**, le taux d'accès ne cesse d'augmenter et est assez élevé sur l'ensemble du pays. En effet, 93 % des femmes ont reçu des soins pendant leur période de grossesse en 2004-2005 (EDS IV), alors que ce taux était estimé à 64% en 1986 (EDS I), à 74% en 1992-93 (EDS II) et à 82% en 1997 (EDS III) et à 87,5% en 2001-2002. Ces résultats font ressortir une meilleure prise en compte de la surveillance de la grossesse, de la santé de la mère et de l'enfant au fil des années. En milieu urbain, l'accouchement se passe en général, en présence de sages-femmes (88,1% des cas), contre 46,6% en milieu rural dont l'essentiel des services (31%) est assuré par les accoucheuses traditionnelles
53. Pour réduire les disparités entre Dakar et les autres régions, (92% d'accouchements assistés par un personnel qualifié à Dakar contre respectivement 26% et 27% pour Kolda et Tambacounda), le Gouvernement a consenti des efforts importants pour la prise en charge des urgences obstétricales, avec la mise en place de blocs opératoires et d'un équipement adéquat pour la prise en charge des soins obstétricaux d'urgence (SOU) pour plus d'une dizaine de Centres de Santé. Dans un souci de rendre plus accessibles les SOU aux populations les plus démunies, l'État a mis en place un mécanisme de subvention des césariennes dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Tambacounda et Fatick considérées comme étant les zones les plus pauvres du pays et où les taux de mortalité maternelle sont les plus élevés.
54. Ces efforts ont permis d'enregistrer des progrès appréciables. Ainsi, le taux de mortalité maternelle est passé de 540 à 434 pour mille entre 1992 et 2004, le taux de mortalité infantile de 68 à 61 pour mille et l'indice synthétique de fécondité de 6,6 (EDS I) à 5,3 (EDS IV). En ce qui concerne la couverture vaccinale contre les principales maladies de l'enfance, d'importants progrès ont été réalisés dans le cadre du Programme élargi de vaccination (PEV). De 44,7% en 2001, le taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants âgés de 0 à 11 ans est passé à 80% en 2003. Toutefois, des efforts devront être faits pour atteindre les OMD dans ce domaine où les femmes et les enfants sont particulièrement exposés.

6 Gestion des risques en milieu rural au Sénégal : revue multisectorielle des initiatives en matière de réduction de la vulnérabilité Banque mondiale (2005).

7 Sur le total de 1 589 écoles qui offrent des repas, le financement du PAM couvre plus de 1 000 écoles et 120 000 élèves dans les zones rurales de Tambacounda, Fatick et Kaolack.



55. **Le paludisme** demeure la première cause de morbidité, quel que soit le milieu de résidence. Il constitue 42,6% des causes de maladies avec de légères disparités selon les localités : Dakar (41,2%), autres villes (36,9%), milieu rural (44,8%). En 2004, la morbidité palustre des enfants de moins de 5 ans dans les Districts sanitaires est de 34,30% et chez les femmes enceintes, elle est de 13,05%. Par ailleurs, il est indiqué que le paludisme affecte les revenus, la production et l'apprentissage, et réduit la croissance du PIB du Sénégal de 0,35% par an selon les estimations de Mc Carthy *et al.* 2000.

Tableau 5 : Répartition de la population malade ou blessée selon le milieu de résidence et la maladie

Maladies	Milieu de résidence				
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
	1 <sup>er</sup> passage				
Fièvre/Paludisme	41,2	36,9	39,0	44,8	42,6
Diarrhée	3,7	6,1	4,9	8,5	7,1
Accident	2,0	2,2	2,1	2,8	2,5
Problème dentaire	4,5	3,7	4,1	2,8	3,3
Problème de peau	6,3	5,6	6,0	6,2	6,1
Problème d'œil	4,8	6,1	5,5	5,2	5,3
Problème d'oreille/nez/gorge	9,9	7,4	8,6	7,3	7,8
Autres	36,4	41,2	38,8	34,6	36,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ESAM II, 2001/2002

56. **Le Sénégal enregistre l'un des taux de prévalence du VIH les plus faibles** en Afrique subsaharienne estimé à 0,7% dans la population générale, avec 0,9% chez les femmes et 0,4% chez les hommes, selon la dernière enquête EDS IV, reflétant ainsi l'efficacité des politiques mises en œuvre par le pays pour lutter contre la pandémie mais aussi la féminisation de l'épidémie. Malgré ces résultats, le nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA demeure important, se situant autour de 75 000 adultes et de 5000 enfants infectés (CNLS 2004), constituant ainsi une menace sérieuse. Par ailleurs, le taux de prévalence varie selon les régions passant de 0,6 % à Dakar, à 2 %, 0,4 % et 2,2 % respectivement à Kolda, Tambacounda et Ziguinchor. Parmi les facteurs de risques, il est mis en évidence les migrations de travail et saisonnières des hommes, les conflits en Casamance, mais aussi les rapports économiques et de pouvoir entre les genres. D'autres facteurs accroissent également la vulnérabilité liée au VIH notamment la proximité de pôles industriels à grande attraction, de plateformes touristiques, de carrefours de voyageurs, de pôles religieux ou d'interfaces Urbain Périurbain Rural.
57. L'importance et la complexité des problèmes posés par le VIH/SIDA ont conduit les pouvoirs publics à considérer l'épidémie à la fois comme un problème de santé publique mais aussi un problème de développement. Pour faire face à la menace de la pandémie, l'accès aux ARV a été facilité depuis 2003 pour les personnes infectées par le VIH. Toutefois, les faibles pratiques de dépistage volontaire et les comportements de stigmatisation vis-à-vis des personnes vivant avec le VIH demeurent encore des contraintes dans la lutte contre le SIDA.

### **Malnutrition**

58. La malnutrition des enfants continue d'être un problème de santé publique au Sénégal. La situation nutritionnelle est caractérisée par une prédominance du retard de croissance, de l'insuffisance pondérale, de la carence en fer (anémie), en vitamine A et en Iode principalement chez les enfants, les adolescentes et les femmes. Ces carences nutritionnelles ont des conséquences graves sur la santé, en termes de morbidité, de mortalité et de dépenses de santé, sur la productivité économique et sur la réduction des performances scolaires.
59. Les prévalences de la malnutrition sont encore élevées au Sénégal, particulièrement en zone rurale. Ainsi, le niveau de l'insuffisance pondérale est deux fois plus élevé en milieu rural (22%) qu'en milieu urbain (10%). Les régions les plus touchées sont Kolda, Matam et Saint-Louis qui présentent les niveaux qui atteignent 30% pour l'insuffisance pondérale. Selon les données des enquêtes EDS II et IV (1992 et 2005) et MICS I et II (1996 et 2000), il y a une amélioration de la situation nutritionnelle des enfants âgés de moins de 5 ans. En effet, entre 1992 et 2005, la prévalence de l'insuffisance pondérale (Poids/âge) est passée de 20% à 17%, celle du retard de croissance (Taille/âge) est passée de 22% à 16% et celle de la maigreur (Poids/taille) est passée de 9% à 8%. Ces résultats ont été obtenus grâce aux



programmes de nutrition mis en œuvre avec l'appui des partenaires et notamment le Projet de nutrition communautaire – PNC - (1995-2000) et le Programme de Renforcement de la Nutrition – PRN- (2002-2006) mis en œuvre par le Gouvernement du Sénégal.

60. La situation nutritionnelle du Sénégal est aussi caractérisée par les carences en micronutriments. L'anémie est présente chez 84% des enfants de moins de 5 ans et 61% des femmes. Par ailleurs, la prévalence du goitre est de 33,5% dans la partie sud-est du pays. Alors que la carence en vitamine A est estimée à 61% chez les enfants de moins de 6 ans, et serait la cause sous-jacente de 30% de la mortalité infantile juvénile.

### ***Accès à l'eau potable***

61. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, des résultats très satisfaisants ont été obtenus ces dernières années. En effet, d'après les résultats de ESAM-II, seulement 6,5% de la population n'a pas accès à l'eau en 2002. Moins d'une personne sur cent éprouve des difficultés à trouver de l'eau à moins de 30 minutes contre plus de 8% pour les populations rurales. Une analyse récente (PEPAM 2004) a montré qu'en milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable a connu des progrès sensibles, passant de 78% en 2000 à 90% en 2004. Cette progression est notamment due à l'exécution de programmes ambitieux de branchements sociaux par la SONES. Malgré ces importants acquis, il subsiste encore de sérieuses disparités d'accès selon les usagers et les régions. D'une part, un fort écart de taux de branchements particuliers subsiste entre la région de Dakar (75,7% en 2004) et les autres centres urbains (57,1% en 2004) et d'autre part, 20% des ménages urbains et péri-urbains, les plus modestes, dépendent des bornes-fontaines et payent ce service de l'eau 3 à 5 fois plus cher que les ménages disposant d'un branchement domiciliaire. La consommation spécifique dans les quartiers pauvres de Dakar ne dépasse pas 30 l/j/pers., soit la moitié de la consommation spécifique moyenne de Dakar.
62. En milieu rural, le taux d'accès raisonnable à l'eau potable a connu une progression passant de 56% en 2000 à 64% en 2004. Les consommations spécifiques sont encore très faibles. Les usagers des bornes-fontaines qui représentent 35% des ménages ruraux consomment à peine 20 l/j/pers. Par ailleurs, des risques importants de rupture du service d'eau potable subsistent encore car la gestion des forages motorisés reste fragile en dépit des bons résultats de la phase test de la réforme de la gestion des forages motorisés (REGFOR), qui restent à être généralisés à tout le pays.

### ***Accès à l'Assainissement***

63. En matière d'assainissement, le taux d'accès en milieu urbain a connu une progression limitée sur la période 2000-2004, passant de 56 % à 57%. En 2004, le taux d'accès était relativement substantiel à Dakar, où 64% des ménages disposaient d'un système adéquat d'assainissement, dont 25% par assainissement collectif et 39% par assainissement autonome ou semi-collectif. Par contre, l'accès était faible dans les autres centres urbains, où seulement 39% des ménages disposaient d'un système d'assainissement. En milieu rural, 28% des ménages ne disposent d'aucun système d'évacuation des excréta, alors que la plupart des ménages sont équipés de latrines traditionnelles qui ne répondent pas aux normes internationales<sup>8</sup>.
64. Le taux de traitement des eaux usées est encore très insuffisant (19% en 2004) et le taux de dépollution n'était que de 13%. Il en résulte des problèmes environnementaux aigus liés aux déversements non contrôlés des boues de vidanges, dont sont d'abord victimes les ménages, souvent les plus pauvres, vivant à proximité des zones de dépôt. L'impact environnemental du rejet en mer des eaux usées non traitées de Dakar s'ajoute à ces effets négatifs.

### ***Accès aux services énergétiques et pauvreté***

65. L'analyse sur les insuffisances de performances en matière d'accès aux services sociaux de base et de la compétitivité du secteur productif, a montré leur forte corrélation au déficit en services énergétiques. En effet, la consommation énergétique demeure encore faible, en raison de (i) la faiblesse de l'offre par rapport à la demande, (ii) le coût élevé d'accès aux services énergétiques, (iii) la qualité du service.
66. Par ailleurs, la pauvreté en milieu rural est fortement corrélée au déficit en services énergétiques, car l'approvisionnement en eau, la mouture de céréales pour l'alimentation, la recherche du bois de

---

<sup>8</sup> Normes définies par l' UNICEF et l'OMS

chauffe pour la cuisson qui sont autant de tâches dévolues aux femmes s'exécutent encore à l'aide de la force physique sur la base d'instruments rudimentaires. Ces exercices constituent autant de contraintes physiques et pertes de temps qui maintiennent d'un côté, les jeunes filles hors des circuits d'éducation et de l'autre, la femme rurale dans une trajectoire de pauvreté chronique.

## 2.5. Pauvreté, vulnérabilité et absence de protection sociale

67. **La vulnérabilité** se définit en termes de risques particuliers et d'exposition des populations à ces risques. Elle traduit la probabilité d'une personne, qu'elle soit pauvre ou non, à subir une perte significative de bien-être en conséquence d'un changement de situation (ou d'un choc). L'analyse de la vulnérabilité porte donc tant sur la nature des forces agissant sur le bien-être d'une personne que sur son aptitude sous-jacente à se protéger des risques et des chocs auxquels elle est exposée.
68. **La pauvreté et la vulnérabilité sont fortement corrélées.** La situation de pauvreté accroît la vulnérabilité du fait du manque de revenus disponibles pour payer les services essentiels en temps de survenance d'un choc et l'impossibilité de recours à l'épargne, à l'emprunt et à des réseaux de solidarité. La vulnérabilité à son tour, renforce la pauvreté. Comme le montrent les résultats des enquêtes de perception de la pauvreté, l'exposition des ménages à une série de risques, peut conduire au basculement dans la pauvreté. Les risques pour les ménages et les individus identifiés peuvent être classés en deux catégories : les risques collectifs et les risques individuels.
69. **En ce qui concerne les risques collectifs,** il est apparu que la plupart des ménages pauvres ont perdu leurs avoirs et ont vu la qualité de leur vie se dégrader suite à des chocs naturels et des catastrophes qui découlent des ruptures dans l'écosystème et d'accidents majeurs. Par ailleurs, durant ces trois dernières années de mise en œuvre du premier DSRP, l'économie et les ménages ont été particulièrement affectés<sup>9</sup> par la baisse et la mauvaise répartition de la pluviométrie. Le choc le plus récent lié à la pluviométrie, en 2002, a abouti à une diminution de la production. Ainsi, 85 % des ménages ruraux ont déclaré avoir subi au moins une mauvaise récolte au cours des 10 dernières années<sup>10</sup>.
70. **Au niveau individuel,** la survenance de chocs sanitaires (maladies, blessures, accidents, invalidité, maladies handicapantes, épidémie,) et ceux liés au cycle de vie (naissance, maternité, vieillesse, désagrégation familiale, décès, etc..) ont des conséquences négatives qui affectent la qualité de la vie, la productivité et finalement, la croissance économique dans un contexte d'absence de mécanismes de solidarité ou d'assurance. Pour toutes ces raisons, les ménages ne disposant pas assez de ressources ou de mécanismes d'assurance quand interviennent ces chocs, basculent ou sont maintenus dans la pauvreté.
71. L'absence de systèmes de protection sociale et de systèmes de prévention et de gestion des risques efficace et élargie **qui auraient permis d'éviter ce basculement quand interviennent ces chocs** est l'un des principaux facteurs de maintien des pauvres dans un cercle vicieux de pauvreté et de création de nouveaux pauvres notamment pour les acteurs du secteur informel, constituant ainsi un frein à l'accumulation du capital et à l'investissement. En effet, les dispositifs formels de protection sociale existants, basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques (constitués par la sécurité sociale comme la CSS, les IPM, l'IPRES, le FNR, les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires) couvrent moins de 15% de la population et ne concernent que les branches santé, retraite, prestations familiales. Ainsi, une grande majorité de la population (secteur informel, secteur rural, journaliers et catégories sociales vulnérables) n'est pas couverte par ces dispositifs formels et font le plus souvent recours aux systèmes dits traditionnels de solidarité et/ou à des systèmes alternatifs comme (i) les systèmes d'assurances santé, (ii) les assurances gérées par les

---

<sup>9</sup> Durant les années de sécheresse, l'arachide a produit de 700 à 900 kg/ha par rapport aux bonnes années de récolte de 1 100 kg/ha. Le déficit de production a varié de 145 000 tonnes à 570 000 tonnes (des pertes de 17,4 milliards à 68,4 milliards de F CFA au prix moyen de 20F CFA/kg) selon l'année. Le schéma du mil/sorgho est très comparable, la production a décliné de 80 000 à 200 000 tonnes (pertes de recettes de 12 à 30 milliards F CFA au prix moyen de 150F CFA/kg). Une amélioration des précipitations annuelles moyennes d'1 mm augmente d'1 kg/ha le rendement de l'arachide et de 0,4/kg celui du mil. Toutefois, les niveaux de pluviométrie n'expliquent que pour 39 pour cent la variabilité des rendements de l'arachide.

<sup>10</sup> Gestion des risques en milieu rural au Sénégal : revue multisectorielle des initiatives en matière de réduction de la vulnérabilité ; Banque mondiale (2005).

Institutions de Micro Finances, (iii) les assurances gérées par les coopératives, (iv) les Mutuelles de santé communautaires. Ces systèmes sont confrontés à des difficultés récurrentes liées aux faibles capacités de gestion, les faibles taux de recouvrement des cotisations, les relations difficiles avec les prestataires de soins et ont besoin d'appui pour leur mise en place et leur phase de croissance notamment pour la gestion des flux d'information.

72. Au-delà des risques encourus aussi bien au niveau collectif qu'individuel, c'est la capacité des populations concernées à supporter les chocs, d'échapper ou d'atténuer leurs effets, qui permet de caractériser la vulnérabilité. Si de manière générale cette capacité varie avec le niveau de capital humain ou social disponible, il existe plusieurs populations particulièrement vulnérables du fait de déficits (de droit, de capacité physique et/ou économique) liés à l'âge, aux discriminations liées au sexe et à des handicaps physiques, à la précarité des cadres de vie ou à une combinaison de deux ou de plusieurs de ces déficits.

## 2.6. Contraintes limitant l'efficacité des politiques publiques en faveur des pauvres

### 2.6.1. Bonne gouvernance, décentralisation et développement participatif

73. La promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques, la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé et le respect de l'État de droit font partie intégrante du capital social qui est un axe fondamental pour doper la croissance économique et réduire les inégalités. Il est attendu de l'État qu'il réponde aux exigences de la demande sociale dans un contexte de lutte contre la corruption, de modernisation de l'administration, de renforcement de la démocratie et de la décentralisation, de protection et de promotion des droits humains. De ce point de vue, une meilleure gouvernance des réformes économiques devrait être promue afin de rendre plus crédibles les plans et programmes initiés. Les institutions pour être équitables doivent être responsables, transparentes et fonctionner en respectant la primauté du droit. Ces caractéristiques sont essentielles à la bonne gouvernance et représentent un idéal que le Gouvernement vise à atteindre.
74. Dans le cadre du contexte de mise en œuvre du premier DSRP (2003-2005), le Gouvernement a entrepris un certain nombre de réformes qui visent l'amélioration de la qualité du service public, la gouvernance économique, la gouvernance judiciaire, la gouvernance locale et la décentralisation.
75. Dans un souci d'*améliorer la qualité du service public et de promouvoir une bonne gouvernance économique*, les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre des réformes de la Fonction publique et de la mise en œuvre du plan d'actions CFAA-CPAR ont permis de réaliser : (i) une politique de recrutement pour le moyen terme en réponse aux besoins de personnel dans la Fonction publique ainsi que les éléments clés d'une stratégie de rémunération qui prenne en compte les incitations à l'efficacité et les aspects de compétitivité vis-à-vis de l'emploi dans le secteur privé pour les postes clés, (ii) la mise en place du Système intégré de Gestion des Finances publiques (SIGFIP), (iii) la déconcentration de l'ordonnancement, (iv) l'élaboration des CDMT, (v) la mise en place d'une nomenclature budgétaire unifiée, (vi) l'audit technique et financier de la solde, (vii) l'élaboration des plans de passation de marchés, (viii) l'adoption des textes relatifs au code de passation des marchés. En dépit de toutes ces actions menées par l'État, l'objectif d'atteindre une Fonction publique performante et une bonne gouvernance économique présente encore des insuffisances du fait notamment de la lourdeur et des lenteurs administratives, de la gestion inefficace des ressources humaines, de la faible motivation des agents, du service public de faible qualité et parfois inaccessible, des retards dans l'examen des comptes de gestion et des lois de règlements et dans la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement et de la persistance des lenteurs dans les procédures d'adjudication des marchés.
76. Par rapport à la *gouvernance judiciaire*, on note encore des limites malgré les efforts faits par l'État en faisant passer le budget du ministère de la Justice de 2 milliards en 1998 à 7 milliards en 2001, puis à 12 milliards en 2005. Parmi les facteurs de dysfonctionnement, figurent les lenteurs des procédures judiciaires, le manque d'infrastructure; la vétusté des locaux des juridictions et des services centraux, l'obsolescence de l'outil de travail et l'insuffisance numérique de personnel qualifié qui manque de documentation. Or, la démocratie, le renforcement de l'État de droit, l'amélioration de l'environnement des affaires et la sécurisation des biens et des personnes ne sont envisageables que dans une justice modernisée et transparente.
77. En ce qui concerne le *développement local et la décentralisation*, le processus de décentralisation a connu, au Sénégal, plusieurs étapes à l'issue desquelles certaines compétences ont été transférées,

mais dont l'exercice se heurte à plusieurs difficultés. Les différentes évaluations ont mis en exergue : (i) le manque notoire de moyens dont disposent les collectivités locales pour faire face aux exigences et compétences qui leur sont transférées, (ii) la non fonctionnalité des organes d'appui, (iii) la mauvaise compréhension du sens de la décentralisation et (iv) le retard accusé par l'État dans la mise à la disposition des collectivités locales des FECL et des FDD.

### ***2.6.2. Environnement socioculturel et pauvreté***

78. L'environnement socioculturel comprend le système de croyances et de valeurs qui ne favorisent pas toujours l'adoption des innovations et des transformations propices à l'avènement d'une société dynamique et prospère. Cet environnement influence et conditionne les comportements des différents acteurs face à la situation de pauvreté. Les tensions entre les systèmes économiques et les valeurs sociales dominantes requièrent forcément la mise en œuvre d'ajustements socioculturels sans laquelle les performances économiques aussi bien individuelles que collectives peuvent demeurer relativement faibles et non durables.
79. Au Sénégal, les mécanismes socioculturels générateurs de pauvreté interviennent aussi bien au niveau rural qu'au niveau urbain. Ils ont pour noms : (i) les modèles de consommation extravertis et non adaptés aux revenus des ménages, (ii) les comportements ostentatoires (comme les gaspillages dans les cérémonies familiales) qui réduisent la possibilité d'épargner et d'investir pour le moyen et long termes et les nombreuses fêtes familiales et religieuses qui ont un coût sur la productivité et sur la croissance du pays, (iii) la forte hiérarchisation des structures traditionnelles qui ne confère pas une égalité des chances et restreint les cercles de solidarité et de dynamique sociale, (iv) la persistance des disparités de genre qui écartent les femmes des instances de décision et les privent des moyens de production tout en impactant négativement sur le taux de scolarisation des jeunes filles et leur maintien à l'école, (v) la tolérance sociale de la mendicité qui touche aussi bien les adultes que les enfants et qui génère des comportements d'assistés et (vi) la péréquation sociale qui n'encourage pas l'épargne et inhibe l'esprit d'entreprise au niveau individuel, (vii) la persistance de mentalités qui ne sont pas favorables à la préservation des biens publics et à l'esprit de citoyenneté.
80. Même si la lutte contre la pauvreté, implique la nécessité de revisiter les valeurs culturelles et, de transformer de manière radicale certains des repères fondamentaux de la vie collective, il serait réducteur de penser que le substrat socioculturel dans son essence, constitue une entrave pour le développement. Ainsi, l'activation du capital socioculturel agit comme un véritable amortisseur de la crise et participe à l'augmentation de la croissance au même titre que le capital physique.
81. Au Sénégal, ce capital social a une grande importance car contribuant à la cohésion sociale autour d'un ensemble de normes, de croyances culturelles et religieuses. Il participe ainsi à l'émergence d'associations religieuses, villageoises de développement, etc qui constituent un vaste réseau d'entraide. Il est bon de souligner que le secteur informel et l'émigration (dont la contribution à la formation de la croissance n'est plus à démontrer) se sont fortement appuyés sur ce capital social arrimé sur des valeurs fortes de solidarité et de partage.
82. L'enjeu réside donc dans la conduite d'un inventaire des valeurs et comportements socioculturels, de manière à extirper de la société ceux qui freinent le développement et entretiennent la pauvreté, et à promouvoir ceux qui constituent des facteurs d'accélération de l'émergence économique et sociale.

### 3. VISION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

83. La vision qui sous-tend les objectifs du DSRP s'appuie sur une philosophie, partagée par tous les Sénégalais et Sénégalaises, basée sur des valeurs séculaires qui (i) sacralisent le travail considéré comme la première forme de liberté et le moyen de réalisation personnelle pour s'affranchir de la pauvreté (ii) élèvent la solidarité au rang de paradigme de développement et (iii) considèrent enfin la paix et la sécurité humaine comme préalables à tout développement. Cette vision établit ainsi un lien fort entre la croissance et l'obligation de solidarité dans une même finalité de développement humain global. Cette axiomatique de la solidarité qui place le renforcement du capital social, ceux du capital économique et du capital humain comme devant aller de paire constitue également les fondements des options partagées sur le plan international de démocratie et de justice sociale traduites dans les OMD et le NEPAD.
84. La vision qui sous-tend les objectifs du DSRP est aussi basée sur l'analyse des tendances fortes de l'évolution économique, sociale et culturelle, interne et externe, et sur divers partenariats et engagements, notamment ceux pris dans le cadre des OMD, du plan stratégique de l'UA, du NEPAD, de la CDEAO et de l'UEMOA (cf schéma en annexe 1). En effet, pendant les dix prochaines années (à l'horizon 2015), le Sénégal évoluera, d'une part, dans le contexte d'une économie mondiale caractérisée par une réduction des obstacles aux échanges équitables et équilibrés et marqué par des flux importants de capitaux du nord vers le Sud avec une plus grande efficacité de l'aide au développement,<sup>11</sup>, conformément aux engagements pris pour l'atteinte des OMD ainsi que sur un raffermissement des solidarités internationales sous-tendues par des rapports de partenariat et d'équité des plus consensuels. D'autre part, il sera pris en considération le contexte d'une économie sous-régionale et africaine intégrée, avec des politiques communes dans les domaines stratégiques de développement.
85. Avec la poursuite des efforts actuels et la détermination des autorités à réaliser une profonde transformation des structures socio-économiques du pays, le Sénégal sera, en 2015, un pays doté d'infrastructures sociales de base et de proximité qui garantissent aux ménages urbains et ruraux leurs droits fondamentaux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à une éducation de qualité, aux services énergétiques, aux services de santé de qualité, à la mobilité et aux infrastructures marchandes et à la sécurité et la protection sociale. La quasi-totalité des Sénégalais seront des citoyens instruits et disposeront de capacités et de compétences pour trouver des emplois décents, gérer leur vie et la santé de leur famille, participer à la vie politique, culturelle et scientifique de la nation. Enfin d'ici 2015, le gap numérique entre le Sénégal et les autres pays développés sera fortement réduit et l'accès au TIC sera généralisé et fera partie de la culture des Sénégalaises et Sénégalais notamment dans les domaines de l'accès aux connaissances et à l'information, à la vie politique, économique, sociale et culturelle.
86. Avec l'engagement de tous les acteurs, les Sénégalaises et Sénégalais vivront d'ici 2015, dans un contexte marqué par l'égalité des chances d'accès aux opportunités économiques et aux services publics de tous les citoyens, avec l'élimination effective des facteurs d'exclusion sociale et de discrimination notamment de genre et envers les groupes vulnérables comme les personnes handicapées, les malades du SIDA, les enfants et les femmes en situation de vulnérabilité, etc.
87. Le processus de changement démographique amorcé au cours des dernières décennies devrait se traduire en 2015 par un rythme d'accroissement de la population en adéquation avec les objectifs d'accélération de la croissance économique et d'amélioration de la qualité de vie des populations. Un allongement de l'espérance de vie à la naissance devrait être observé du fait des progrès enregistrés dans les domaines de l'hygiène individuelle et collective, de la nutrition, des changements de comportements et de l'élargissement de l'offre et l'amélioration de la qualité des services de santé. Les investissements conséquents réalisés dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la création d'emplois et de la santé de la reproduction des jeunes devraient permettre d'améliorer la qualité du capital humain, faisant ainsi de la jeunesse de la population sénégalaise un atout majeur pour la relance de la croissance économique et l'atteinte des objectifs de développement. Les tendances démographiques indiquent qu'en 2015, la majorité des Sénégalaises et Sénégalais vivront en milieu urbain et périurbain. Les déséquilibres notés entre Dakar et les villes secondaires dans la distribution spatiale de la population devraient être résorbés en vue de la maîtrise de l'exode rural et de la croissance urbaine. Ainsi, les villes secondaires deviendront de véritables pôles de développement économique, des centres culturels avec des cadres de vie et des services de qualité pour accueillir la majorité de la population urbaine et

---

<sup>11</sup> Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

stimuler les économies rurales polarisées. En outre, une meilleure adéquation entre l'éducation, la formation et l'emploi devrait permettre de revaloriser les ressources humaines en tant que moyen de promotion socio-économique des jeunes et de réduire les candidats à l'émigration et à l'exode fondé sur le désespoir, afin de garantir la pleine participation des populations moins âgées, dans le processus de développement de leurs terroirs.

88. Enfin la culture de la prévention contre les risques sociaux, les risques majeurs et les catastrophes sera fortement ancrée dans les mentalités et pratiques et se traduira dans les stratégies individuelles et collectives ainsi que dans les politiques et programmes des collectivités locales, de l'État et des entreprises privées.
89. Sur la base de cette vision et des objectifs retenus dans le NEPAD et les OMD, le Sénégal a défini une stratégie de développement pour la croissance et la réduction de la pauvreté dont le but est d'améliorer de manière durable le bien-être des populations et la prospérité du pays en (i) réduisant l'incidence de la pauvreté des populations en dessous de 30% d'ici à 2015<sup>12</sup>, par une croissance accélérée, forte, équilibrée et mieux répartie d'au moins 7 % en termes réels en moyenne sur la période, (ii) accélérant l'accès aux services sociaux de base et en améliorant la sécurité alimentaire des populations (iii) protégeant les populations en particulier les plus vulnérables contre les risques sociaux et les catastrophes (iv) réduisant les inégalités et éradiquant toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation notamment par l'instauration de l'égalité des sexes dans tous les domaines, (v) promouvant la bonne gouvernance et l'État de droit.
90. À court terme et sous réserve de la non occurrence de chocs exogènes majeurs, il s'agira d'assurer une croissance moyenne de 7 à 8% en termes réels<sup>13</sup> et de réaliser des progrès notables dans les secteurs sociaux pour atteindre les OMD en 2015 notamment (i) un taux de scolarisation de 100 % dans le primaire, (ii) un taux d'accès à l'assainissement pour les populations urbaines de 78 % (iii) un taux de consommation spécifique de l'eau potable d'au moins 35 l/pers/j<sup>14</sup> qui passe par un taux d'accès de 100 %, (iv) une baisse de la mortalité maternelle en augmentant la proportion d'accouchements assistés par du personnel formé jusqu'à 75%, (v) une réduction de la mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans de 56% et (vi) le maintien de la prévalence du VIH SIDA en dessous de 3%, (iv) une amélioration sensible du taux de protection sociale avec un taux de couverture du risque-maladie de la population à au moins 28 % en 2010 et à 50 % d'ici 2015 (v) une amélioration de l'accès aux services énergétiques, avec l'objectif de 66% des ménages ayant un accès au service électrique, dont au moins un taux de 30% en milieu rural. Ces objectifs qui prennent en considération le profil de la pauvreté urbaine et rurale tel qu'il ressort du diagnostic de la pauvreté et des différents travaux réalisés dans le cadre du processus participatif seront réalisés grâce aux efforts concertés de tous les acteurs de la vie économique et sociale.

#### **4. STRATÉGIES DE CROISSANCE ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

91. L'analyse des causes, déterminants, manifestations et le vécu de la pauvreté au Sénégal montre que la forte croissance nécessaire pour réduire de manière durable la pauvreté nécessite au préalable un cadre macroéconomique sain et une gestion saine et transparente des ressources publiques qui passe par une bonne gouvernance économique et judiciaire. Cette croissance n'est cependant pas suffisante pour atteindre les objectifs, si elle ne s'accompagne pas d'une réduction des inégalités de revenus et des discriminations dans l'accès aux services sociaux entre milieu rural et urbain, le renforcement du capital humain, le renforcement de la décentralisation et la participation des acteurs dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies. Par ailleurs, les événements vécus ces dernières années ont montré que les acquis en matière de croissance et de renforcement du capital humain sont souvent remis en cause du fait de l'occurrence de chocs de diverses natures (catastrophes, accidents) et d'absence de protection contre les risques sociaux. Pour prendre en charge de manière harmonieuse et cohérente ces différents défis, le Sénégal a retenu une stratégie axée sur quatre leviers fondamentaux : (i) la création de richesses, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale et la prévention et la gestion des risques et catastrophes et (iv) la gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

---

12 Ces objectifs intègrent les résultats déjà enregistrés dans la perspective de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté d'ici 2015 pour l'atteinte des OMD.

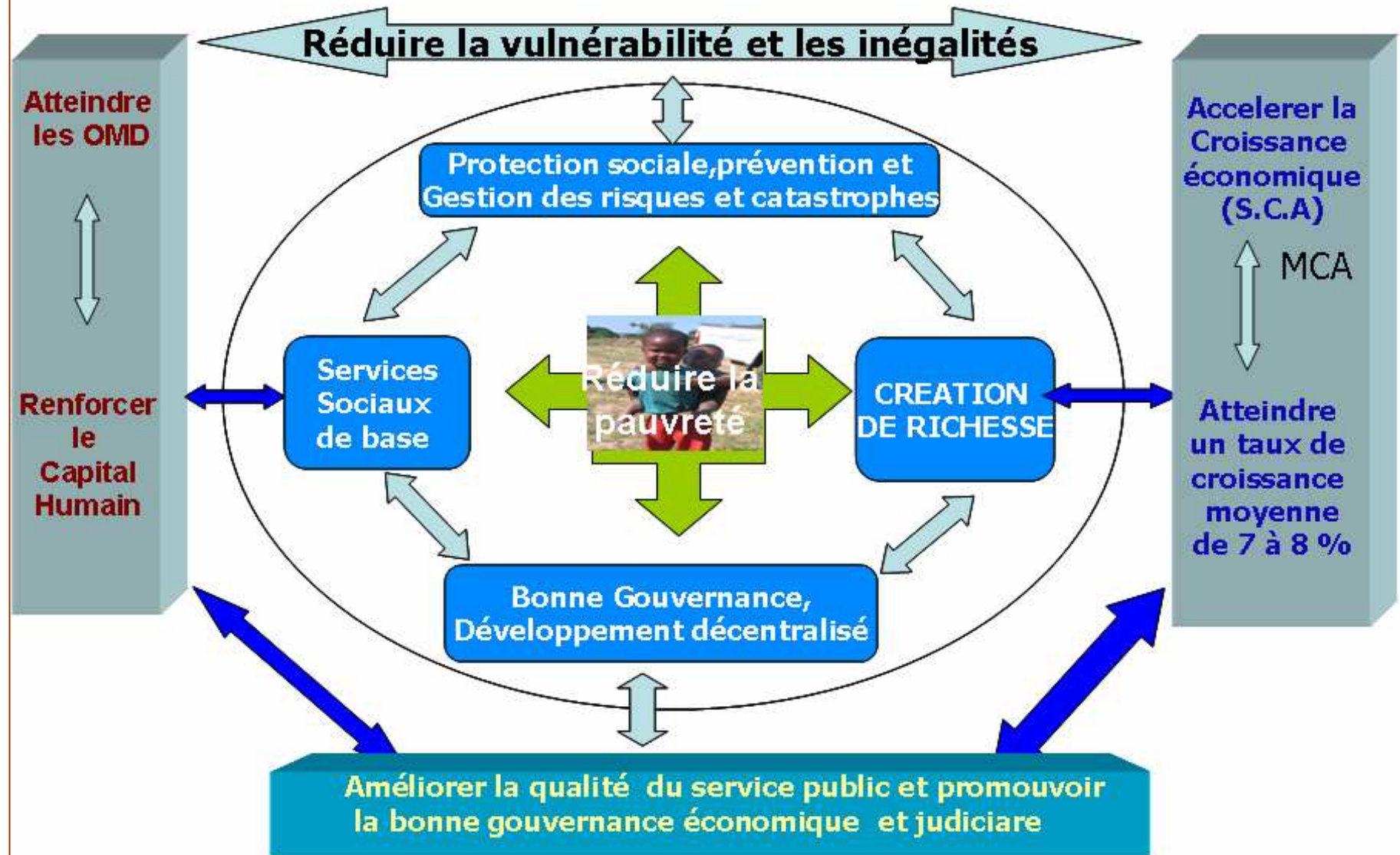
13 Sur la période 2005-2010, l'objectif sera de réduire d'au moins 15% le pourcentage de personnes pauvres en vue d'atteindre les OMD en 2015.

14 Conformément aux recommandations de l'OMS.

92. En ce qui concerne la création de richesses, différentes études statistiques révèlent une forte corrélation entre le revenu national par tête et les indicateurs de pauvreté, qu'ils soient monétaires ou non monétaires. Au Sénégal, les analyses faites sur les déterminants de la pauvreté montrent bien l'importance du facteur « insuffisance de revenus » et justifient amplement que la promotion de la création de richesses dans un cadre macro-économique sain et stable, constitue encore le premier pilier dans le but de favoriser l'émergence et le renforcement de l'emploi productif. L'analyse des indicateurs du cadre macroéconomique et des contraintes à la croissance montre que le Sénégal doit relever les défis suivants : Comment augmenter les exportations de manière durable en appuyant des secteurs à forte valeur ajoutée où le Sénégal dispose d'avantages comparatifs sur le marché mondial ? Comment répondre à la demande intérieure en biens et services par la production intérieure en vue notamment de garantir la sécurité alimentaire ? Pour relever ces défis, le Sénégal mettra simultanément en œuvre une stratégie de croissance accélérée, une stratégie d'appui aux secteurs productifs de substitution à l'importation en particulier dans le domaine agricole pour garantir la sécurité alimentaire.
93. Le Sénégal a retenu l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base comme second pilier de sa stratégie en vue notamment de relever le stock de capital humain, base d'une croissance durable, répondre à la demande sociale et favoriser l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
94. Les ménages, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, sont exposés à une variété de chocs (sécheresse, inondations, accidents, maladies, fluctuation des prix de produits de base,...) qui les empêchent d'accumuler les biens et le capital humain susceptibles de les aider à sortir de la pauvreté. C'est pourquoi le Sénégal met l'accent sur la nécessité de faire de la protection sociale, en particulier des groupes vulnérables, un des piliers de sa stratégie pour assurer une réduction durable de la pauvreté.
95. Enfin, un des enjeux principaux de la lutte contre la pauvreté est la nécessité de toucher toute la population sénégalaise ciblée en répondant à ses besoins spécifiques et en assurant la célérité et la transparence dans la formulation, le pilotage, l'exécution et le suivi-évaluation des politiques publiques et des programmes de développement. À cet effet, le Sénégal a inscrit la bonne gouvernance et la décentralisation dans les priorités de lutte contre la pauvreté, confirmant le consensus, exprimé par les acteurs de la vie socio-économique, sur le rôle important du capital social dans la croissance à long terme.
96. Articulée autour de ces quatre axes, la stratégie de réduction de la pauvreté revient à : (i) promouvoir les opportunités de création de richesses au Sénégal, (ii) organiser l'égalité des chances dans la concrétisation de ces opportunités, notamment à travers le renforcement des capacités des populations pauvres et (iii) assurer la protection des groupes vulnérables, (iv) répondre à la demande sociale et favoriser la participation des populations dans la gestion des affaires de leurs communautés de base, notamment à travers une véritable politique de décentralisation et de développement local. En appui aux politiques et stratégies qui seront mises en application suivant ces différents axes, il sera recherché une meilleure maîtrise des tendances démographiques conformément à la Déclaration de Politique de Population actualisée et adoptée en mars 2002. De même, la culture de la paix, de la tolérance et de la solidarité doit demeurer une valeur cardinale de la société sénégalaise afin de prévenir l'exclusion et la marginalisation des minorités au sein de chaque communauté de base.
97. La réussite de ces objectifs nécessitera des efforts importants pour renforcer le capital humain et les infrastructures de soutien en particulier dans (i) le secteur des transports pour améliorer la mobilité urbaine et désenclaver les zones rurales (ii) l'énergie en vue d'améliorer le cadre de vie et renforcer la compétitivité du secteur productif, (iii) l'aménagement du territoire par le développement des villes secondaires et (iv) la promotion de l'équité de genre dans tous les domaines en vue d'améliorer l'impact des interventions et d'assurer l'équité. La prise en compte des différents rôles des hommes et des femmes, les disparités entre sexes en ce qui concerne le contrôle et l'accès aux ressources, ainsi que les différences qui en résultent au niveau des contraintes, besoins et priorités serviront de principe d'orientation à toutes les composantes des stratégies retenues.
98. Les principaux objectifs et les actions correspondantes identifiées pour les quatre axes stratégiques par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur la pauvreté ont été répertoriées dans une matrice de mesures (annexe 2). Les objectifs/stratégies prioritaires et les actions correspondantes (extraits de la matrice des mesures ont été ensuite listés dans un plan d'actions prioritaires chiffré couvrant la période 2006 -2010 (annexe 3).



## DSRP 2 (2006-2010): objectifs





#### 4.1. AXE 1: Création de richesses : pour une croissance pro pauvre

99. À partir des données des deux Enquêtes sénégalaises auprès des ménages (ESAM I et II), le Centre de Recherches économiques Appliquées (CREA) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar a établi que l'élasticité de l'incidence de la pauvreté par rapport au taux de croissance du revenu réel par tête, sous l'hypothèse que l'inégalité des revenus ne change pas, était de - 1,38. Une croissance robuste et mieux répartie est donc un pré-requis fondamental pour une réduction significative de la pauvreté (voir encadré 2).

**Encadré n° 2 : Sénégal : Élasticités des indices décomposables de pauvreté par rapport au revenu moyen par équivalent adulte, à l'indice de Gini et aux taux marginaux de substitution**

Indice de pauvreté	Mesure de pauvreté		Élasticité croissance		Élasticité Gini	
	1995	2002	1995	2002	1995	2002
P0	61,4	48,5	-0,89	-1,38	-1,02	-0,89
P1	20,5	14,8	-1,68	-1,74	-2,54	-0,37
P2	9,1	6,2	-2,11	-2,21	-4,37	-0,74

Source : CREA, 2006

L'élasticité de l'incidence de la pauvreté pour l'année 2002 est de -1,38. En d'autres termes, un point de taux de croissance du revenu par tête entraîne une réduction de la pauvreté de 1,38 point. L'élasticité est en nette progression entre 1995 et 2002 dans la mesure où elle est passée de - 0,89 à - 1,38. Cette amélioration de l'élasticité croissance - pauvreté tient dans une large mesure à la réduction des inégalités entre ménages. L'indice de Gini a baissé, en effet, tant au niveau urbain, rural que national. Entre 1995 et 2002, il est passé de 0,476 à 0,417 à Dakar, de 0,33 à 0,29 en milieu rural et de 0,48 à 0,44 au niveau national (contre une augmentation des inégalités entre individus, voir tableau 1, page 9).

Les résultats obtenus confirment que la réduction de la pauvreté est sensible à la fois à la croissance et à la modification de sa répartition. En effet, en 2002, une réduction de 1% de l'indice de Gini conduirait à une baisse de la pauvreté d'environ 0,9 point.

Ainsi une politique mixte de croissance du revenu par tête et de réduction des inégalités de 1% permettrait une baisse de l'incidence de la pauvreté de 2,3%. Ce qui au total signifie qu'une croissance soutenue et mieux répartie sera un élément fondamental pour la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté.

L'effet de la croissance sur la profondeur et la sévérité de la pauvreté est plus significatif. Les élasticités sont respectivement de - 1,7 et de -2,2 pour ces deux mesures.

100. La stratégie de création de richesses reposera sur une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif substantiel sur la prévalence nationale et régionale de la pauvreté. Il sera ainsi recherché : (i) une croissance soutenue par des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieu rural et urbain, et (ii) une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations. Cette stratégie repose sur un scénario de croissance qui augmente les revenus des pauvres, c'est-à-dire une croissance qui favorise les secteurs et les régions où les pauvres vivent et utilisent les facteurs de production qu'ils possèdent. Jusqu'à présent, la majorité des pauvres sont localisés en milieu rural et dépendent en majeure partie directement de l'agriculture et les facteurs de production qu'ils possèdent et qu'ils utilisent le plus se résument à la terre, au travail et très rarement au capital. Une croissance favorable aux pauvres (*croissance pro pauvre*) devra mettre l'accent sur les zones rurales, la hausse de la productivité et des revenus de l'agriculture et être très intensive en travail.
101. Dans l'optique de renforcer le caractère inclusif de la croissance, le Gouvernement a identifié des activités ou domaines d'activités prioritaires dans les secteurs suivants : (i) secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie), dans une dynamique intersectorielle, avec tous les autres secteurs susceptibles de contribuer à son essor : industrie, hydraulique, transports, artisanat, (ii) micro finance et entrepreneuriat féminin, (iii) PME/PMI et agro-industrie, (iv) toute opportunité de développement des initiatives privées génératrices d'emplois dans les autres secteurs économiques (mines, énergie, bâtiments et travaux publics, TIC) qui peuvent être réalisées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.
102. Du fait des interactions sectorielles et de la répartition spatiale de la population active et de la pauvreté, le Sénégal doit axer sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et des inégalités, en priorité, sur le relèvement de la productivité de l'agriculture notamment à travers les produits à demande intérieure et internationale croissante. Aussi, toutes les dispositions (mesures fiscales,

institutionnelles, infrastructures physiques, encadrement et formation, systèmes d'information sur les marchés nationaux et internationaux) seront prises pour favoriser le développement d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles. Parallèlement, l'accent sera mis sur les autres secteurs porteurs de croissance, mais également sur les facteurs de croissance à long terme comme le capital humain et les infrastructures de base.

103. Sous réserve de l'amélioration de la productivité globale des facteurs, l'accumulation de capital contribuera de façon très substantielle à la croissance. À cet égard, un objectif important de la stratégie de réduction de la pauvreté sera d'établir un climat favorable aux investissements privés. En plus des politiques macroéconomiques saines qui seront mises en œuvre, il sera nécessaire d'étendre les réformes à un large ensemble de domaines incluant le parachèvement et la consolidation des acquis des privatisations, les marchés des actifs, le commerce extérieur, les marchés financier et du travail, l'environnement réglementaire et le système judiciaire afin d'améliorer le niveau des investissements. Ces investissements serviront à améliorer le développement des secteurs créateurs de richesses et seront accompagnés des investissements publics pour relever le niveau des infrastructures sociales et économiques.
104. En somme, l'axe création de richesses sera basé sur un cadrage macroéconomique pour la période 2006-2010 et axé autour de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance accélérée (SCA) et de différentes politiques sectorielles et multisectorielles orientées vers la réduction de la pauvreté, d'une part, et, d'autre part, d'un ensemble de mesures d'accompagnement.

#### **4.1.1. Cadrage macroéconomique<sup>15</sup>**

##### **4.1.1.1. La situation de référence**

105. Après une croissance de 5,5% enregistrée en 2005, les premières tendances de l'économie en 2006 sont marquées par la persistance de la hausse des prix du baril de pétrole et les difficultés des Industries chimiques du Sénégal, laissant augurer une croissance du PIB de 4,0%. Ce résultat s'explique par le ralentissement de l'activité du secteur industriel qui est passée d'une croissance de plus de 8% à une baisse de 0,9%. Le redressement du secteur primaire (6,8%) et le dynamisme du secteur tertiaire (5,1%) permettraient d'atténuer l'impact des difficultés du secteur secondaire.
106. Au niveau du secteur primaire, la croissance est projetée en 2006 à 6,8% contre 9,4% en 2005, en raison du ralentissement de tous les sous-secteurs. La croissance du sous-secteur agricole est attendue à 10,4% contre 13,1% en 2005, du fait notamment de l'amélioration de la production horticole et des programmes agricoles. L'accroissement de la production de céréales et d'arachide est estimé en moyenne à 5%. Pour le sous-secteur de la pêche, les premières tendances montrent une légère baisse de la production, liée à la rareté de la ressource à laquelle s'ajoute la hausse des intrants.
107. S'agissant du secteur secondaire, la poursuite de la hausse des prix du pétrole, ainsi que les difficultés des ICS ont fortement impacté l'évolution de l'activité industrielle. La croissance en 2006 est attendue en baisse de 0,9% contre une hausse de 3,8% en 2005. En dehors des effets directs de la hausse des prix des produits pétroliers sur le sous secteur du raffinage de pétrole (-4,3%), les effets induits ont été notés globalement dans les autres industries dont on attend une évolution à une baisse de 10,8% contre une hausse 1,0% en 2005. À ces difficultés s'ajoutent les contre-performances des industries chimiques qui se sont traduites par un arrêt de la production d'engrais et d'acide phosphorique. Les industries extractives poursuivent leur tendance baissière (-14%), suite à la chute de la production de phosphate. Concernant les huileries, malgré la hausse de la production d'arachide, l'activité est attendue en baisse de 10,8%, au regard des résultats du premier trimestre 2006 et du niveau de collecte relativement faible. Les BTP restent le moteur de la croissance du secteur secondaire avec une progression attendue à 15,0%, reflétant le dynamisme des travaux publics. Enfin, pour le secteur de l'énergie, la croissance devrait s'établir à 2,7% en 2006 malgré les problèmes d'approvisionnement en fuel de la Société d'électricité.

---

<sup>15</sup> Les détails sur les différents éléments du cadrage macroéconomique sont présentés en annexe 4.

108. Pour ce qui est du secteur tertiaire, la croissance de 5,1% reste essentiellement tirée par le sous-secteur des Transports et Télécommunications qui enregistre une progression 9,0%. Le léger repli du rythme des activités commerciales (2,5% en 2006) est lié à la baisse des marges sur les produits du secondaire. Toutefois, les évolutions des autres marges restent positives et sont respectivement de 3,8% pour les produits du primaire et de 5,9% pour celles sur les produits importés.
109. Concernant les emplois du PIB, la croissance serait portée par l'investissement public qui progresserait de plus de 12,8%. Par conséquent, le taux d'investissement devrait atteindre 20% en 2006. La demande intérieure nominale augmenterait de 6,7% en 2006 contre 8,4% en 2005. Pour ce qui est des exportations en volume, elles croîtraient de 4,2% tandis que le volume des importations augmenterait de 3,9%. Cette situation résulterait en partie de la baisse du volume des importations de produits pétroliers.
110. Le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB est projeté à 3% par rapport à 2005. Cette hausse résulterait essentiellement de la flambée du prix du baril de pétrole. L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation se situe à 2,6% en fin avril 2006.
111. S'agissant de la **balance des paiements**, les prévisions pour le reste de l'année font ressortir un solde global excédentaire de la balance des paiements de 76,9 milliards contre un déficit de 5,3 milliards en 2005. Cette performance est essentiellement due à l'amélioration de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières qui passerait de 377,6 milliards en 2005 à 471,8 milliards en 2006, nonobstant la détérioration de 5,5% du compte courant, imputable à la dégradation du déficit commercial.
112. Concernant les **finances publiques**, les recettes fiscales (hors dons) pour l'année 2006 sont attendues à 922,7 milliards contre 850,8 milliards, soit une progression de 80 milliards, imputable essentiellement au recouvrement des recettes fiscales. Quant aux dépenses, elles sont projetées à 1300,3 milliards en 2006, avec une augmentation des dépenses en capital sur ressources internes traduisant l'effort de l'État dans les investissements. Toutefois le ratio masse salariale rapporté aux recettes fiscales reste inférieur à 30%. Globalement, le solde budgétaire de base afficherait un déficit de 239,2 milliards, soit -4,9% du PIB, hors PPTTE et CTRS, le déficit devait s'établir à 0,7% du PIB.

#### 4.1.1.1.2. Les perspectives sur la période 2006- 2010

113. L'objectif de croissance pour la période 2006-2010 sera d'atteindre un taux moyen annuel de 7 à 8%. Les projections macroéconomiques qui établissent la cohérence d'ensemble de la stratégie adoptée laissent apparaître un taux de croissance annuel moyen du PIB par tête d'environ 5%. Ces projections sont sous-tendues par un ensemble d'hypothèses. Ces hypothèses prévoient (i) une hausse des investissements publics et privés (avec l'augmentation de l'aide publique au développement, des flux d'investissements directs étrangers, et des ressources additionnelles attendues de l'annulation de la dette), (ii) un meilleur ciblage et une amélioration de la qualité des investissements, et (iii) un renforcement de la contribution du secteur agricole à la croissance basée notamment sur une diversification des produits et une modernisation des exploitations familiales.
114. Sous l'hypothèse d'une bonne mobilisation et une absorption totale des ressources attendues, la croissance réelle du PIB, en moyenne annuelle sur la période 2006-2010 (7 à 8%), reflète le niveau relativement élevé d'investissements programmé dans le DSRP et est compatible avec l'objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Du fait d'éventuelles contraintes liées à la capacité de mobilisation des ressources par l'Etat ou d'absorption de celles-ci par l'économie, trois scénarii sont élaborés :
- un scénario tendanciel, qui suppose que les ressources additionnelles en capital, prévues dans le DSRP, ne seront pas mobilisées ou absorbées. Ainsi, la croissance restera en moyenne annuelle à 5% sur la période 2006-2010.
  - un scénario moyen, qui suppose que les ressources additionnelles en capital prévues dans le DSRP, ne seront absorbées qu'à hauteur de 50% (en raison des difficultés de mobilisation ou d'absorption des ressources) et le taux de croissance serait attendu en moyenne annuelle à 6% sur la période ;

- un scénario optimiste qui suppose que toutes les ressources additionnelles attendues pour la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté seront absorbées entièrement, soit la réalisation des objectifs de croissance déclinés dans le DSRP avec un taux en moyenne annuelle de 7 à 8% sur la période. La dynamique des différents secteurs de l'économie devant permettre d'atteindre ces résultats durant cette période est décrite ainsi qu'il suit.
115. Le **secteur primaire** devrait progresser en moyenne de près de 11%. Cette évolution serait influencée, essentiellement par une croissance du sous-secteur agricole de 13% avec la mise en œuvre des programmes agricoles visant le développement agricole durable, la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus des populations rurales et la protection de l'environnement. La croissance du sous-secteur de l'élevage et de la chasse devrait atteindre 6,3% sur la période après un taux moyen de 2,8% entre 2003-2005. Quant au sous-secteur de la pêche, la reprise des débarquements à la suite d'une meilleure gestion des ressources maritimes et le développement de l'aquaculture devraient permettre une bonne reprise des débarquements à partir de 2008 et porter le rythme de croissance du secteur à 10,6%, en moyenne sur la période 2006- 2010, contre une moyenne de 1,9 % en 2004-2006.
  116. S'agissant du **secteur secondaire**, l'ambition du Gouvernement est de développer l'industrie en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises et en réduisant les coûts des facteurs de production. La croissance du secteur est prévue en moyenne à **9,75%** sur la période 2006-2010, en raison du maintien du dynamisme des Bâtiments et Travaux publics (14,0%), avec la poursuite des grands travaux d'infrastructures publiques entamés depuis 2004. Le sous-secteur de l'énergie qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance, après avoir subi les effets des hausses du prix du baril du pétrole entre 2005 et 2006, devrait enregistrer un taux d'accroissement moyen de 8,2% à partir de 2007. Aussi, les investissements publics seront réorientés en partie vers ce secteur en vue de lever les contraintes à la productivité des entreprises, de réduire les effets des hausses des produits pétroliers sur les coûts de production et d'améliorer la production disponible d'énergie afin de répondre à la demande grandissante des usagers.
  117. La croissance du **secteur tertiaire** devrait se situer en moyenne à près de 7% sur la période 2006-2010, du fait notamment des Transports et Télécommunications qui devraient croître respectivement de 5,3% et à 13,6% en moyenne annuelle.
  118. En terme d'**emplois du PIB**, la consommation finale devrait connaître une légère amélioration avec 87,6% sur la période 2006-2010. En termes réels, elle croîtrait moins vite que le PIB (5,2%) tandis que les consommations intermédiaires croîtraient plus vite (11,4%). L'investissement maintiendrait sa dynamique avec la poursuite des travaux relatifs aux programmes d'infrastructures publiques et la vigueur de la construction de logements des ménages. Ainsi, le taux de croissance moyen sur la période pourrait atteindre 12,6%. Cette croissance des investissements reste toujours tirée par les investissements publics (16,5% sur la période) mais une reprise des investissements privé devrait s'opérer dès 2007 (8,7% pour s'accélérer et prendre le relais des investissements publics avec en moyenne plus de 13,5% à partir de 2008). S'agissant de la demande extérieure nette, les exportations de biens et services augmenteraient en moyenne de 6,6%, en termes réels, tandis que les importations de biens progresseraient de 7,5% en termes réels. Le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB est projeté en moyenne à 2,2% sur la période après les poussées inflationnistes liées à la hausse des cours du pétrole observée les dernières années. Toutefois, la conduite d'une bonne politique monétaire et budgétaire permettrait de maintenir l'inflation en dessous du seuil communautaire de 3%.
  119. Au niveau de la **balance des paiements**, compte non tenu des transferts officiels, le solde des transactions courantes passerait d'un déficit de 8,1% du PIB en 2006 à près de 4,1% en 2010. Cette performance résulterait d'une amélioration de la balance commerciale notamment avec la mise en œuvre de la SCA. Quant au solde global, avec les améliorations du compte de capital et d'opérations financières, il passerait d'un excédent de 76,9 milliards en 2006 à 117,2 milliards en 2010 soit en moyenne un excédent de 1,6% du PIB sur la période.
  120. Au niveau des **finances publiques**, les recettes totales passeraient de 1069,2 milliards à 1502,1 entre 2006 et 2010, soit une progression d'environ 100 milliards par an, imputable à la fois à l'effort de recouvrement des régies financières et de l'élargissement de la base fiscale. Quant aux dépenses totales, elles évolueraient de 1300,3 milliards en 2006 à 1793,9 milliards en 2010. Globalement, le solde budgétaire de base s'améliorerait progressivement sur la période 2006- 2010 en passant d'un déficit de 4,8% à 4,1% du PIB. Hors PPTE, ce déficit, devrait passer de 0,6% à 0,3% du PIB en 2010.

### 4.1.1.3. Les risques de la stratégie

121. Les risques de la stratégie sont liés d'une part, aux chocs exogènes qui peuvent compromettre les objectifs macro-économiques et à la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en rapport avec les procédures budgétaires actuelles et, d'autre part, au contrôle efficient de l'utilisation des ressources. Le scénario optimiste constitue le scénario d'évolution favorable à une réduction substantielle de la pauvreté. Ainsi, les résultats escomptés supposent que les différents chocs identifiés et susceptibles de réapparaître sont maîtrisés de manière à éviter une perturbation éventuelle de l'atteinte de ces résultats. Ces chocs sont d'ordre naturel et économique.
122. Le principal risque d'ordre naturel relève de la pluviométrie qui demeure encore le principal déterminant de la production agricole. Une situation d'insuffisance de la pluviométrie pourrait affecter significativement l'évolution du sous-secteur agricole, en l'entraînant vers un rythme en dessous de 5% contre 12 à 14% prévus sur la période 2006-2010. Tous les autres secteurs n'ayant pas connu de changement, ces contre-performances se traduiraient par une croissance économique allant de 5 à moins de 5%, niveau insuffisant pour atteindre les objectifs macroéconomiques et sociaux en 2015. Si le rythme de développement de l'agriculture irriguée dans les zones rurales est soutenu et les mécanismes des assurances agricoles mis en place, ces effets pourront être atténués.
123. En plus du risque d'insuffisance de la pluviométrie, le secteur agricole est également exposé aux agressions acridiennes qui constituent une menace importante sur l'économie, à la seule différence, que l'intervention publique, pourrait en atténuer les effets.
124. Au plan économique, le principal risque est lié à l'évolution des prix sur le marché international en général et du prix du pétrole brut en particulier. Le secteur le plus exposé est celui de l'énergie qui a connu des perturbations importantes au cours de l'année 2006, très défavorables à l'économie, du fait de son caractère intégré. Le risque de voir les perturbations persister dans ce secteur, se traduit par des taux de croissance sectoriels en dessous de 3% contre 8,4% attendus sur la période 2006-2010. Compte tenu de l'importance du secteur énergétique dans la production nationale, les niveaux de croissance faibles du secteur affecteraient sans doute négativement les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. Si la situation défavorable enregistrée actuellement persiste, avec une flambée du prix du pétrole, au-delà de 100 dollars us, les chances de réalisation des taux de croissance de 7% en moyenne sur la période seront totalement annihilées. En l'absence de mesure d'atténuation des impacts et de solidarité internationale pour les pays non producteurs de pétrole, le taux de croissance que le Sénégal est en droit d'attendre serait de l'ordre de 4 à 5 %, largement insuffisant pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.
125. Les risques peuvent également être liés aux évolutions des grandes entreprises du secteur de la transformation. En dehors de l'énergie, les grandes entreprises du sous-secteur de la chimie et des huileries sont aussi exposées. Les perturbations enregistrées en 2006 pourraient affecter la croissance du fait du rôle important que les entreprises de ces sous-secteurs jouent dans l'économie, notamment sur les secteurs des services et des industries. Les effets cumulés de non fonctionnement des unités de production se traduiraient par une perte de l'ordre de 1 point de croissance économique.
126. Les risques d'ordre politiques et institutionnels peuvent revêtir de diverses natures affectant directement la mise en place des investissements prévus sur la période de mise en œuvre du DSRP, 2006-2010. La non exécution correcte de ces dépenses d'investissement pourrait affecter significativement la croissance et compromettre, à cet égard, l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2015.
127. La non mobilisation de l'intégralité des ressources extérieures attendues est également un risque important déjà pris en compte dans les scénarii. La réussite de la stratégie repose sur l'hypothèse que toutes les ressources attendues soient mobilisées. Les moyens pour minimiser tous ces risques nécessitent de la part des différents acteurs un engagement et une collaboration soutenus.

### 4.1.2 Stratégie de Croissance accélérée

128. Dans la perspective d'atteindre les taux de croissance requis pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015 (OMD1), le Gouvernement a initié le processus d'élaboration d'une stratégie de croissance accélérée (SCA) pour créer les conditions de nouveaux gains de productivité afin d'atteindre un taux de croissance de 7 à 8%.
129. Cette stratégie qui sera bâtie autour de « l'approche grappe », vise à assurer une forte croissance des secteurs ciblés avec un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et à renforcer les synergies intersectorielles. Il s'agira d'accélérer la croissance économique, en améliorant qualitativement la structure de la croissance pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et en diversifiant les sources pour la sécuriser et la pérenniser.
130. Pour atteindre ces objectifs, la SCA privilégie deux approches complémentaires : i) une démarche globale de promotion de l'investissement direct domestique ou étranger grâce à une amélioration constante de l'environnement des affaires afin de le rapprocher aux standards internationaux ; ii) une démarche ciblée de promotion des groupes de grappes<sup>16</sup> à haut potentiel de croissance et dont l'effet d'entraînement sur l'ensemble des autres secteurs économiques est avéré. La mise en oeuvre des mesures qui seront retenues dans la SCA devrait permettre : (i) d'augmenter la contribution encore faible des exportations à la croissance économique, (ii) de ramener, à long terme, le déficit du compte extérieur courant hors dons en dessous du seuil de 5% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UÉMOA<sup>17</sup>.

### 4.1.3. Politiques sectorielles

#### 4.1.3.1. Développement agrosylvopastoral et Sécurité alimentaire

##### *Sous secteur de l'agriculture*

131. L'agriculture demeure encore un des secteurs les plus importants de l'activité économique. Elle occupe près de 60% de la population active du pays et continue de rester le principal levier pour le développement des secteurs artisanal et industriel. Cependant, sa contribution à la formation du Produit intérieur brut reste faible et variable d'une année à l'autre. Pour les quatre dernières années, elle se situe à moins de 10%. Malgré l'augmentation des ressources qui lui sont affectées (le budget d'investissement est passé de 9 % en 2003 à 15% en 2005 et le budget de fonctionnement de 1% environ en 2003 à 4% en 2005), les performances restent encore erratiques. En 2004/2005, les productions ont accusé une baisse de 31% soit 367 363 tonnes en valeur absolue. Cette baisse est principalement due au péril acridien qui a eu des conséquences sur les rendements (mil -23%, sorgho -14%). Le coefficient de dépendance alimentaire du pays en céréales reste très important (plus de 50%). En effet, la production céréalière qui constitue une des composantes importantes de la production alimentaire ne cesse de baisser (environ de 1,1% l'an entre 1990/91 à 2002/2003), creusant ainsi le déficit céréalier.
132. La baisse de la productivité des cultures pluviales et la faiblesse des superficies irriguées, résultent de l'insuffisance des investissements dans le secteur irrigué, des lenteurs dans la mise en oeuvre des réformes structurelles, notamment dans la filière arachide et le foncier et de la grande vulnérabilité du secteur face aux aléas naturels.
133. Le secteur agricole demeure confronté à d'énormes difficultés récurrentes dont les plus importantes sont : (i) la baisse du revenu réel des paysans qui a provoqué la réduction très sensible de l'utilisation des intrants agricoles, (ii) la saturation et la dégradation des terroirs, (iii) le transfert de technologies et de connaissances souvent inapproprié et sans rapport avec les niveaux des ressources tirées de

<sup>16</sup> Il s'agit de grappes d'activités, de services et de compétences autour de produits de pénétration de marchés intérieurs (à l'UÉMOA) ou extérieurs bien ciblés, sur la base de la concertation permanente État/secteur privé et suivant les lignes du partage des rôles dans le cadre de la stratégie de développement.

<sup>17</sup> Les critères de convergence multilatérale de l'UÉMOA :

- Critères de premier rang : ratio du solde budgétaire de base, hors PPTE, rapporté au PIB nominal ramené à 0,3 %, (ii) taux d'inflation annuel moyen de 1,9 %, (iii) ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal ramené à 36,4 %, (iv) non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs.
- Critères de second rang : (i) ratio de la masse salariale sur recettes fiscales fixé à 34,9 %, (ii) ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales porté à 19,7 %, (iii) ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal pour un objectif de 5,9% et (iv) taux de pression fiscale de 14,9 %.

l'exploitation agricole, (iv) l'accès difficile au système de crédit rural, (v) la non disponibilité de semences de bonne qualité, en quantité suffisante, notamment pour la filière arachide ; (vi) l'obsolescence du matériel agricole, (vii) l'exode rural avec comme corollaire le vieillissement des chefs d'exploitation en particulier dans le bassin arachidier, (viii) les insuffisances du fret pour les produits horticoles, (ix) l'insuffisance et la mauvaise qualité des pistes de production et le manque d'infrastructures de stockage et de transformation.

134. Conjuguées à d'autres facteurs (organisation déficiente des circuits de commercialisation, etc.), ces faiblesses de l'agriculture sénégalaise sont à l'origine du déséquilibre financier et de l'absence de compétitivité des filières, notamment celles tournées vers l'exportation et expliquent, pour une large part, la très forte prévalence de la pauvreté en milieu rural. Aussi, urge-t-il de mettre en place les conditions propices à l'accélération de la croissance dans le secteur agricole. Celle-ci devrait avoir un double impact sur la réduction de la pauvreté.
135. Le premier, d'ordre structurel, est lié à la contribution très importante que joue l'agriculture dans les performances de l'économie dans son ensemble, notamment l'apport de ressources tirées des exportations de produits agricoles et aux économies de devises consécutives à la réduction des importations et une amélioration de la sécurité alimentaire. Le second effet positif d'une accélération de la croissance agricole est plus direct et consiste en une amélioration immédiate des revenus moyens des paysans. Étant donné la nature et la structure de la pauvreté au Sénégal, cette amélioration des revenus agricoles doit contribuer de façon très significative à sa réduction.
136. Dans cette optique, le Gouvernement a élaboré, en 2004, une Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale<sup>18</sup>, pour traduire son option de faire de l'agriculture un moteur de la croissance de l'économie. À cet égard, les orientations du secteur déclinées portent sur la création d'un environnement attractif et incitatif en milieu rural qui vise (i) la transformation de l'agriculture familiale en appuyant la promotion de l'exploitation agricole familiale par le passage de systèmes extensifs de production à des systèmes intensifiés, diversifiés, durables et respectueux des ressources naturelles, (ii) l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural. Pour ce faire, le développement agro-sylvo-pastoral passe par une stratégie de diversification des productions agricoles, l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des exploitations agricoles sur une base durable, avec comme stratégie d'accompagnement, le développement d'une économie non agricole en milieu rural.
137. Pour atteindre ces objectifs, des investissements et des mesures seront mis en œuvre principalement pour la maîtrise de l'eau, base de sécurisation, d'intensification et de modernisation de l'agriculture, pour faire passer le taux de superficies irriguées sur superficies totales cultivées de 4% en 2005 à 10% d'ici 2010 et 20% en 2015. À cet effet, l'État réalisera au moins 15000 ha d'aménagements hydro agricole en moyenne par an à travers des programmes dans les différentes parties du pays. L'amélioration des performances dans le domaine de la qualité des produits (conditions de transformation, de conservation et de commercialisation) se traduira par l'augmentation du volume des exportations en fruits et légumes qui devra passer de 13000 tonnes en 2005 à 30000 tonnes en 2010<sup>19</sup> avec une progression annuelle ciblée de 3000 à 4000 tonnes par an.
138. Plus spécifiquement, les stratégies à mettre en place permettront d'augmenter le produit intérieur brut agricole grâce à la levée des contraintes auxquelles font face les paysans mais également d'augmenter la sécurité économique des plus pauvres notamment les petits exploitants agricoles. Pour ce faire, les mesures et actions prioritaires seront mises en œuvre autour des cinq domaines suivants :
- ✓ **le renforcement de la sécurité alimentaire.** Il s'agira d'élaborer et de mettre en œuvre un programme national d'appui à la sécurité alimentaire et de promouvoir l'intensification de l'agriculture de type familial.
  - ✓ **la promotion de la gestion durable des terres et de l'aménagement des terroirs :**

---

<sup>18</sup>Cf. LOASP, exposé des motifs, page 2. La loi est articulée autour de 5 Titres dont certains portent sur la protection sociale des ruraux, la sylviculture, l'élevage, les réformes foncières, la maîtrise de l'eau, le développement des services en milieu rural, la promotion de l'équité sociale en milieu rural, etc.

<sup>19</sup> Pour l'évolution du volume des exportations (cf .PPEA).

- **la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles.** Pour faire face aux aléas de la pluviométrie et l'érosion hydrique, il est prévu de poursuivre avec vigueur une politique de maîtrise de l'eau en utilisant des systèmes d'irrigation adaptés aux besoins locaux ;
  - **le développement foncier et les investissements productifs.** Afin de contenir toutes sortes de pressions sur les terres disponibles exacerbant la compétition pour cette ressource naturelle et les conflits fonciers d'une part, et, favoriser un large accès à la terre des couches vulnérables, notamment les femmes et les jeunes dans le cadre des exploitations familiales, d'autre part.
- ✓ **la promotion de gestion de la qualité des produits et l'intégration des filières aux marchés**
- **La promotion d'une bonne politique de transformation, de commercialisation et de distribution** qui passe par le développement de l'agro industrie à travers la création de structures de normalisation, d'entreposage et de stockage, de conservation et de transformation, le renforcement des capacités des femmes dans le domaine de la transformation et de la commercialisation des produits horticoles et maraîchers et la valorisation de la production et de la consommation locale, la mise en place d'un fonds de garantie, la promotion de micro-entreprises et de petites entreprises rurales, le renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises.
  - **L'intensification et la modernisation de la production agricole.** Il s'agira de développer l'agriculture irriguée afin de réduire la quasi-dépendance du secteur agricole d'une pluviométrie erratique et promouvoir l'agro-industrie. En ce qui concerne la gestion des filières, notamment arachidière, elle reposera dorénavant sur des critères de rentabilité économique. En outre, des actions seront entreprises en vue de promouvoir l'agriculture durable et biologique y compris les biocarburants.
  - **L'intensification et la modernisation de l'agriculture de type familial** par la promotion des cultures vivrières (mil, riz, maïs), la valorisation de la production et de la consommation des produits locaux, le développement des services sociaux de base (santé, éducation, assainissement, hygiène), la promotion de l'implication du paysan dans la diffusion, l'application des résultats de la recherche et l'accès des paysans à l'engrais et à des semences de bonne qualité.
  - **L'augmentation et la diversification des revenus agricoles** qui passe par la promotion des exportations de produits agricoles non traditionnels, l'extension du système de financement décentralisé en complémentarité avec la Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS), et la promotion d'un modèle de consommation locale en vue de l'infléchir vers la consommation des produits locaux et stimuler ainsi la production locale et enfin la sensibilisation et l'incitation des émigrés pour l'investissement dans le secteur productif agricole.
- ✓ **La promotion d'un environnement favorable au développement des filières de production agricole**
- Des mesures fiscales en vue de la diminution des prix des intrants et du matériel agricole ainsi que l'exonération fiscale des intrants et du matériel agricole.
  - Le renforcement du rôle des organisations paysannes, en vue de les rendre plus autonomes et leur permettre de mieux prendre en charge les intérêts de leurs mandants.
  - Le renforcement des services d'appui conseil agricole reposant sur la mise en œuvre d'un programme de vulgarisation prenant en compte les spécificités de genre.

#### *Sous-secteur de l'élevage*

139. Le sous-secteur n'atteint pas encore les niveaux de performances attendus, en dépit de son potentiel et du rôle important qu'il joue sur le plan socio-économique. Pour l'essentiel, les activités de production continuent d'être menées selon des modes traditionnels d'élevage.
140. L'élevage doit faire face à de nombreux obstacles qui ont pour noms : (i) l'insécurité alimentaire du cheptel liée au mode d'élevage extensif basé sur les pâturages naturels et soumis aux aléas climatiques, aux feux de brousse et à la pression des cultures, (ii) l'existence de maladies transfrontalières émergentes et ré émergentes, (iii) le sous-équipement et le faible niveau de technicité des producteurs,



(iv) le faible niveau d'encadrement et de formation des éleveurs, (v) l'existence de nombreux intermédiaires dans les circuits de commercialisation du bétail, entraînant un renchérissement des prix de la viande à la consommation, (vi) la non maîtrise des statistiques de l'élevage, (vii) l'inexistence d'un tissu industriel adéquat pour la transformation des produits d'élevage, (viii) l'absence d'une sécurité foncière pour les activités pastorales et (ix) l'insuffisance des services énergétiques pour la conservation et la transformation des produits d'élevage.

141. Il résulte de cette situation : (i) une faible productivité du cheptel, (ii) des revenus faibles et peu diversifiés pour l'éleveur, (iii) une facture laitière excessive évaluée à plus de 35 milliards de francs CFA par an, (iv) des productions aléatoires et insuffisantes en viande et en lait se traduisant par une consommation per capita située à 11 kg de viande et 33 litres de lait, (v) un faible accès au marché international, (vi) une dégradation des écosystèmes pastoraux et agro-pastoraux.
142. Afin d'enclencher une dynamique de rupture et créer les conditions d'une croissance forte et durable pour une plus grande contribution du sous-secteur à l'objectif global de lutte contre la pauvreté, l'État s'est fixé un certain nombre d'objectifs stratégiques dont les plus importants visent à : (i) assainir l'environnement de la production, (ii) sécuriser l'élevage pastoral et agropastoral, (iii) accroître la productivité du sous-secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire, (iv) améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux en veillant à assurer l'équité dans les rapports de prix, les termes de l'échange villes - campagnes et (v) renforcer le système d'information et de gestion du sous-secteur.
143. Les stratégies à court et moyen termes, ont été identifiées afin d'assurer une plus grande fluidité des activités tout au long de la filière bétail - viande, la relance de la production laitière, la multiplication des espèces à cycle court (petits ruminants et volaille locale), une sécurisation durable de l'alimentation animale, le traitement et la transformation des dérivés animaux (peaux, cornes, etc.). Outre la mise en place d'infrastructures adéquates (abattoirs au niveau des régions, etc.) et la lutte contre les maladies affectant le petit ruminant qui joue un rôle important dans la création de richesses, d'autres mesures seront prises en ce qui concerne le financement, l'accès au crédit, l'organisation, la politique sanitaire et la sécurité.

#### ***Promotion de l'emploi rural non agricole***

144. Le développement de l'emploi rural non agricole est un axe stratégique important pour la réduction de la pauvreté. Des programmes spécifiques de transformation des produits agricoles et de facilitation de leur commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs participent à la diversification des revenus non agricoles. À cet effet, le renforcement des filières et de leurs maillons exclusivement destinés aux femmes, ainsi que le développement de l'agro-foresterie et du tourisme de campagne peuvent également servir de cadre de promotion de micro-entreprises ou de petites entreprises rurales. D'une façon générale, la promotion des micro et petites entreprises rurales requiert la création d'un environnement concurrentiel, l'accès à des services financiers et non financiers (assistance technique, formation à la gestion, information et marketing, appui à l'artisanat) et le renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises.
145. Par ailleurs, la population émigrée a été identifiée comme un partenaire stratégique pour la revitalisation de l'activité économique de certaines zones rurales à travers l'investissement direct, le conseil et l'identification de niches pour les produits locaux.

#### ***4.1.3.2. Relance de la pêche et développement de l'aquaculture***

146. Le secteur de la pêche au Sénégal comprend deux branches : la pêche maritime et la pêche continentale.
147. La pêche maritime<sup>20</sup> contribue pour 12% au PIB du secteur primaire, 2,5% au PIB total et assure une activité rémunératrice à plus de 17% de la population active. Malheureusement, on constate depuis une décennie une surexploitation des principales espèces marines liée à un effort de pêche excessif et à

---

<sup>20</sup> Le sous-secteur de la pêche maritime a connu une croissance très importante qui en a fait ces dernières années le premier secteur exportateur. L'État a grandement contribué à son essor en soutenant la création des infrastructures d'appui à la production.

l'existence de surcapacité de capture et de traitement. Il s'y ajoute une dégradation prononcée des habitats marins due aux mauvaises pratiques de pêche et à la pollution.

148. Sur les cinq dernières années, les débarquements ont enregistré des fluctuations importantes qui ont affecté les performances du secteur. Dans l'ensemble, les principales contraintes auxquelles le secteur de la pêche est confronté sont : (i) l'insuffisance des connaissances sur l'état des ressources, (ii) la cohabitation de plus en plus conflictuelle entre les acteurs de la pêche artisanale mais aussi entre la pêche artisanale et la pêche industrielle, due, en partie, à l'exiguïté des zones de pêche, (iii) l'insuffisance de quais de débarquement et d'aires de transformation, (iv) les techniques désuètes de capture et les moyens de conservation à bord des embarcations, en plus de l'éloignement des zones de pêche, constituent les causes fondamentales de perte de qualité des espèces, (v) le manque de formation et d'organisation des acteurs des différentes filières.
149. **La pêche continentale** n'a pas bénéficié comme la pêche maritime, de politique et stratégie de développement d'envergure ; ce qui explique la faiblesse des moyens d'exploitation et de la qualification des acteurs du sous-secteur. Les plans d'eau continentaux se caractérisent aussi par une dégradation prononcée des habitats halieutiques et une nette chute de leur productivité.
150. **L'aquaculture**, malgré ses potentialités importantes, est restée peu dynamique depuis une vingtaine d'années au Sénégal en raison de sérieuses contraintes qui limitent son développement. Ces contraintes sont principalement (i) la faiblesse des connaissances sur la disponibilité en eau et les potentialités aquacoles des espèces de poissons ciblés, (ii) la faiblesse des rendements des exploitations aquacoles existantes, (iii) le coût exorbitant des aménagements et les contraintes foncières limitant la disponibilité des sites, (iv) le coût élevé des aliments aquacoles, (v) le manque de formation et de savoir-faire sur les techniques aquacoles (vii) l'absence d'un environnement incitatif pour attirer l'investissement privé, et (viii) les problèmes de coordination dans les interventions des acteurs.
151. En vue de renverser ces tendances lourdes qui pèsent sur la pêche et l'aquaculture, les objectifs ci-après ont été définis : (i) assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques, (ii) satisfaire la demande nationale en produits de la pêche, (iii) valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale, (v) promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation, (vi) améliorer le système de financement des activités de la pêche et de l'aquaculture, et (vii) renforcer la coopération régionale et sous-régionale.
152. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie globale qui a été ainsi définie avec l'ensemble des acteurs est axée sur (i) une utilisation rationnelle et responsable des ressources de la pêche, (ii) le développement durable de l'aquaculture vivrière et l'aquaculture de rente (marine et continentale) dans les zones à fort potentiel aquacole, dans le respect de l'écosystème et de la biodiversité aquatique, (iii) une meilleure protection et un environnement institutionnel (juridique, financier etc.) plus adapté aux exigences de développement du secteur et une coopération internationale plus équilibrée, (v) le renforcement des capacités des acteurs tant public que privé du secteur, et (vi) une meilleure distribution des produits halieutiques sur toute l'étendue du territoire national.

#### **4.1.3.3. Promotion de l'artisanat**

153. L'artisanat joue un rôle fondamental dans le processus de développement et constitue une source importante de revenus pour les populations pauvres en milieu urbain et en milieu rural. Il regroupe les activités axées sur des corps de métiers qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et à l'appui à la production (réparation, entretien, fabrication de matériels et équipements, transformation et valorisation des ressources locales, prestation de services, etc.).
154. Toutefois, le secteur connaît des difficultés pour son plein épanouissement. Celles-ci sont, entre autres, liées à : (i) la faiblesse de l'encadrement et des infrastructures de base, (ii) aux lacunes en matière de moyens de fonctionnement et d'autofinancement, mais également de disponibilité de sites aménagés pour les artisans, (iii) l'accès aux marchés souvent difficile pour les artisans, particulièrement en matière de marchés publics, (iv) la faiblesse d'accès au crédit, due notamment au manque de confiance des banques et à l'absence de structures de financement adaptées aux besoins du secteur, et (v) l'accès irrégulier à des intrants de qualité (matière première, force motrice, etc.).
155. Les objectifs prioritaires retenus dans ce secteur et dont la réalisation contribuerait de façon conséquente à l'accroissement des revenus des acteurs et par effets induits à la réduction de la pauvreté dans son ensemble visent essentiellement à : (i) moderniser les circuits de production et de

commercialisation, (ii) améliorer le système de financement du secteur, (iii) améliorer le système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement, (iv) adapter le cadre institutionnel législatif et réglementaire, (v) renforcer l'organisation des acteurs de l'artisanat, et (vi) informer et sensibiliser les acteurs.

156. Pour atteindre ces objectifs, des mesures seront prises pour : (i) l'amélioration de la qualité des produits pour une bonne commercialisation, (ii) la consolidation des structures de financement décentralisées, (iii) la promotion d'un partenariat entre les organisations professionnelles, l'État et les partenaires financiers, (iv) l'actualisation des lois et règlements, et (v) la promotion de la force motrice dans les activités productives en milieu rural.

#### **4.1.3.4. *Densification du tissu industriel et développement PME/PMI***

157. Le poids de l'industrie dans l'économie nationale est resté entre 1991 et 2001, stationnaires autour de 16%. Ainsi, le secteur n'a pu répondre à sa vocation de secteur structurant pour toute l'économie du Sénégal en raison du peu de succès des politiques et stratégies industrielles mises en œuvre, et des contraintes structurelles auxquelles s'ajoute un environnement peu favorable. Pour faire jouer à l'industrie sénégalaise son rôle, la vision partagée de bâtir une stratégie industrielle appropriée et pertinente a conduit, en 2002, à l'élaboration d'une Politique de Redéploiement industriel (PRI) qui fixe les orientations générales suivantes : la mise à niveau et le développement industriel endogène du secteur.

158. La mise à niveau du secteur industriel devrait permettre de : (i) renforcer davantage la productivité, avec notamment la réduction des coûts de production, (ii) développer les exportations par l'offre de produits industriels compétitifs et à haute valeur ajoutée, suffisamment importante, et (iii) améliorer la capacité industrielle à travers une recherche appliquée dynamique et un encouragement à l'innovation technologique. En outre, les efforts de restructuration de l'appareil de production seront poursuivis grâce à la disponibilité d'un réseau d'infrastructures (parcs industriels, voies de communication, etc.) et aux activités de soutien (dispositif de sauvetage des entreprises en difficulté, sous-traitance, appui-conseil, facilitations diverses, etc.).

159. Le développement industriel endogène impose une dynamique interne de valorisation optimale des ressources nationales et une intégration de l'industrie locale. Il s'agit de développer une capacité industrielle interne de transformation des ressources agricoles, pastorales, halieutiques et minières pour doper la croissance sur l'étendue du territoire national et rompre avec la concentration des activités industrielles dans la région de Dakar. Pour ce faire, il faudra (i) développer des Pôles régionaux de développement autour des industries structurantes en encourageant la synergie active des centres de recherche et de formation et les entreprises de sous-traitance ; (ii) créer des pôles d'aménagement immatériel autour des centres industriels avérés en mettant en synergie les entreprises et les producteurs de connaissances, et (iii) insérer progressivement le secteur informel dans l'économie moderne. À cet effet, le Gouvernement a initié, après l'éligibilité du Sénégal au MCA, la mise en place de la plateforme de Diamniadio dont l'objet est de constituer les bases logistiques de soutien à l'accélération de la croissance.

160. Pour appuyer et accompagner les PME/PMI dans leur développement, il s'agira surtout de : (i) institutionnaliser des guichets d'aide à l'investissement et appuyer l'implantation par le biais d'un système de financement décentralisé et renforcé, (ii) mettre en place un système de financement adapté aux besoins de la PME,; (iii) favoriser un développement industriel endogène en milieu rural grâce à la fourniture d'une force motrice en milieu rural, (iv) stimuler l'initiative entrepreneuriale en appuyant en particulier le renforcement des capacités des femmes, (v) organiser et faciliter l'accès aux services de conseil, (vi) mettre en place une coordination du système global d'appui, (vii) créer un environnement favorable au développement des entreprises, et (viii) assurer la coordination de l'appui international direct à l'entreprise.

#### **4.1.3.5. Mines<sup>21</sup>**

161. Le secteur minier représente globalement un chiffre d'affaires de plus de 100 milliards de FCFA et emploie plus de 2500 salariés permanents ; il contribue pour près de 2 % au PIB du secteur secondaire et représente plus de 20 % des exportations de biens et de services. Toutefois, le secteur fait face à des obstacles tels que : (i) la lourdeur des investissements nécessaires à la mise en œuvre des projets miniers, (ii) le déficit d'infrastructures de transport adéquates dans les zones à potentiel minier, (iii) l'absence d'une politique minière axée sur un développement endogène et ayant un impact appréciable sur le revenu des résidents.
162. Pour lever ces contraintes, le Gouvernement a adopté, en 2003, un code minier plus attractif pour les investisseurs. Les objectifs retenus dans ce code et qui seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté visent à (i) renforcer les dispositions sur la gestion de l'environnement et la réhabilitation des mines et carrières, (ii) faire bénéficier les collectivités locales des retombées financières de l'exploitation du sous-sol, (iii) alléger les procédures et promouvoir l'exploitation artisanale en faveur des populations locales.
163. Dans le but d'opérationnaliser ces options, les mesures envisagées portent principalement sur la création des conditions favorables au développement et à la promotion du secteur minier. Il s'agira de : (i) veiller à une meilleure connaissance de la géologie et des ressources minérales du Sénégal à travers notamment la mise en place d'un cadastre minier et d'un centre de documentation, (ii) tirer durablement un bénéfice social et économique de l'exploitation et la transformation de ses ressources minérales par la sensibilisation, la formation, l'éducation et l'appui à l'orpaillage, (iii) contribuer à la diversification des sources de revenus des populations par la recherche de nouvelles applications aux substances à faibles débouchés.

#### **4.1.3.6. Activités tertiaires, base d'une forte contribution à la croissance du PIB**

164. Avec une part de près de 60% dans la formation du PIB, le secteur tertiaire a contribué, ces dernières années, de façon substantielle à l'animation de l'activité économique et à la création d'emploi. Le commerce, le tourisme et les télé-services ont été particulièrement dynamiques.

##### ***Le commerce***

165. Le commerce constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les jeunes. En vue de sa promotion, le Gouvernement, après avoir élaboré la Stratégie de Développement et de promotion des exportations sénégalaises (STRADEX), a fait procéder à un diagnostic de l'intégration internationale du Sénégal dans le cadre du programme du « cadre intégré d'assistance technique lié au commerce »<sup>22</sup>. En outre, une Lettre de Politique sectorielle a été initiée en vue de jeter les bases à long terme d'un développement du commerce. Ces initiatives visent la définition d'une stratégie cohérente de promotion des exportations, la gestion rationnelle du marché intérieur sénégalais et la mise en œuvre de divers programmes de renforcement des capacités.
166. Pour ce faire, il s'agira : (i) d'augmenter l'offre des biens et services exportables, (ii) d'améliorer l'accès aux marchés, (iii) d'approfondir l'intégration régionale au sein de l'UÉMOA, de la CÉDÉAO et de l'Union africaine, (iv) de mettre sur pied un dispositif d'appui aux exportateurs rationalisé et simplifié et, (v) de contribuer au développement de la concurrence et à l'amélioration des circuits de distribution sur toute l'étendue du territoire.
167. La stratégie vise également la promotion des exportations, notamment non traditionnelles, qui contribuera à la réalisation d'une croissance soutenue avec une balance des paiements viable dans une économie moins vulnérable aux fluctuations des prix des produits primaires. Cette promotion des exportations doit être portée par une politique effective de diversification, un culte de la qualité, une bonne maîtrise des avantages et contraintes des accords internationaux par le secteur privé et les structures d'appui ainsi qu'un suivi prospectif de l'évolution de la demande mondiale.

##### ***Le tourisme***

---

<sup>21</sup> Les récentes évolutions du secteur telle que la crise aux Industries chimiques du Sénégal n'ont pas été prises en compte dans l'analyse. Lorsque des mesures seront définitivement arrêtées, des ajustements nécessaires seront proposés.

<sup>22</sup> Les recommandations et conclusions issues de ce diagnostic ont été adoptées en Conseil des ministres en avril 2003.

168. Le *tourisme* constitue la deuxième source de devises du pays et contribue à hauteur de 4,6% à la formation du PIB. Les infrastructures d'accueil ont considérablement augmenté aussi bien en 2002 qu'en 2003, années pour lesquelles les réceptifs hôteliers ont connu respectivement des accroissements de 10,4% et 14,1%. Les performances placent ainsi le tourisme parmi les premiers secteurs pourvoyeurs de devises. Toutefois, plusieurs contraintes et limites ont été identifiées au niveau du secteur: (i) un déficit infrastructurel, (ii) le manque d'implication des nationaux, (iii) La sécurité des touristes et la qualité de l'accueil, (iv) la dégradation des mœurs et de l'environnement, et (v) la faiblesse des moyens de promotion du tourisme.
169. Pour promouvoir un tourisme sain et profitable aux nationaux, la stratégie poursuivie en vue de la sauvegarde et de la valorisation du potentiel touristique national porte sur : (i) une meilleure connaissance du potentiel et la réalisation d'investissements structurants, (ii) une meilleure prise en charge des initiatives locales, (iii) une mise en place d'un cadre incitatif aux investissements, (iv) une intensification des activités liées à la promotion du tourisme de luxe ; (v) un développement d'un tourisme à haute contribution qui favorise le tourisme durable, (vi) un assainissement de l'environnement touristique. La mise en œuvre de cette politique permettra d'atteindre 1 500 000 touristes en 2010 contre 900 000 actuellement.

### *Technologies de l'Information et de la Communication*

170. Le développement des technologies de l'information et de la communication figure également au rang des priorités retenues en matière de promotion des services. L'objectif principal est d'accélérer le développement des télé-services en milieux urbain et rural.
171. À cet égard, il s'agira, entre autres, de renforcer les efforts dans la promotion de l'investissement public et privé en faveur de l'accès au téléphone et à l'Internet sur l'ensemble du territoire, grâce au fonds d'accès universel. L'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation adaptés aux besoins des filières des TIC devraient également contribuer à soutenir le développement des télé-services en milieux urbain et rural pour l'accès au marché. Par ailleurs, le développement des services devra être accompagné par une politique accélérée de promotion des services e-gouvernement, favorable à l'efficacité de l'action publique et à la modernisation de ses services et par l'amélioration de la couverture électrique au niveau rural. Un Programme d'appui aux entreprises pour l'accès aux marchés ainsi que l'appui aux radios communautaires devraient également contribuer à soutenir le développement de l'information et de la communication.

### *Le développement du sport et des loisirs*

172. L'impact économique du sport, qui est un facteur d'intégration sociale, de cohésion nationale, d'éducation autour de ses vertus<sup>23</sup> et un vecteur essentiel et naturel de la santé d'un peuple, mérite d'être mesuré à travers les éléments suivants : (i) la création de richesses, (ii) la création d'emplois sportifs et péri-sportifs, (iii) l'aménagement et la rentabilisation des espaces sportifs, (iv) le soutien à l'économie nationale, et (v) les échanges. En effet, les infrastructures et l'organisation de spectacles sportifs de qualité permettent de réaliser une création exceptionnelle et durable de richesses sur l'ensemble du territoire national. Cette création de richesses touche aussi les entreprises qui participent à la production d'articles de sports demandés en masse, et d'activités péri-sportives telles que l'hôtellerie, la restauration, le transport, la sécurité, la communication, la maintenance et le nettoyage des infrastructures, les études architecturales, le commerce de gadgets et produits locaux, la médecine.
173. L'appréciation de tous ces éléments a abouti à la volonté d'organiser et de développer un sport professionnel. Pour ce faire, la lettre de politique sectorielle, élaborée en 2004 vise : (i) la création de richesses exceptionnelles à partir d'un programme d'infrastructures de qualité favorisant le spectacle et la publicité, (ii) la création d'emplois sportifs et péri-sportifs, (iii) la rationalisation de la gestion matérielle et financière des structures d'encadrement du sport, (iv) le renforcement de la décentralisation qui est effective avec les ligues, les comités, les districts et associations sportives dans les régions, les départements et les communautés et communes rurales.

### *La Culture*

174. Le double rôle de la culture s'applique non seulement dans le contexte de la promotion de la croissance économique mais aussi en relation avec les autres objectifs de développement comme le

---

<sup>23</sup> La volonté, la vie de groupe, le fair-play, la paix, le respect des règles et la diversité.

soutien à l'environnement, la préservation des valeurs traditionnelles, la protection des institutions. Au Sénégal, le secteur de la culture fait face à diverses contraintes parmi lesquelles on distingue : (i) la faible professionnalisation de certains créateurs et opérateurs intervenant dans le secteur, (ii) l'absence de reconnaissance et de réglementation statutaire des métiers de la culture, (iii) l'absence d'un statut professionnel du secteur, (iv) la faible capacité institutionnelle du ministère de la Culture (v) la faible exploitation des potentialités que représente la diversité culturelle nationale, (vi) l'absence de protection sociale des professionnels du secteur.

175. Dans l'optique de lever ces contraintes, le Sénégal a inscrit des actions dans les orientations définies dans le cadre de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO) et s'est engagé dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles<sup>24</sup>. Les principaux objectifs de promotion des entrepreneurs, acteurs et agents culturels et de renforcement de la contribution du secteur à la création de richesses vont se poursuivre à travers les axes suivants : (i) la mise en place d'un environnement juridique et fiscal favorable, (ii) la définition d'un statut des professionnels du secteur, (iii) le renforcement des capacités institutionnelles du ministère de la Culture, (iv) l'appui aux institutions de développement culturel et notamment le 7<sup>e</sup> art, (v) l'appui à la création de mutuelles, (vi) l'implication des privés dans la promotion culturelle notamment les femmes, (vii) la prévention et la lutte contre la piraterie, (viii) la protection du savoir traditionnel et des expressions folkloriques, et (ix) l'amélioration de l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices.

#### **4.1.4. Secteurs d'appui à la création de richesses**

##### **4.1.4.1. Transport et mobilité**

176. Le développement des infrastructures, telles que les routes et les autres moyens de communication comme le transport aérien constituent un déterminant pour stimuler les investissements privés, le désenclavement et l'intégration à l'économie régionale et internationale, mais elles demeurent un levier non négligeable pour améliorer la compétitivité. Les transports sont aussi susceptibles d'avoir un impact positif important sur la réduction de la pauvreté en ce qu'ils permettent d'accéder aux ressources existantes ou potentielles. Les populations sont non seulement en mesure de se déplacer plus facilement entre régions rurales et urbaines mais elles sont plus susceptibles d'être informées des potentialités existantes.

177. Malgré la mise en œuvre des initiatives prises dans le cadre du PST-II et du PAMU, et l'élaboration de la stratégie de transport rural, le secteur des transports souffre encore de contraintes structurelles dont : l'absence de programmes significatifs d'accompagnement des politiques de transport en milieu rural (infrastructures de désenclavement des zones, moyens de transport, notamment les moyens intermédiaires de transport-MIT) ; la non prise en compte de la situation des personnes handicapées dans le système de transport en particulier et l'organisation de la mobilité des personnes en général ; la faible intégration<sup>25</sup> des moyens de transport en milieu urbain (cas des TU à Dakar) ; le non respect des normes de sécurité du transport des personnes et des biens (vétusté des véhicules, surcharge, non respect du code de la route) ; l'encombrement des trottoirs et l'absence de trottoirs et voies piétonnes et le déficit d'exploration des systèmes de transport par voies fluvio maritimes. Ces insuffisances constituent des handicaps à la promotion de la stratégie de croissance accélérée.

178. Pour lever ces contraintes et améliorer la mobilité des personnes et des biens, le Gouvernement mettra en œuvre une politique de redynamisation du secteur à travers les objectifs suivants : (i) développer les infrastructures (routières, portuaires, ferroviaires et aéroportuaires) tout en améliorant la qualité des services offerts aux usagers et les conditions de la mobilité urbaine, (ii) assurer aux acteurs du secteur du transport une meilleure organisation et une formation adéquate, (iii) améliorer la mobilité et l'accessibilité en milieu rural, (iv) mettre en place un financement spécifique et des procédures de mobilisation adaptées au sous-secteur du transport rural, (v) réorganiser le cadre institutionnel et réglementaire du transport, (vi) améliorer la sécurité et le bon fonctionnement du secteur du transport, et (vii) désenclaver les zones rurales. La stratégie retenue sera articulée autour de la promotion du partenariat public-privé d'une part, et, d'autre part, le développement de la concertation et le renforcement de l'implication des collectives locales et des acteurs du secteur.

<sup>24</sup> La Déclaration de Dakar sur la promotion de la culture et des industries culturelles des ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui est l'un des résultats de la Première rencontre internationale des ministres de la Culture des ACP (Dakar, 18 au 20 juin 2004).

<sup>25</sup> Dakar fait partie des villes qui ont une tradition de transport en commun des plus diversifiée, mais pas suffisamment intégrée.

#### **4.1.4.2. Services énergétiques**

179. Outre le fait que le secteur de l'énergie constitue, lui-même, un secteur créateur de richesses, il présente de forts liens intersectoriels avec les divers secteurs socio-économiques (agriculture, santé et éducation). Il constitue ainsi, une importante dimension du développement, en tant que nécessité domestique et facteur de production qui affecte directement la compétitivité des produits, le temps de travail (budget-temps) et la santé des femmes. Ce caractère transversal du secteur en fait un instrument important de lutte contre la pauvreté.
180. L'État a déjà initié plusieurs actions dans le cadre de la réforme du secteur de l'énergie qui visent, entre autres, la privatisation de la SENELEC, la libéralisation du secteur, un système tarifaire conforme au marché international, la subvention des petites bouteilles de gaz pour continuer la butanisation, compte tenu de l'impact sur les ménages pauvres et les effets externes sur l'utilisation des ressources naturelles, la mise en place d'une agence d'électrification rurale. Grâce aux investissements réalisés, visant à augmenter la capacité de production et à améliorer la gestion de la principale entreprise, auxquels s'ajoutent les performances enregistrées dans l'électrification rurale, le sous-secteur de l'énergie a maintenu un niveau d'activité satisfaisant avec une croissance de 3,4% en 2004.
181. Toutefois, l'accès aux services énergétiques demeure encore un problème malgré la progression du taux d'électrification notamment celui d'électrification rurale qui est passé de 6 % en 2000 à 12,5% en 2004. Cependant, cette progression du taux n'a pas été suffisante pour la création de valeur ajoutée locale. En milieu urbain, 55% des ménages ont accès à l'électrification. Par rapport à cela, le Sénégal doit faire des efforts en vue d'améliorer les taux d'électrification.
182. La stratégie globale pour le développement du secteur a été définie avec les axes prioritaires suivants : (i) développer le cadre institutionnel et les capacités de production énergétique, (ii) promouvoir la force motrice dans les activités productives, (iii) impliquer les opérateurs privés, les associations villageoises et les collectivités locales dans le développement des infrastructures et services énergétiques, (iv) assurer le financement des activités de développement du secteur énergétique, (v) diversifier les sources d'énergie et les technologies, (vi) promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, (vii) mettre en œuvre un programme d'investissement pour l'accès aux services énergétiques visant le développement économique et humain, (viii) améliorer et sécuriser l'accès des populations aux combustibles domestiques, (ix) renforcer l'accès aux services énergétiques dans les zones rurales et péri-urbaines afin de faciliter la fonctionnalité des infrastructures de base (écoles, structures de santé, infrastructures de conservation, etc.), (ix) améliorer l'accès aux hydrocarbures.

#### **4.1.4.3. Secteur financier : Promotion de la micro finance**

183. Les principales contraintes identifiées dans le secteur de la micro finance concernent : (i) le manque de professionnalisme dans le secteur, (ii) la fragilité des conditions de viabilité des institutions de base (MEC et GEC), (iii) le problème de ciblage des bénéficiaires, (iv) l'insuffisance de la sensibilisation et de l'information des bénéficiaires potentiels de la micro finance, (v) l'inefficacité et l'insuffisance des structures d'appui à la micro finance, (vi) le manque de synergie entre les différents acteurs dans les modes d'intervention, (vii) l'inégale répartition géographique des SFD sur le territoire national, (viii) inadéquation du cadre réglementaire à l'organisation du fonctionnement de certains intervenants.
184. Les initiatives encourageantes prises en faveur de la promotion du secteur, demeurent des acquis essentiels pour motiver des actions de renversement des tendances défavorables. À cet effet, il s'agit conformément à la Stratégie nationale de la Micro finance (SNMF) 2006-2010 de (i) favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité des ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs, (ii) renforcer les capacités des acteurs du secteur de la micro finance.

### **4.1.5. Mesures d'accompagnement**

#### **4.1.5.1. Cadre macroéconomique sain**

185. La stabilité macroéconomique est essentielle pour toute stratégie visant à favoriser une croissance économique durable. En particulier, une forte inflation, préjudiciable à la croissance économique, a plus tendance à éroder le pouvoir d'achat des salariés et des actifs des pauvres que des non pauvres. De même, de larges déficits publics et de la balance des paiements peuvent conduire à des crises au cours desquelles les pauvres sont plus affectés que le reste de la population. Or, la stabilité macroéconomique encourage les investisseurs, aussi bien nationaux qu'étrangers qui sont davantage incités à investir dans

le pays. En poursuivant des politiques économiques saines, les responsables de la gestion de l'économie envoient des signaux clairs au secteur privé. Des politiques macroéconomiques prudentes permettent également d'atteindre des taux d'inflation faibles et stables renforçant ainsi la confiance des investisseurs. Toutes ces raisons expliquent que l'objectif principal de la politique macroéconomique sera d'établir et de renforcer la stabilité macroéconomique. De manière spécifique, il s'agira de : (i) contenir le solde budgétaire et celui de la balance des paiements à des niveaux compatibles avec les financements intérieurs et extérieurs attendus, (ii) promouvoir une politique fiscale équitable, (iii) renforcer les bases à long terme du développement et d'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'État.

186. Les actions et réformes prévues à cet effet mettront l'accent sur la poursuite de l'ajustement du cadre macroéconomique grâce à des politiques budgétaire et monétaire prudentes. Le Sénégal n'ayant pas une politique monétaire indépendante du fait de son appartenance à une Union monétaire, un accent particulier sera mis sur la poursuite de l'assainissement du cadre budgétaire. Celui-ci sera défini en parfaite cohérence avec les critères de convergence fixés par le cadre de surveillance multilatérale de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UÉMOA). À cet égard, l'État prendra les dispositions nécessaires pour l'élargissement de la base fiscale en vue de porter le taux de pression fiscale à un niveau relativement satisfaisant. La politique fiscale sera également caractérisée par une simplification de l'impôt aux fins d'accroître son rendement, la réduction du taux marginal de taxation (impôts directs) et un élargissement de l'assiette au sens d'une plus grande efficacité des services de recouvrement.
187. En ce qui concerne les dépenses publiques, elles feront l'objet d'un suivi rapproché en vue de dégager un solde budgétaire de base positif. Dans ce cadre, l'efficacité et la qualité des dépenses constitueront une priorité et seront recherchées notamment à travers une généralisation progressive des cadres de dépense à moyen terme (CDMT). En outre, l'État poursuivra la politique d'assainissement des entreprises et des établissements publics et veillera à assurer pour le moyen et long terme, l'équilibre des comptes spéciaux du trésor. C'est à cet effet que des mesures destinées à assurer l'équilibre à long terme du Fonds national de Retraite (FNR) ont été prises. S'agissant plus précisément de la masse salariale, l'objectif sera de la maintenir en deçà de 30% des recettes fiscales contre un plafond de 35% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale.
188. Par ailleurs, l'État veillera à maintenir le financement bancaire intérieur à des niveaux qui n'entraînent pas l'éviction de la capacité de financement du secteur privé et poursuivra la politique de non accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs. À cet égard, l'État mettra tout en œuvre pour la résorption intégrale à court terme des concours monétaires directs au titre de l'article 16 des statuts de la BCEAO. En remplacement des concours monétaires directs de l'institut d'émission, l'État va recourir à la source de financement alternative qu'offre le marché régional des titres de la dette publique, pour la couverture de ses besoins de financement. L'État appuiera également les organes de surveillance dans leur politique destinée à maintenir la viabilité du système bancaire, à travers notamment le respect des règles prudentielles. En matière de financement extérieur, l'État ne mobilisera que des financements à taux concessionnels. Au total, l'État prendra toutes les initiatives nécessaires pour maintenir le solde budgétaire de base (hors PPTE) autour de 2% du PIB.

#### **4.1.5.2. Renforcement des capacités du secteur privé**

189. Dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs concernés par le développement du secteur privé, l'État a défini en 1999 la Stratégie de Développement du Secteur privé (SDSP) mise à jour en 2002 et 2004. Elle constitue le cadre de référence pour stimuler l'initiative et les investissements privés, à travers le renforcement des bases à long terme du développement, l'amélioration de l'efficacité d'intervention de l'État et le renforcement des capacités du secteur privé. Elle s'articule autour des axes suivants : (i) la modernisation de la justice, (ii) la simplification des procédures administratives liées à l'investissement, (iii) le financement de l'entreprise, (iv) l'unification des organisations du secteur privé, (v) la formation professionnelle, (vi) la communication, (vi) le dispositif institutionnel d'appui au secteur privé.
190. La mise en œuvre de cette stratégie a permis de réaliser un certain nombre d'actions ; (i) l'installation des guichets dédiés aux PME dans les banques, (ii) la simplification des procédures liées à l'investissement, (iii) la création des agences telles que l'APIX, l'ADEPME en vue de rationaliser et de renforcer le dispositif d'appui du secteur privé, (iv) les innovations apportées dans le code général des



impôts réformé<sup>26</sup>(la baisse du taux de 35% à 33% de l'impôt sur les sociétés, la contribution globale unique pour les PME, la simplification du système de calcul de la patente), (v) la mise en œuvre du Projet de Promotion des Investissements privés (PIIP). En outre, dans le cadre du renforcement du dialogue secteur public-secteur privé, l'État a mis en place un Conseil présidentiel pour l'Investissement (CPI) qui anime la conduite d'un certain nombre de réformes qui ont permis d'améliorer l'environnement du secteur privé.

191. Malgré tous les efforts faits par l'État, le secteur privé reste encore confronté à différentes contraintes qui sont à l'origine de la faiblesse des investissements privés, la faiblesse des exportations des produits à haute valeur ajoutée et du manque de compétitivité du secteur dans son ensemble. Ces contraintes peuvent se résumer comme suit : les difficultés d'accès au foncier, au crédit, notamment de ressources longues, et aux marchés internationaux, le renchérissement des facteurs de production, les procédures administratives longues et compliquées, une législation du travail non adaptée, un cadre juridique et judiciaire non favorable à l'initiative privée, le problème de mobilité urbaine à Dakar et l'insuffisance d'infrastructures d'appui à la production.
192. Dans le souci de lever ces contraintes, l'État veillera à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie de développement du secteur privé actualisée en 2004, en vue de favoriser un environnement attractif permettant d'augmenter significativement le niveau des investissements pour booster la croissance et lutter contre la pauvreté. À cet égard, il s'agit de : (i) rendre les organisations patronales et professionnelles plus représentatives, fortes et tournées vers les besoins des entreprises, (ii) redynamiser les chambres de commerce et de métier, (iii) intensifier l'ajustement interne des entreprises, (iv) rationaliser et renforcer le dispositif d'appui au secteur privé, (v) améliorer le système d'information entre l'Administration et le Privé, (vi) simplifier et rationaliser le système d'incitation fiscale à l'investissement, (vii) simplifier les procédures liées à l'exercice de certaines activités de constitution des sociétés dans le cadre du dispositif législatif, (viii) favoriser l'accès au foncier en accélérant la mise en place de la plate-forme de Diamniadio, (ix) poursuivre et approfondir le processus de privatisation notamment par un développement de l'actionnariat populaire, et (x) améliorer l'accès des entreprises au crédit.
193. Le dialogue entre l'État et le secteur privé sera renforcé, à travers notamment le Conseil présidentiel pour l'Investissement (CPI) pour établir des relations de partenariat stratégique en vue d'identifier et de lever les distorsions et les obstacles au développement de l'investissement direct.

#### **4.1.5.3. Promotion de l'équité et l'égalité de genre**

194. Les conditions de contribution au développement économique du Sénégal restent marquées par beaucoup de disparités entre les hommes et les femmes. À cet égard, l'enquête sur le secteur informel dans l'agglomération de Dakar (DPS-2003) a révélé que le revenu horaire moyen des hommes est 43,4% supérieur à celui des femmes (347 FCFA contre 242 FCFA) alors que le revenu mensuel moyen des hommes est presque le double (1,9 fois) de celui des femmes (79 400 FCFA contre 42 400 FCFA). Beaucoup d'autres disparités de genre ont été relevées par la même enquête en ce qui concerne notamment l'apprentissage payant (plus 95,1% des apprentis sont des hommes contre moins de 5% pour les femmes), le patronat (parmi les patrons, 62% sont des hommes contre 38% de femmes) et l'emploi salarié (67% des salariés sont des hommes contre 33% de femmes).
195. L'État est en train de procéder au renouvellement progressif du matériel agricole mais les mêmes disparités subsistent pour l'accès aux machines. En effet, c'est la capacité financière de l'exploitant qui détermine son accès au matériel agricole alors que celles des femmes rurales est faible, non pas faute d'avoir produit mais surtout à cause de la répartition inéquitable des ressources et des revenus agricoles ainsi que de la non valorisation de tous les travaux qu'elles accomplissent. Plusieurs analyses concordantes ont relevé que la production agricole est très en deçà de ce qu'elle aurait pu être à cause de l'inégalité d'accès aux facteurs de production (la terre, les équipements et les intrants) entre les hommes et les femmes. Par conséquent, l'inégalité des rapports entre hommes et femmes limite la croissance économique et favorise la pauvreté. C'est pourquoi la répartition des revenus et la maîtrise des ressources pour améliorer la situation économique et sociale des femmes sont des objectifs prioritaires pour réduire la pauvreté.

---

<sup>26</sup> (Loi 2004-12 du 06 février 2004)

196. À ce titre, le Gouvernement s'attachera conformément à la Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), à promouvoir l'équité et l'égalité de genre par : (i) la mise en œuvre de la matrice d'intervention de la SNEEG, (ii) le développement d'outils et méthodologies d'analyse genre (enquête budget-temps, statistiques désagrégées selon les secteurs), (iii) la mise en place de programmes de renforcement des capacités des acteurs pour la promotion de l'équité et l'égalité de genre, et (iv) la promotion de l'intégration de la dimension genre dans la préparation des budgets sectoriels, de l'exécution et du suivi évaluation des programmes et projets, (v) le renforcement et la décentralisation des fonds de promotion économique et de soutien aux activités des femmes, et (vi) le renforcement des capacités des femmes en leadership.

#### **4.1.5.4. Politique de l'emploi en appui à la création de richesses : Promotion de l'emploi décent**

197. Plus que le chômage, c'est le sous-emploi qui constitue le principal problème du marché de l'emploi. Toujours en quête d'un emploi, certains actifs travaillent, contre leur gré, moins d'heures que dans la norme et d'autres ont une productivité très faible avec un salaire inférieur au SMIG. Le taux de sous-emploi visible s'établit à 21,8% de la population active (soit 1 992 372 actifs).

198. Après l'an 2000, les autorités ont pris des mesures volontaristes de lutte contre le chômage. Il s'agit entre autres du Fonds national de Promotion de la Jeunesse, de l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes, de l'Agence de Promotion des Investissements, de l'Agence de Développement des PME, du Fonds de Promotion de l'Entreprenariat féminin, du Fonds national d'Actions pour l'Emploi et de la Convention nationale État-Employeur. Malgré ces efforts, les résultats enregistrés ont été faibles, du fait des dysfonctionnements structurels suivants : (i) l'inadéquation de l'emploi et de la formation, (ii) l'absence d'une politique d'emploi suffisamment coordonnée et (iii) l'insuffisance d'information sur le marché de l'emploi.

199. À cet égard, l'État mettra en œuvre une politique de l'emploi productive et inclusive qui réponde aux objectifs de la politique de croissance et de réduction de la pauvreté. Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants : (i) promouvoir une meilleure gestion et l'employabilité de la main d'œuvre, (ii) renforcer l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi, (iii) promouvoir l'emploi indépendant en milieu rural et urbain, (iv) accroître le contenu en emploi de la croissance, (v) renforcer et intensifier la contribution des secteurs productifs à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté, (vi) développer et moderniser le système de l'emploi public, (vii) promouvoir une meilleure organisation de la participation des travailleurs émigrés, (viii) promouvoir des activités HIMO, (ix) améliorer la situation économique et sociale des personnes en situation difficile sur le marché de l'emploi, (x) améliorer la santé et les conditions de vie des travailleurs.

#### **4.1.5.5. Gestion et promotion des Sénégalais de l'étranger**

200. Le Sénégal possède une très forte colonie à l'étranger qui joue un rôle important en matière de transferts financiers et d'investissements privés et collectifs contribuant ainsi à la lutte contre la faim, l'accès aux services sociaux et la pauvreté dans le pays. Le ministère des Sénégalais de l'étranger estime à plus de deux millions (2 000 000)<sup>27</sup> de personnes le nombre de Sénégalais vivant à l'étranger. Les transferts financiers par le circuit officiel sont évalués à plus de 300 milliards de francs CFA par an et représenteraient 15 à 65% du revenu du migrant et 30 à 80 % du budget des familles restées au Sénégal selon les zones. Cependant, les ressources et potentialités de cette diaspora demeurent encore peu valorisées pour le pays du fait de multiples contraintes dont (i) la méconnaissance réelle des caractéristiques sociogéographiques, socioprofessionnelles, socioéconomiques ; (ii) le manque d'organisation aussi bien du côté des autorités que des migrants en dehors des efforts des associations des ressortissants et des membres de confréries dans les pays d'accueil, (iii) le manque d'informations des Sénégalais de l'étranger sur les structures, les procédures ainsi que les opportunités d'affaires.

201. Pour lever ces contraintes et favoriser l'implication des Sénégalais de l'étranger dans le développement socio économique, les objectifs prioritaires ci-après seront poursuivis : (i) mettre en place un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger, (ii) asseoir une politique d'implication des Sénégalais de l'étranger dans les efforts de développement. À cet effet, le Gouvernement élaborera une lettre de politique sectorielle et des programmes relatifs à : (i)

---

<sup>27</sup> Les statistiques de OIM (World migration Report IOM/UN 2000) estime le nombre de Sénégalais de l'étranger à 409 701 mais les données semblent sous-estimées, ne prenant pas en compte plusieurs pays dont ceux limitrophes du Sénégal (RIM, Gambie).

l'information sur les créneaux porteurs, l'habitat, les possibilités de financement, etc., (ii) l'encadrement, l'appui, l'assistance et le suivi, (iii) la sécurité sociale.

#### **4.1.5.6. *Intégration régionale et synergie des politiques***

202. Du fait de l'étroitesse du marché intérieur et des liens d'interdépendance sur les plans économiques, environnementaux, sécuritaires, sociaux et culturels entre les pays africains, en particulier de la sous-région, le Sénégal a toujours placé la question de l'intégration et de l'unité africaine au centre de ses choix politiques. C'est à ce titre que le Sénégal a joué un rôle de leadership dans le processus de création de regroupement d'États de la sous-région (UÉMOA, CÉDÉAO, OMVS, CILSS, OMVG, etc.) et tout récemment du NEPAD et de la mise en place de l'Union africaine.
203. Par ailleurs, divers travaux ont montré d'une part que, les conflits internes ont des impacts négatifs sur la réduction de la pauvreté dans les autres pays, et d'autre part, la croissance des pays voisins affecte positivement l'économie nationale (échanges commerciaux). C'est pourquoi le Sénégal a inscrit sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté dans une perspective de renforcement de l'intégration sous régionale et compte tirer profit des avantages comparatifs de sa position géographique pour jouer un rôle important dans l'intégration de la région dans l'économie mondiale. À cet égard, il s'agira de poursuivre les objectifs suivants : (i) développer les infrastructures de transport aérien avec la construction d'un nouvel aéroport international, (ii) renforcer des voies de communication externe (routes et voies ferrées, fluviales et maritimes) avec les voisins (iii) élargir les capacités du port de Dakar, et (iv) renforcer l'intégration énergétique régionale à travers les interconnexions électriques. Il poursuivra également la recherche des synergies avec les pays voisins par le renforcement des organismes de coopération sous-régionale comme l'OMVS, le CILSS, en vue de lever les défis communs dans le domaine de l'énergie, de l'environnement, de la lutte contre les grandes endémies, du commerce international, de l'enseignement supérieur, de la gestion des catastrophes et de la sécurité selon le principe de la subsidiarité.
204. La stratégie qui sera mise en oeuvre privilégiera (i) un partenariat public-privé conformément aux orientations du NEPAD, (ii) l'implication des populations notamment des régions frontalières, (iii) la prise en compte des objectifs d'intégration dans les politiques nationales, notamment en fonction du principe de subsidiarité conformément aux orientations du Document régional de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSRP) et du Programme économique régional (PER) et d'autres initiatives comme le « Livre blanc pour une politique régionale axée sur l'accès aux services énergétiques par les populations rurales et périurbaines pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement » dans le cadre de l'UÉMOA et de la CÉDÉAO.

## **4.2. AXE 2 : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base**

### **4.2.1. *Capital humain et renforcement des capacités***

205. La mise en place d'infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement ainsi que la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables constituent des préalables pour renforcer le stock de capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents dans les services sociaux (éducation, santé, hydraulique, transports,...).
206. La volonté du Gouvernement de renforcer le stock de capital humain, à travers notamment le renforcement du système éducatif et l'amélioration de la situation sanitaire s'est traduite par une allocation conséquente de ressources au secteur de l'Éducation et de la Formation et la santé. En effet, les ressources budgétaires allouées à ces secteurs n'ont cessé d'augmenter d'année en année.

#### **4.2.1.1. *Éducation - formation***

207. Le Sénégal a démarré, depuis 2000, la mise en oeuvre du Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui fixe les orientations du Gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010. Ce programme qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été initié par l'État en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation afin d'impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif et de la formation. Il s'inspire du Programme Éducation pour Tous (EPT), autour de trois principaux axes stratégiques (accès, qualité, gestion).

208. La mise en œuvre de la première phase du PDEF a permis d'atteindre, entre autres, les résultats suivants : (i) l'élévation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire qui passe de 70 % en 2001 à 75,8% en 2003, puis 82,5% en 2005; (ii) l'accroissement du taux de scolarisation des filles par l'amélioration de l'indice de parité filles/garçons qui a atteint 88% en 2005 (contre 80% en 2000) et de la qualité des services d'éducation dans tous les cycles.
209. Pour améliorer ces indicateurs et renforcer les acquis du PDEF en vue d'atteindre la scolarisation universelle au niveau du cycle fondamental<sup>28</sup>, le Gouvernement a entrepris la mise à jour du Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF, 2005-2007). La deuxième phase du PDEF, qui compte mettre l'accent sur la qualité, repose sur les options suivantes : (i) l'universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire et l'amélioration de l'accès dans les autres cycles, (ii) la création des conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux de formation, (iii) l'éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales, (iv) l'élargissement des compétences des communautés et des collectivités dans le système éducatif, notamment dans la gestion des écoles, le suivi de la qualité et la mobilisation de ressources, (v) la promotion et l'orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail, (vi) l'élimination des disparités entre groupes économiques (riches/pauvres), entre sexes, inter et intra régionales, entre milieux (urbain/rural), à tous les niveaux d'enseignement et la prise en compte des besoins des enfants handicapés (vii) le partenariat efficace et bien coordonné et (viii) l'ouverture à la coopération régionale au sein de l'espace CEDEAO.
210. Pour l'atteinte de ces objectifs<sup>29</sup>, les progrès réalisés seront poursuivis pour : (i) l'augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire à 85,5% en 2006 et 98% en 2010; (ii) l'accroissement du taux de scolarisation des filles de plus de 80% en 2006 à plus de 90% en 2010, ainsi que (iii) l'augmentation du taux d'achèvement de 58,3% en 2006 et 85% en 2010, (iv) la réduction de l'analphabétisme à un rythme soutenu avec le principe du faire-faire, en mettant l'accent sur le développement d'un environnement lettré durable.
211. Pour ce faire, il sera recherché : (i) une meilleure maîtrise des flux, (ii) l'adéquation de l'enseignement technique et professionnel aux besoins de l'économie nationale et une meilleure allocation des ressources publiques pour une plus grande efficacité du système éducatif et de la formation, (iii) une adéquation formation / emplois / entreprises afin de créer des liens organiques entre écoles de formation et entreprises et (iv) une bonne articulation entre le formel et le non formel dans le système éducatif (daaras, alphabétisation, etc.). Le secteur privé et l'éducation non formelle continueront d'être mis à contribution afin de renforcer la poursuite de l'objectif d'éducation pour tous et de satisfaire la forte demande. À ce titre, l'État veillera au renforcement des actions des programmes en cours en insistant sur l'accès à l'éducation de base des couches les plus défavorisées, la scolarisation de la petite fille, l'éducation non formelle des adolescents et des adultes qui n'ont pas accès au système formel, l'éradication de l'analphabétisme, particulièrement chez les femmes ainsi que la réduction des disparités entre régions et entre zones urbaines et zones rurales. La loi d'orientation de l'éducation sera réactualisée pour la prise en compte de la dimension genre et la valorisation des expériences surtout en éducation alternative et qualifiante. Dans cette optique, les organisations de jeunes et de femmes seront fortement engagées dans la prise en charge des différentes actions.
212. Pour le développement intégré de la petite enfance, le Sénégal compte : (i) s'appuyer sur les ressources et les pratiques sociales et culturelles de la communauté, (ii) impliquer tous les membres de la communauté dans un réseau efficace de soutien aux enfants, (iii) favoriser la coopération avec les institutions, (iv) initier un programme d'appui aux familles visant à soutenir les meilleures pratiques sur les plans sanitaire, nutritionnel et éducatif et (v) prêter une attention particulière aux enfants à besoins éducatifs spéciaux et aux groupes spécifiques comme les familles à faibles revenus, les ruraux, les enfants orphelins du SIDA, etc. La politique d'encadrement des enfants sera poursuivie et le programme de construction de cases des tout-petits renforcé puis généralisé.
213. Afin de bien stimuler l'éducation des filles dans l'enseignement élémentaire, l'État s'appuiera sur les stratégies suivantes: (i) une réelle mobilisation sociale de toute la communauté, (ii) le développement d'un partenariat autour de l'école par la prise en charge effective de la question genre, (iii) le système de récompense et de médiatisation des modèles (élèves, enseignantes, directrices), (iv) la recherche - action

<sup>28</sup> Couvrant les 10 premières années d'instruction.

<sup>29</sup> Les autres indicateurs sont en annexe. Les détails des réalisations envisagées et des indicateurs de résultat seront déclinés dans le CDSMT du secteur.

pour trouver les moyens d'élimination des inégalités entre régions et entre sexes. L'application de techniques adaptées à chaque milieu nécessite des connaissances précises sur les questions qui se posent. Ainsi les attentes des familles devront trouver des réponses pertinentes à travers la recherche - action.

214. **Pour promouvoir l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents** et orienter la formation professionnelle vers le marché du travail et de l'emploi, les stratégies sont articulées autour de : (i) la révision en profondeur de l'offre de formation formelle et non formelle (alphabétisation, éducation communautaire de base, etc.) et la mise en place d'une carte nouvelle des filières, (ii) l'élaboration/ révision des programmes de formation selon l'approche par les compétences, (iii) la promotion d'un partenariat dynamique avec le privé, (iv) l'organisation du système d'apprentissage en suscitant un consensus, en fondant l'apprentissage sur les valeurs sociales de solidarité et en mettant en place un cadre juridique approprié, (v) la réduction des inégalités entre sexes et la résorption des disparités géographiques par la promotion des jeunes filles et un appui conséquent aux zones défavorisées, (vi) la formation des adolescents et des jeunes de 13 à 18 ans décrochés du système éducatif formel et non formel sans disposer des outils minimaux, (vii) l'extension du champ d'action aux attitudes et valeurs liées à la paix, la tolérance, la santé, la préservation de l'environnement par des styles de vie durables, aux compétences professionnelles, en langues, calcul, etc, (viii) l'alternance entre lieux de formation théorique et lieux de travail des maîtres-pilotes, et (ix) le développement de l'approche de « faire-faire » à l'instar de celle développée dans l'alphabétisation.
215. À cet égard, l'État s'attachera à mettre en place les conditions devant lui permettre de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats et des manuels notamment des manuels non stéréotypés intégrant la dimension genre, ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires à la vie courante. L'éducation non formelle sera soutenue à travers la poursuite de la construction des espaces jeunes, l'élaboration de modules de renforcement des capacités des jeunes et de leurs groupements.
216. Au niveau de l'environnement scolaire, les difficultés d'accès à l'eau potable, aux services énergétiques, aux blocs sanitaires, l'absence de murs de clôture, limitent les performances du secteur. Ainsi, pour renforcer la qualité du système éducatif, il s'agira de veiller à une intégration adéquate de ces besoins dans les infrastructures scolaires.

#### **4.2.1.2. Santé et nutrition**

217. Les objectifs sectoriels déclinés dans le Plan national de Développement sanitaire (PNDS) sont en parfaite cohérence avec les OMD. Il s'agit en effet de réduire la mortalité maternelle, de réduire la mortalité infantile, et de maîtriser la fécondité. Les programmes mis en œuvre dans le cadre de la première phase du Plan national de Développement sanitaire (PNDS), avaient pour objectifs de « promouvoir l'accès aux services socio-sanitaires pour les populations pauvres » à travers : (i) l'amélioration de l'accès des pauvres aux services médicaux, (ii) le développement des services de santé à base communautaire et (iii) l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement en zone rurale et périurbaine.
218. Malgré les efforts consentis et les progrès réalisés, le secteur reste caractérisé par une insuffisance des infrastructures sanitaires et sociales et en prestation de services. Le personnel de santé est mal réparti sur l'ensemble du territoire national en particulier au niveau des zones pauvres et reculées, peu motivé à exercer ses activités en dépit des efforts du Gouvernement. D'autres contraintes spécifiques ont été identifiées : (i) non respect de la carte sanitaire au niveau de l'implantation des infrastructures de santé, (ii) existence de pratiques délictuelles (surfacturation, corruption, non respect de la charte du malade) qui gangrènent le système de santé, (iii) inaccessibilité des médicaments de base qui demeurent encore une préoccupation de premier ordre pour les couches pauvres, (iv) lourdeurs dans la gestion des projets et programmes, (v) absence de programmes de renforcement des mutuelles de santé, (vi) insuffisance d'initiatives en faveur des maladies non transmissibles ou liées à la vieillesse (stress, ménopause, solitude, etc.).
219. Pour lever ces contraintes tout en renforçant les acquis, le Gouvernement a procédé à la mise à jour du Plan national de Développement sanitaire et social (PNDS) qui va couvrir la période 2004-2008. Cette phase II du PNDS qui met davantage l'accent sur la lutte contre la pauvreté vise : l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables à des services de santé de qualité; le renforcement de la prévention et le développement de la communication pour le changement de comportement; l'amélioration de la

disponibilité, de la qualité et de la performance des ressources humaines en santé; l'amélioration des capacités institutionnelles du secteur; la promotion du partenariat; le renforcement du suivi évaluation de la performance et l'amélioration des mécanismes de financement de la santé.

220. Ainsi, les actions et mesures prioritaires devront permettre de : (i) améliorer la qualité, l'accès et l'offre de services de santé dans les régions où la situation sanitaire et l'état de pauvreté sont encore jugés préoccupants, (ii) promouvoir chez les populations des attitudes et des comportements de prévention des maladies, (iii) améliorer la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA, (iv) améliorer la prévention et la lutte contre le paludisme, (v) améliorer la santé maternelle et infanto-juvénile, (vi) améliorer la santé de la reproduction des jeunes et des femmes, (vii) améliorer la situation nutritionnelle des femmes et des enfants, (viii) prendre en charge les maladies chroniques et non transmissibles, et (ix) promouvoir le contrôle citoyen des services sociaux et sanitaires.
221. Les progrès réalisés dans la première phase du PNDS seront poursuivis pour atteindre en 2010<sup>30</sup>, entre autres, un taux de couverture vaccinale DTC3 de plus de 80%, un taux de consultation primaire curative de 60 %, un taux de consultation prénatale de 65 %, une proportion d'accouchements assistés par du personnel formé de 70%, un taux de prévalence du VIH-SIDA de moins de 3%.
222. La stratégie retenue sera fondée sur : (i) la correction de l'insuffisance de l'accès aux soins par une politique de dotation suffisante et de qualité en infrastructures et le recours à des services à base communautaire pour pallier l'insuffisance de personnels, (ii) l'allégement des dépenses de santé (médicaments surtout) chez les pauvres, (iii) l'accès aux mutuelles de santé, (iv) le développement des ressources humaines, (v) l'appui au secteur privé et à la médecine traditionnelle, (vi) le renforcement du contrôle des maladies endémiques et de la surveillance épidémiologique, (vii) l'accroissement des performances des programmes de santé de la reproduction, notamment par la promotion de stratégies innovatrices d'appui à la planification familiale, (viii) l'appui institutionnel au niveau central, régional et du district; (ix) la promotion des mesures de protection individuelle et collective par l'hygiène et l'assainissement et le développement de réflexes de prévention à travers une approche communautaire, et (x) l'accès équitable au système classique de Protection sociale qui ne profite pas de la même manière aux hommes et aux femmes.
223. Les mesures et actions concrètes envisagées devront permettre de renforcer la lutte contre la mortalité maternelle, de consolider les acquis des programmes (Lutte contre le Paludisme, vaccination), d'intégrer des programmes de Lutte contre l'onchocercose, la bilharziose, la lèpre, le ver de Guinée, la tuberculose, etc., de développer des programmes en faveur des maladies non transmissibles ou liées à la vieillesse et de renforcer les deux (2) piliers (la prévention et la prise en charge) de la lutte contre le VIH/SIDA.
224. En ce qui concerne la **nutrition**, l'État poursuivra la mise en œuvre d'une politique de nutrition multisectorielle en vue d'améliorer la situation nutritionnelle des femmes et des enfants. Cette politique vise à (i) réduire de moitié la prévalence de la malnutrition chez les enfants 0-5 ans, (ii) éliminer durablement les troubles liés aux carences en iode et l'avitaminose A, (iii) réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie, notamment ferriprive, (iv) assurer une disponibilité et un accès durable à une alimentation en quantité et en qualité suffisantes pour toute la population. Ces objectifs seront poursuivis à travers le Programme de Renforcement de la Nutrition (2002-2015). Ce programme a permis dans sa première phase de toucher 20% des enfants âgés de moins de 5 ans, et de tester avec succès des expériences ayant permis une réduction significative de la prévalence de la malnutrition et une amélioration générale de la situation nutritionnelle des enfants et des femmes.
225. Pour la période 2006-2010, le PRN prévoit d'augmenter la couverture des enfants de 20 à 50%, soit 900.000 enfants âgés de moins de 5 ans. Cette intensification des interventions de nutrition est encore plus nécessaire dans les zones rurales qu'elle devra cibler en priorité au regard des indicateurs montrant une prévalence largement plus élevée de la malnutrition en milieu rural, qu'en milieu urbain. Pour atteindre les objectifs, la phase 2 du PRN s'appuiera sur 3 composantes principales : (i.) la composante « Nutrition/Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant au niveau communautaire (PCIME-C)<sup>31</sup> »,

<sup>30</sup> Les autres indicateurs sont en annexe. Les détails des réalisations envisagées et des indicateurs de résultat seront déclinés dans le CDSMT du secteur.

<sup>31</sup> Cette composante est subdivisée en trois sous composantes : (i) Suivi promotion de la croissance/PCIME, (ii) Micronutriments et (iii) Initiatives communautaires.

(ii.) la composante « Interventions multisectorielles relatives à la nutrition », et (iii.) la composante « Appui à la mise en œuvre de la politique et à l'évaluation des programmes », et en mettant l'accent sur les problèmes de malnutrition, de morbidité, de santé et d'hygiène des femmes et des enfants.

#### **4.2.1.3. Accès à l'eau potable**

226. Le Gouvernement a fait du secteur de l'eau potable une priorité pour la réduction de la pauvreté. Cette priorité s'est traduite dans le plan d'actions du DSRP (2003-2005). Pour renforcer les acquis et inscrire les objectifs dans une perspective globale et à long terme, le Gouvernement a élaboré en 2005, le Programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), à travers lequel, les objectifs de réduction de la pauvreté dans le secteur de l'eau seront mis en œuvre.
227. Les résultats attendus en 2015 pour l'atteinte par le Sénégal des OMD sont que 100 % des ménages en milieu urbain et 82 % des ménages en milieu rural aient un accès à l'eau potable. En vue d'accroître le taux d'accès à l'eau potable et promouvoir une gestion durable des ouvrages, il s'agira à court terme (d'ici à 2010) de réaliser en milieu rural 200 nouvelles Adductions d'Eau Multi-Villages (AEMV)/ Adductions d'Eau villageoises (AEV), (ii) 150 extensions dont 70 constructions de château d'eau et 200 puits modernes, et (iii) la consolidation des infrastructures existantes d'une part, et, d'autre part, d'augmenter l'extension des réseaux et les branchements sociaux en milieu urbain et péri-urbain.
228. La stratégie retenue sera centrée autour de : (i) la préservation et l'amélioration des acquis de l'hydraulique urbaine, (ii) l'intensification du développement de l'hydraulique rurale, (iii) la responsabilisation et la participation accrue des acteurs directs (collectivités locales, usagers, secteur privé), (iv) une meilleure synergie intersectorielle (hydraulique, décentralisation, assainissement, énergie, santé), optimisation technique et maîtrise des coûts des infrastructures, (v) la gestion rigoureuse des ressources en eau, (vi) mise en place de mécanismes pour assurer les équilibres financiers durables du service public de l'eau.
229. À cet égard, l'État mettra en place un cadre unifié des interventions qui proposera à tous les acteurs un ensemble de règles communes et un outil de coordination. Ce cadre permettra d'amener la capacité d'exécution et d'absorption du secteur à la hauteur des besoins des dix prochaines années et de promouvoir les synergies intersectorielles et la cohérence des interventions.

#### **4.2.1.4. Accès à l'Assainissement**

230. L'assainissement est au centre des préoccupations du Gouvernement du Sénégal et constitue une cible retenue par la communauté internationale pour l'atteinte des OMD. C'est à ce titre qu'il constitue une des composantes du Programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), élaboré en 2005. Aussi, les objectifs prioritaires retenus visent à porter (i) le taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées de 17 % (2004) à 59 % (2015) et (ii) le taux d'accès des ménages urbains à un service d'assainissement de 56,7 (2002) à 78 % (2015). Les taux d'accès attendus, à l'horizon 2015, sont de 85 % à Dakar, 72 % dans les centres assainis et 68% dans les centres non assainis.
231. Il s'agira à court terme (d'ici 2010), de réaliser 71 000 systèmes individuels et 84 000 édicules publics en milieu rural. Pour le milieu urbain, il a été retenu la réalisation, d'ici à l'horizon 2015, de 92 400 branchements dont (28 600 branchements sociaux) sur réseau collectif ou réseau semi-collectif et l'installation de 135 000 systèmes autonomes. En ce qui concerne la collecte et le traitement des eaux usées, il est prévu de porter les capacités STEP à plus de 34000 m<sup>3</sup>/jour à Dakar. L'État prendra les mesures d'accompagnement pour le renforcement des capacités des acteurs des services de l'État, des consommateurs, des collectivités locales et du secteur privé, l'intermédiation sociale et le suivi évaluation (impacts, suivi environnemental, gestion des ressources).
232. Les actions et mesures envisagées contribueront à l'atteinte des objectifs suivants : (a) améliorer l'accès des ménages à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta, (b) améliorer l'accès des ménages à des systèmes adéquats d'évacuation des eaux usées et pluviales, (c) améliorer l'accès à des systèmes adéquats de gestion des déchets solides, (d) changer positivement les attitudes et comportements des populations, (e) améliorer le cadre institutionnel et organisationnel avec la mise en œuvre des réformes dites de deuxième génération. Par ailleurs, de nouveaux programmes d'accès à l'assainissement ciblés sur les ménages les plus pauvres seront mis en œuvre pour améliorer l'efficacité des programmes de branchements subventionnés.

233. La stratégie retenue sera centrée autour de : (i) la mise en place des réformes de deuxième génération à travers la loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement, l'actualisation des instruments contractuels État-ONAS, la préparation d'un code de l'assainissement, l'intégration de la problématique eaux pluviales dans la stratégie (ii) l'optimisation des techniques et le renforcement des infrastructures, notamment pour réduire les impacts environnementaux et exploiter la complémentarité entre l'assainissement collectif, semi-collectif et autonome (iii) l'amélioration progressive de l'équilibre financier de l'ONAS.

#### 4.2.2. *Capital naturel, habitat et cadre de vie*

234. Le capital naturel, qui contribue à renforcer le capital humain, est à l'instar de celui-ci un levier important de la croissance à long terme, mais également du cadre de vie. À ce titre, la communauté internationale a placé l'Environnement au centre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : (cf. objectif 7).

##### 4.2.2.1. *Gestion des ressources naturelles et de l'environnement*

235. Le Sénégal dispose de potentialités naturelles relativement importantes (13 millions d'hectares de forêts, soit 65% du territoire en 1990). Toutefois, l'évolution générale des ressources naturelles est marquée par l'accélération du processus de dégradation écologique dans un contexte de crise climatique sévère dont les effets sont aggravés par les modèles non durables de consommation et de production, les activités anthropiques mal planifiées (pression démographique, extension des cultures, développement des aménagements hydro-agricoles, urbanisation accélérée). En ce qui concerne les ressources en sol, elles connaissent des phénomènes de dégradation (salinité, acidification, érosion éolienne et hydrique, etc.) du fait entre autres de l'adoption de techniques et de pratiques culturelles non adéquates, du dépassement des capacités de charge au niveau de certains écosystèmes et l'accroissement de la compétition sur des espaces de moins en moins productifs, etc. Aujourd'hui, les besoins de restauration de la fertilité des sols sont estimés à 2,4 millions ha.

236. En ce qui concerne **le couvert végétal et la diversité biologique**, les potentialités sont encore importantes. Cependant, une réduction considérable du couvert végétal a été notée au cours des quatre dernières décennies à cause de l'avancée des fronts agricole et charbonnier dont les effets sont renforcés par la sécheresse et l'utilisation du bois par les ménages. En effet, 55,5% et 11% des ménages utilisent respectivement le bois de chauffe et le charbon pour la cuisine. Il convient de souligner également que la gestion des ressources naturelles fait face à d'autres difficultés, telles que: (i) les pressions humaines sur le milieu, en particulier la pression foncière et les implantations massives souvent anarchiques des réceptifs hôteliers et touristiques, (ii) la péjoration du climat, (iii) le phénomène de salinisation des terres, des eaux souterraines et des eaux de surface, (iv) l'écrémage des espèces pour le bois d'œuvre, (v) les actions de cueillette, (vi) les feux de brousse qui compromettent la régénération de certaines espèces. Cette dégradation des forêts qui servent d'habitat et de source d'alimentation aux espèces a eu des impacts directs sur la faune, en rendant précaire son développement et sa survie. Elle a aussi des impacts négatifs sur la lutte contre les changements climatiques, en ce sens que les forêts constituent des puits de carbone pouvant contribuer à la réduction du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

237. En ce qui concerne la **pollution**, le Sénégal fait face à des problèmes liés aux rejets gazeux provenant des industries, des pots d'échappements des véhicules, des déchets solides qui souillent les eaux, des **déchets dangereux** comme les pesticides obsolètes, les déchets biomédicaux et les déchets infectieux. Dans le cadre de la gestion de ces déchets, le Sénégal fait face à de multiples problèmes : (i) coût d'élimination jugé élevé de certains déchets, (ii) difficultés à identifier une technologie appropriée à un coût raisonnable, (iii) absence d'équipement collectif national de traitement des déchets dangereux, (iv) absence d'équipement approprié de collecte, de transport et d'élimination des déchets infectieux, (v) manque d'information et de formation sur les risques liés aux biomédicaux, (vi) difficultés à gérer rationnellement les produits chimiques. L'autre problème d'environnement auquel le Sénégal fait face est l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.

238. En somme, tous ces problèmes et contraintes liés à la gestion de l'environnement au Sénégal sont la cause de pratiques non durables qui accentuent la pauvreté et la vulnérabilité des populations. Afin de trouver une solution globale à ces maux, le Sénégal a pris diverses initiatives dont l'élaboration d'une stratégie de développement durable et une lettre de politique sectorielle de l'environnement (LPSE) en vue du renversement des tendances. Il s'est également engagé à poursuivre les objectifs prioritaires suivants : (i) la mise en valeur concertée des ressources naturelles (exploitation rationnelle et durable,



diversification des combustibles, réduction des pertes à la consommation), (ii) la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification, (iii) la sauvegarde de la faune et de la flore; (iv) la sauvegarde de l'environnement marin et côtier, (v) le renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, (vi) la promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et conserver la biodiversité, (vii) le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE) par la formation, l'éducation, la sensibilisation, l'alphabétisation, etc., (viii) la gestion communautaire des aires protégées; (ix) l'optimisation des interventions de l'Etat, conformément au Code de l'Environnement, (x) la lutte contre les pollutions, nuisances et risques, (xi) la valorisation des ressources sauvages et (xii) la promotion des modes de productions et de consommation durables<sup>32</sup> dans tous les secteurs de développement.

239. À cette fin, la stratégie reposera sur un cadre institutionnel amélioré et une meilleure organisation de la gestion de l'environnement, la suscitation et la stimulation des attitudes positives d'appropriation des stratégies et des actions par l'ensemble des acteurs et la promotion des modes de production et de consommation durable pour mieux préserver les ressources naturelles. En effet, il s'agit de trouver les moyens en vue de remédier simultanément aux problèmes de développement économique et de réduction de la pauvreté sans épuiser ou dégrader davantage les ressources terrestres. La promotion de modes de production et de consommation durables, en plus de protéger l'environnement contre les diverses dégradations, permettra de générer des bénéfices économiques notamment la création d'emplois, le développement de l'industrie, l'amélioration à l'accès aux marchés et le progrès des technologies, entre autres éléments.

#### **4.2.2.2. Habitat, cadre de vie**

240. Concernant le cadre de vie urbain, il faut retenir que la population urbaine du Sénégal est passée de 25% en 1960 à 41% en l'an 2002 et que ce phénomène est dû en partie à un exode des populations rurales vers les villes, Dakar en particulier. Par ailleurs, il faut noter que dans la plupart des villes, les zones insalubres et impropres à l'habitation représentent 30 à 40% de l'espace occupé, et concentrent une proportion importante de population. Ainsi, l'occupation de l'espace se fait sans le respect des schémas d'urbanisme et sans l'évaluation environnementale (étude d'impact environnemental ou analyse environnementale initiale) des options d'aménagement, pourtant obligatoire selon les dispositions du Code de l'Environnement.

241. La taudification du bâti, le nomadisme des populations des quartiers péri-urbains durant l'hivernage, les problèmes d'hygiène et de santé entraînés par les inondations, l'insécurité liée à la mal-urbanisation sont un ensemble de facteurs de vulnérabilité dégradant le cadre de vie dans les quartiers populaires. Pour renverser ces tendances le Gouvernement compte mettre en œuvre des politiques d'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural, de promotion de l'habitat social. Aussi les objectifs prioritaires ci-après seront poursuivis : (i) assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées et appropriées, et (ii) étendre la réhabilitation foncière au profit des quartiers concernés par les inondations. À cet effet, l'État poursuivra différents programmes en vue notamment d'éradiquer les bidonvilles et les habitats précaires et dans les zones inondables.

### **4.3. AXE 3 : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes**

242. Le diagnostic<sup>33</sup> fait sur la protection sociale au Sénégal a montré l'existence de dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques (la sécurité sociale (CSS, IPM, IPRES, FNR), les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires. Ces systèmes connaissent de sérieux problèmes de performance et des limites dans leurs capacités de réponses aux divers besoins de protection sociale et de gestion des risques. Ils sont actuellement sous la contrainte d'une série de défis considérables liés à la nécessité de s'adapter à un monde du travail en mutation, aux nouvelles structures socioprofessionnelles et familiales émergentes, ainsi qu'aux bouleversements démographiques des prochaines décennies.

---

<sup>32</sup> Ce principe fait parti des points forts des recommandations issues du Sommet de Johannesburg sur le Développement durable de 2002, auxquels le Sénégal a souscrit par l'élaboration d'un plan d'action décennal sur la production et la consommation durable.

<sup>33</sup> Pour plus de détails sur le diagnostic des systèmes de protection sociale, voir « la stratégie national de protection sociale et de gestion des risques ». Rapport provisoire, octobre 2005.

243. Pour relever tous ces défis, diverses initiatives sectorielles ont été prises avec l'appui des partenaires au développement. Pour sa part, le Gouvernement a pris une série de mesures : des lettres de politique sectorielles sur la sécurité sociale, l'équité et l'égalité de genre, le développement, la mise en place du conseil de la sécurité sociale, et des actions en faveur de certaines catégories vulnérables comme les personnes handicapées et les retraités. Par ailleurs, les acteurs privés et les OSC ont initié des actions dans le domaine de la protection sociale avec l'appui des partenaires notamment avec la mise en place de mutuelles de santé.
244. Pour assurer une cohérence dans les interventions, le Gouvernement a inscrit la formulation d'une stratégie de protection sociale intégrée dans les priorités du pays et retenu de faire de cette stratégie l'instrument de mise en œuvre des actions de lutte contre la vulnérabilité dans la stratégie de réduction de la pauvreté.

#### **4.3.1. Objectifs de lutte contre la vulnérabilité**

245. La protection sociale et la gestion des risques constituent les instruments privilégiés pour une croissance accélérée et une réduction durable de la pauvreté. À ce titre, des interventions publiques destinées à aider les individus, les ménages et les communautés seront mises en œuvre pour mieux aplanir les irrégularités de revenus et de consommation et réduire la probabilité de pertes dévastatrices de bien-être et de basculement dans la pauvreté.
246. L'objectif de la stratégie nationale de protection sociale (SNPS) est de renforcer et d'étendre de manière équitable, les instruments de protection sociale en faisant passer d'ici à 2015, le taux de couverture en assurance maladies de 20% à 50 % de la population et en mettant en place un régime de protection sociale qui couvre les risques liés aux calamités et les risques pour le secteur informel et artisanal. À cet égard, il s'agira : (i) de garantir aux groupes vulnérables un accès équitable aux services sociaux de base, (ii) d'augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale notamment les mutuelles, (iii) d'améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables, (iv) de mettre en place des systèmes de prévoyance pour les risques agricoles, (v) de garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables, tout en leur permettant de s'insérer dans les systèmes formels de protection sociale, (vi) de renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources en faveur des groupes vulnérables, et (vii) d'améliorer la capacité de réponse aux chocs et risques pour les population en particulier les groupes vulnérables.

#### **4.3.2. Composante de la stratégie nationale de protection sociale**

247. Pour atteindre les objectifs assignés à la SNPS, des actions et mesures seront mises en œuvre à travers quatre (4) composantes : (i) la réforme et le renforcement des systèmes formels de sécurité sociale, (ii) l'extension de la protection sociale, (iii) la prévention et la gestion des risques majeurs et catastrophes, et (iv) la protection sociale des groupes vulnérables.

- *Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale*

248. Les principales contraintes qui réduisent l'efficacité des systèmes formels et constituent des menaces pour leurs viabilités, concernent principalement l'évasion sociale<sup>34</sup>, la faiblesse du niveau des prestations, l'absence d'une couverture intégrale et l'exclusion du chômage dans le paquet de risques sociaux couverts par les systèmes. Par ailleurs, il est constaté la persistance des discriminations à l'égard des femmes fonctionnaires et travailleuses du secteur privé pour la prise en charge de leur mari et ayant droits en matière d'assurance maladie. Il en est de même pour la pension de réversion et la fiscalité.
249. À cet égard, la stratégie retenue porte, d'une part, sur la mise en œuvre de mesures pour rattraper le retard accusé par le système de sécurité sociale et, d'autre part, d'élargir le champ de couverture obligatoire, personnel et matériel pour répondre aux besoins exprimés par les salariés et les autres catégories de populations actives.
250. Les actions envisagées visent en priorité les objectifs suivants : (i) promouvoir la prévention des risques sociaux, (ii) lutter contre l'évasion sociale, (iii) réformer les textes législatifs et réglementaires et consolider le dispositif de régulation, (iv) élargir le champ d'application des services de sécurité sociale notamment en les étendant à l'habitat social pour les travailleurs (v) renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux, (vi) réformer les textes et lois

---

<sup>34</sup> Le concept désigne le fait que les employeurs se soustraient au paiement des cotisations sociales.

discriminatoires en vue de prendre en compte les besoins spécifiques de sécurité sociale des femmes et (vii) réduire les risques de basculement des travailleurs dans la pauvreté (consécutives à la maladie, à la vieillesse et à la perte d'emplois) par la mise en place des mécanismes d'anticipation adaptés. La réalisation des mesures prioritaires permettra d'atteindre d'ici 2010 les résultats suivants : d'une part, la quasi-totalité des entreprises sont à jour de leurs cotisations sociales et, d'autre part, un nouveau régime de sécurité sociale qui intègre les nouvelles préoccupations est élaborée et mis en œuvre.

- *Extension de la protection sociale*

251. Au Sénégal, la protection sociale ne couvre que 7,8% de la population dans un environnement marqué par la prédominance des exploitations familiales (dans l'agriculture, l'artisanat, etc.) et l'extension du secteur informel, principal refuge des sans-emplois en particulier des femmes.
252. Pour enclencher une dynamique de rupture et créer les conditions d'une extension durable de la protection sociale, les objectifs suivants seront poursuivis : (i) renforcer les mutuelles de santé et améliorer le système d'assurance-maladie en vue de faire bénéficier d'un système de protection contre le risque-maladie à la totalité de la population active occupée et leurs ayants droit, (ii) mettre en place un système de protection contre les risques de maladies pour les personnes vulnérables et (iii) mettre en place des systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture et les acteurs économiques du secteur informel, de l'artisanat, etc. À terme, il s'agira, de porter le taux de couverture du risque-maladie<sup>35</sup> de la population à au moins 28 % en 2010 et à 50 % d'ici 2015, contre 7,8% en 2005.
253. La stratégie préconisée sera basée sur la promotion d'un système moderne de protection sociale qui intègre et valorise nos valeurs d'entraide tout en s'appuyant sur des règles et des mécanismes formels basées sur la notion de prévoyance et de partage des risques à tous les échelons. Le système visera la branche santé avant son élargissement aux autres branches (vieillesse, accidents, etc.), avec dans une première étape un ciblage sur les ruraux et les routiers. Les personnes diminuées ou indigentes seront prises en charge dans ces systèmes à travers des mécanismes de solidarité sous forme de parrainage et d'assistance sociale déjà en cours dans certaines mutuelles (exemple l'expérience de la commune de Dakar). Des mécanismes ciblés de prise en charge gratuite de soins et de médicaments seront mis en œuvre pour certaines maladies (SIDA, maladies chroniques, etc) et pour certaines catégories de groupes vulnérables comme les personnes âgées et les femmes enceintes.

- *Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes*

254. Les risques et catastrophes auxquels les populations sont exposées maintiennent les groupes les plus vulnérables dans la précarité et font basculer d'autres dans la pauvreté. Du fait de leurs conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement, ils font perdre à l'économie nationale des gains de croissance importants. À cet égard, le Gouvernement a pris des initiatives importantes marquées par l'adoption d'un arsenal juridique et la mise en place de la Commission supérieure de la Protection civile, du Comité national de Sécurité civile et de plusieurs plans et organes de gestion et de prévention des catastrophes dont le plus connu est le plan ORSEC.
255. Malgré ces atouts certains, en terme d'engagement politique et de législation, il convient de constater que les modalités d'application des textes et règlements posent problèmes. Par ailleurs, les organisations et structures sectorielles présentent des limites dans la gestion des risques qui ont des impacts plus globaux. Ceci du fait notamment d'absence d'une vision stratégique à moyen terme de gestion des risques qui soit en cohérence avec les politiques de développement durable et de lutte contre la Pauvreté, de l'inadaptation de la réglementation en matière de sécurité par rapport à l'évolution de la société, de la technique et des comportements humains et de l'absence de culture de la prévention des risques auprès des populations.
256. Pour lever ces contraintes, le Gouvernement, conformément aux engagements du « Cadre d'Action de Hyogo 2005–2015 » et de la « Stratégie Régionale africaine de prévention des catastrophes » (2004), a élaboré un programme de prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes qui vise principalement les objectifs suivants : (i) promouvoir des stratégies et mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes en appui aux plans nationaux notamment avec la mise en place d'une

---

<sup>35</sup> Le risque maladie a été identifié comme prioritaire parmi les branches de protection sociale et servira de porte d'entrée pour l'extension de la protection sociale.

plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes animée par le Conseil supérieur de la Prévention des Risques et Catastrophes , (ii) assurer la coordination et la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes à travers la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de mobilisation sociale efficace , (iii) renforcer l'arsenal juridique et réglementaire ; (iv) maîtriser les accidents industriels majeurs et les inondations, et (v) réduire les facteurs de vulnérabilité dans les secteurs et renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables en cas de catastrophes. Ces objectifs seront accompagnés par des actions de recherche et de formation sur le concept de risques et catastrophes et mis en œuvre à travers des programmes de prévention et de gestion des risques, catastrophes et accidents majeurs, de promotion des systèmes d'assurance dans les secteurs agricole<sup>36</sup>, artisanal, etc., de promotion des systèmes d'alerte précoce.

- *Protection sociale des groupes vulnérables*

257. L'analyse des risques montre que certaines catégories sociales du fait de l'insuffisance de revenus et de capital social sont plus exposées que d'autres quand surviennent certains chocs collectifs ou individuels (maladies, catastrophes, etc.) ; ce qui les expose et/ou les maintient dans la pauvreté. Pour relever ces défis le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie d'appui aux groupes vulnérables qui vise à (i) améliorer le ciblage, le suivi et l'élaboration des actions dirigées vers les groupes vulnérables ; (ii) accroître l'accès des groupes vulnérables aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale ; (iii) renforcer les mécanismes de transfert direct de ressources publiques aux groupes vulnérables ; (iv) améliorer l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables et (vi) assurer l'accès des groupes vulnérables aux actifs et à la pleine jouissance de leurs droits. À terme, au moins 500 000 familles /an, en situation d'extrême pauvreté, auront reçu un transfert de ressources leur permettant un accès durable aux services sociaux.
258. Des programmes spécifiques seront mis en place au profit des groupes particuliers comme les handicapés, les femmes en situation de vulnérabilité, les enfants en situation de vulnérabilité, les jeunes, les travailleurs atypiques, les réfugiés et rapatriés, les aînés, les personnes vivant avec des maladies chroniques (VIH Sida, insuffisances rénales, Diabète, cancer,...) et les personnes déplacées.
259. **En ce qui concerne les personnes handicapées**, les actions envisagées visent à améliorer leur situation économique et sociale et à lutter contre les préjugés dont elles sont victimes. Il s'agit : (i) d'améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées, (ii) de promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées par le développement de l'éducation intégratrice, et (iii) d'améliorer leur insertion économique et sociale. Les programmes qui seront mis en œuvre portent sur : (i) la promotion et la protection des personnes handicapées, (ii) la réhabilitation à base communautaire (RBC), (iii) l'amélioration de l'environnement des personnes handicapées, (iv) le renforcement des capacités, et (v) le plaidoyer pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées. La mise en œuvre d'un programme national de réhabilitation à base communautaire sera le principal instrument qui permettra, d'ici 2010, d'appareiller près de 20000 personnes handicapées et d'apporter un appui financier et technique à près de 3000 Groupements d'Intérêt économique (Gie) mis en place par des personnes handicapées pour la réalisation d'activités génératrices de revenus.
260. **S'agissant de la protection des femmes en situation de vulnérabilité**<sup>37</sup>, l'État poursuivra les réformes juridiques et réglementaires déjà entamées conformément aux principes affirmés dans la Constitution qui reconnaît de manière explicite les droits des femmes notamment ceux liés à l'accès aux terres. Il s'efforcera aussi d'harmoniser les lois nationales et la convention relative à l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes et la charte sur les droits de l'homme. À cet effet, des dispositions seront prises pour : (i) promouvoir les droits des femmes et des filles par la sensibilisation de toutes les populations, la vulgarisation des textes dans le cadre de la SNEEG à travers le renforcement de la législation en vigueur et l'adoption de dispositions particulières pour sa mise en application effective, (ii) améliorer la situation économique et sociale des femmes en situation de vulnérabilité en particulier par la mise en place d'infrastructures d'allègement des travaux domestiques,

<sup>36</sup> Les questions spécifiques à la vulnérabilité du secteur agricole sont traitées dans la partie création de richesses ( chapitre agriculture).

<sup>37</sup> Seront particulièrement ciblées les femmes mendiante, les petites filles accompagnantes, les veuves, les prostituées, les femmes rurales, les employées de maisons, les divorcées chefs de familles sans emploi, les personnes infectées ou affectées par le VIH SIDA, les femmes pauvres ayant quitté leur terroir en quête d'un travail (pileuse, lavandière, petit commerce).

la mise à la disposition des femmes rurales de technologies et équipements appropriés pour la transformation et la conservation des produits, (iii) renforcer les capacités des femmes pour réduire leur vulnérabilité par des mesures spécifiques dans le cadre des programmes sectoriels de l'éducation, de la santé et de la justice, etc., (iv) améliorer l'accès et le séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement et promouvoir l'enseignement professionnel pour les femmes et les filles et (v) promouvoir l'amélioration de la situation de santé des femmes, des filles et des enfants, (vi) lutter contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles.

261. **Pour les enfants en situation de vulnérabilité**, (*enfants abandonnés ou en conflits avec la loi, talibés, enfants de femmes mendiants, enfants guide des handicapés, enfants des femmes touchées par l'extrême pauvreté, orphelins du VIH, enfants victimes de la toxicomanie,*) l'objectif est de renforcer les actions prioritaires menées pour éliminer les pires formes de travail des enfants et les protéger contre toutes formes d'exploitation, d'abus et de violence. Il s'agira plus spécifiquement de : (i) développer une stratégie de prise en charge et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en situation difficile, (ii) créer et renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (iii) renforcer la législation en vigueur en matière de protection de l'enfant et prendre les dispositions pour assurer une application effective, (iv) développer des actions d'information, de communication sociale, de recherche, de plaidoyer, de renforcement de capacités et de promotion d'actions directes pour éliminer l'exploitation des enfants par la mendicité, les mariages précoces, (v) assurer une meilleure prise en charge des enfants victimes du VIH/SIDA et des maladies chroniques, (vi) faire un plaidoyer auprès des autorités politiques, religieuses, coutumières, partenaires au développement et de toute la communauté en faveur de meilleures conditions de vie des talibés, (vii) prendre des mesures et des dispositifs pour la généralisation de l'enregistrement à l'état civil, et (viii) poursuivre et renforcer l'aménagement des espaces et des infrastructures favorables à l'épanouissement des enfants.
262. **Concernant les personnes âgées ou les aînés**, l'État mettra en œuvre des actions prioritaires qui visent leur épanouissement physique et moral, l'amélioration de leur prise en charge et leurs conditions de vie. Des mesures spécifiques sont également prises en vue d'assurer des pensions de retraites décentes pour les retraités et garantir la viabilité à long terme des régimes. À cet égard, il s'agira de : (i) créer un *minimum vieillesse* qui garantirait un revenu minimal à tout aîné bénéficiant ou ne bénéficiant pas d'une pension de retraite de base, (ii) mettre en œuvre des mesures fiscales incitatives en faveur des retraités, (iii) mettre en place les dispositions nécessaires à une amélioration du pouvoir d'achat des personnes âgées et la sécurité du travail des aînés qui exercent une activité professionnelle, (iv) mettre en place des structures sanitaires spécialisées en gériatrie en vue d'améliorer la couverture de leurs besoins sanitaires, en tenant compte des services spécifiques aux femmes âgées, et. (v) mettre en place un système durable pour assurer un accès gratuit aux services de santé aux personnes âgées d'ici 2010.
263. **Pour les jeunes et les adolescents**, l'État s'attachera à améliorer leurs conditions de vie et à promouvoir leur insertion sociale et économique. À cet effet, les actions prioritaires pour réduire leur vulnérabilité seront menées en vue de : (i) préserver les jeunes et les adolescents des IST/SIDA et des problèmes de santé de la reproduction par l'accroissement du nombre de centres de conseils ADO, (ii) renforcer les programmes d'insertion sociale et économique des jeunes à travers la décentralisation et le renforcement des ressources du Fonds national d'Action pour l'Emploi (FNAE), du Fonds national de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et de l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), (iii) lutter contre la drogue et le tabagisme à travers le développement des programmes de prise en charge des jeunes toxicomanes, une formation adéquate des jeunes pouvant déboucher sur un emploi, (iv) développer des programmes de filets de sécurité pour les jeunes travailleurs (marchands ambulants, cirqueurs, restauratrices, artisans, ...).
264. **Enfin, concernant les personnes déplacées et rapatriées**, des dispositions spécifiques seront prises pour leur réinsertion, leur réintégration. Des mesures d'accompagnement seront également mises en œuvre pour leur permettre de bénéficier des opportunités de création de richesses, de renforcement des capacités et d'accès aux services sociaux de base. À cet égard, un fonds spécial de soutien aux personnes déplacées et rapatriées sera mis en place avec l'appui des partenaires au développement. Un accent particulier sera également mis sur les initiatives en faveur de la sécurisation et de la reconstruction des zones de départ des personnes déplacées pour ainsi encourager leur retour dans leurs lieux de résidence habituels. Pour le cas spécifique des **réfugiés**, l'État prendra des mesures pour

améliorer les « *stratégies de gestion des réfugiés* » par l'appui aux stratégies d'aide au retour et le renforcement des capacités de la Commission nationale d'Éligibilité (CNE).

265. Compte tenu des interrelations **population-développement** et l'impact de certaines tendances démographiques sur les groupes vulnérables, l'État prendra des mesures pour assurer une meilleure maîtrise des phénomènes démographiques par la mise en œuvre les axes stratégiques de la Déclaration de la Politique de Population.

#### **4.4. AXE 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif**

266. La stratégie du Gouvernement, déclinée dans le Programme national de bonne Gouvernance (PNBG) et le plan d'actions CFAA-CPAR, vise à conforter l'État de droit dans une société démocratique, l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et sociale. Le Gouvernement entend ainsi ancrer dans l'esprit de chaque citoyen les valeurs et les vertus de la société démocratique, les vertus de la paix et de la stabilité ainsi que celle d'un environnement propice à la production et à des pratiques transparentes de gestion dans les secteurs publics et privés.

##### **4.4.1. Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique**

267. Pour relever les défis d'une **administration de qualité**, le Gouvernement compte poursuivre une politique qui vise l'efficacité dans la gestion économique et sociale. À cet égard, les objectifs ci-après seront poursuivis : (i) rationaliser les structures administratives pour une meilleure prise en charge des missions et fonctions des différents départements ministériels et de leurs démembrements, (ii) renforcer la déconcentration en la portant au même niveau que la décentralisation, tant du point de vue de l'élaboration des textes de base, que du point de vue de la responsabilisation des services techniques à tous les échelons au niveau national, régional, et départemental, (iii) veiller à la qualité des services rendus aux usagers citoyens et aux usagers-entreprises, (iv) réduire le déficit de communication interne et externe de l'Administration, (v) impulser une gestion moderne des ressources humaines garantissant une disponibilité de personnel de qualité, responsabilisé et motivé, et (vi) renforcer les capacités de contrôle citoyen de l'action publique. La stratégie de mise en œuvre passera par : (i) la rationalisation du cadre institutionnel et organisationnel, (ii) la promotion d'une approche qualité; (iii) la modernisation de la gestion des ressources humaines, et (iv) la valorisation et le renforcement des ressources humaines
268. En ce qui concerne l'**amélioration de la gestion des finances publiques et les procédures de passation et d'exécution des marchés publics**, l'État poursuivra la mise en œuvre des plans d'actions CFAA et CPAR. Dans cette perspective, il est envisagé : (i) d'étendre progressivement la mise en place des cadres de dépenses sectoriels à moyen terme à tous les ministères, (ii) de poursuivre la déconcentration et l'ordonnancement des dépenses publiques, (iii) de renforcer la transparence dans l'exécution de la loi de finances (publication des situations d'exécution budgétaire, production régulière et à date échue des comptes de gestion et des projets de loi de règlement), (iv) de rationaliser et de renforcer les capacités des structures de contrôle des finances publiques, (v) de rénover et rationaliser les instruments et procédures. Ces initiatives seront soutenues au niveau du ministère de l'Économie et des Finances, par une meilleure organisation des structures internes, une rationalisation, une réadaptation des multiples instruments existants y compris un système d'information sur les dépenses publiques plus performant. Au niveau des ministères techniques, il s'agira de renforcer les capacités dans les domaines de la formulation des stratégies et politiques sectorielles, de la préparation, du contrôle et du suivi des projets et programmes. En plus de cela, des mesures seront prises en vue d'assurer une meilleure coordination des aides et de mettre en place un suivi des dépenses publiques orienté vers les résultats.
269. Au niveau du système de passation et d'exécution des marchés publics, des mesures seront prises en ce qui concerne (i) le cadre juridique par la révision du code des obligations de l'administration et du code des marchés, (ii) le cadre institutionnel avec la création d'un organe chargé de la régulation et d'un organe chargé du contrôle a priori, et (iii) la performance du secteur privé et l'intégrité du système par un audit des marchés publics.

##### **4.4.2. Gouvernance judiciaire**

270. Un système juridique et judiciaire propice à la gouvernance et au développement est celui dans lequel les lois sont clairement définies et uniformément appliquées par un pouvoir judiciaire objectif et indépendant. Il veille au respect de la loi et des droits des citoyens et facilite la circulation des personnes

et des biens (mouvement des capitaux privés, etc.) conformément à la vocation de service public de l'État. À cet effet, en vue d'une plus grande accessibilité et une efficacité durable, les activités de la justice seront orientées vers la population, les services public et privé.

271. Dans cette optique, le Gouvernement poursuivra différents objectifs en vue (i) d'approfondir la réforme de la justice et améliorer le climat des affaires, (ii) lutter contre la corruption et renforcer la capacité d'analyse du pouvoir législatif.
272. Au niveau institutionnel, les mesures déjà engagées seront poursuivies dans le cadre du **PSJ** en vue du renforcement de l'indépendance de la justice et de l'amélioration de l'environnement juridique, notamment : i) la mise en place d'une justice proche du justiciable, à travers l'amélioration de la couverture territoriale en juridiction, le développement de la communication et la facilitation de l'accès aux cours et tribunaux, ii) la mise en place d'une justice rapide et équitable par une organisation de l'assistance juridique, la réduction de la charge de travail des magistrats, grâce à l'augmentation du nombre de magistrats et de greffiers, la modernisation des outils de travail et le développement de procédures plus rapides, iii) la mise en place d'une justice plus respectée en accélérant l'exécution des décisions de justice et en renforçant le statut du magistrat, iv) l'amélioration de la formation des magistrats et des auxiliaires de justice, et v) l'adaptation de la législation au contexte socioculturel, économique et international par la création de juridictions spécialisées.
273. Le Sénégal attache une importance particulière à la lutte contre la **corruption** dans la mesure où elle accroît la pauvreté, fausse les perspectives de développement économique et social, induit des surcoûts, notamment pour les plus pauvres et sape les bases de la démocratie. La corruption se manifeste surtout lors des attributions de marchés publics ou lorsque les systèmes de contrôle de l'utilisation des finances publiques peuvent être contournés. Elle se manifeste aussi dans le fonctionnement des services publics.
274. Dans le domaine de la lutte contre la corruption, des efforts ont été faits avec la mise en place d'un cadre de lutte contre le blanchissement des capitaux conformément à la directive communautaire et la mise en place de la commission de lutte contre la corruption, la concussion et la non transparence. Ces initiatives constituent des avancées notables qu'il convient de consolider et de renforcer. À cet égard, il s'agira d'intensifier la lutte contre la corruption en renforçant l'indépendance de la justice et son accessibilité et en recherchant une plus grande qualité des services publics qui donnent aux usagers une place centrale.

#### **4.4.3. Développement local et décentralisation**

275. Le processus de la décentralisation a enregistré des avancées significatives depuis 1996 avec l'érection de la région en collectivité locale et le transfert de certaines compétences. Toutefois, les collectivités locales rencontrent de nombreuses difficultés, notamment dans les domaines des moyens budgétaires et financiers, des capacités des ressources humaines locales, le manque de synergie dans les instruments de planification et de gestion.
276. Pour renforcer la décentralisation et le développement local en vue de rendre plus efficace la lutte contre la pauvreté, l'État s'attachera à poursuivre et approfondir les actions et réformes en cours. Il s'agira à cet effet de : (i) améliorer le cadre institutionnel et organisationnel par la mise en place d'un cadre global destiné à améliorer le développement local, la gestion financière et administrative des collectivités locales , (ii) renforcer les capacités des collectivités locales avec l'amélioration des moyens humains, de la programmation, et (iii) accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières des collectivités locales en vue d'assurer le financement des infrastructures et des équipements.
277. Pour ce faire, il sera poursuivi des mesures décisives dans le sens : (i) de l'augmentation des transferts financiers de l'État (FECL, FDD, etc.), (ii) de l'harmonisation des appuis techniques et des outils de planification, (iii) renforcement des capacités des collectivités locales, (iv) de la définition du statut de l'élu local, et (v) de la poursuite des réformes budgétaires et financières : décentralisation du Budget consolidé d'Investissement (BCI) et réforme des fonds de transfert de l'État FECL et FDD. Des dispositions seront prises en ce qui concerne le système de la fiscalité locale en vue de permettre aux collectivités locales de dégager suffisamment de moyens pour le financement d'investissements publics locaux.

278. Pour assurer la coordination des interventions en faveur des collectivités locales, le Gouvernement s'appuiera sur le programme national de développement local (PNDL) qui sera le principal instrument de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau décentralisé.

#### **4.4.4. Développement des pôles secondaires**

279. Le taux d'urbanisation du Sénégal se situe à 41,5% avec plus de la moitié des citoyens (54,0%) vivant dans l'agglomération urbaine de Dakar. Cette forte concentration de la population s'explique par la persistance de la migration dans la capitale car six migrants sur dix habitent la Capitale. En effet, sur les 2 333 420 habitants de la Capitale, 877 330, soit 37,6%, se sont installés à Dakar depuis au moins un an (ESAM 2). Toutefois, contrairement à une idée reçue, ce n'est pas l'exode rural qui alimente la capitale nationale mais plutôt la migration d'origine urbaine, c'est-à-dire en provenance des communes de l'intérieur du pays. En effet, l'Enquête 1-2-3<sup>38</sup> a montré que la Capitale sénégalaise est caractérisée par une forte migration dénommée « migration durée de vie »<sup>39</sup>, qui touche plus les hommes que les femmes. Ainsi, plus d'un Dakarais sur quatre est né hors de l'agglomération. Parmi ces migrants, près de six sur dix sont originaires d'une capitale régionale, d'un chef-lieu de département ou d'une autre commune et un sur dix vient de l'étranger. Trois migrants « durée de vie » sur dix seulement seraient d'origine rurale. Selon la même source, les motifs de migration les plus fréquemment évoqués sont : (i) le regroupement familial, (ii) la recherche d'emploi, (iii) la poursuite des études et la formation. Ces raisons de migrer s'expliquent par la concentration des opportunités d'emploi et de formation à Dakar par rapport aux villes secondaires qui ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour offrir les services de qualité et le cadre de vie attractif. En effet, le tiers ouest du pays et en particulier l'axe Dakar-Thiès continue de concentrer l'essentiel des biens de production d'importance et des facteurs de promotion sociale et économique des populations. En 1997, cet axe a accueilli 89% du volume d'investissement et 81,4% des emplois privés. Les contraintes des autres villes se caractérisent par leur faible niveau d'urbanisation et une pauvreté notoire en activités économiques urbaines. Il s'y ajoute des problèmes de logements décentes et d'environnement, qui offrent un cadre de vie qui ne répond pas aux exigences d'une ville fonctionnelle du point de vue spatiale et moderne dans son urbanisation.

280. La poursuite de cette dynamique risque de renforcer la pauvreté urbaine à Dakar, les problèmes d'habitat, de mobilité urbaine, de chômage urbain et d'intégration sociale. Pour renverser cette tendance, le Gouvernement compte mettre en œuvre une stratégie volontariste de promotion des villes secondaires et des capitales régionales pour en faire des pôles de développement.

281. Le Sénégal compte un peu plus d'une soixantaine de villes à la faveur des dernières vagues de communalisation entamée depuis la fin des années quatre-vingt-dix dans le cadre de la consolidation de la décentralisation. Ces villes présentent, cependant, une très faible productivité et ne polarisent leur hinterland qu'à partir de leur fonction administrative. Ainsi, le rôle d'articulation des espaces économiques qu'elles sont censées polariser est presque insignifiant.

282. Dans le sens de la redynamisation des espaces et des économies rurales, la création de villes secondaires stratégiques et l'équipement des villages-centres constituent des actions importantes pour accroître les possibilités de valorisation des produits en provenance de ces espaces et garantir l'accès aux services sociaux de base et une urbanisation de qualité. À cet égard, les objectifs poursuivis visent à assurer un développement harmonieux, par la promotion du développement à la base et en inversant les tendances actuelles de concentration des équipements et des activités vers la frange ouest du pays. À cet effet, le Gouvernement s'attellera à : (i) redynamiser les villes secondaires et frontalières, maillon le plus faible du réseau de villes, (ii) repenser l'aménagement de la « petite ville rurale », (iii) relever le niveau d'urbanisation.

283. De manière plus spécifique, la stratégie de développement des villes secondaires vise entre autres, à renforcer les infrastructures de soutien, promouvoir des territoires compétitifs, favoriser une meilleure répartition des villes, renforcer le réseau de villes existant dans l'espace national et créer les conditions d'une meilleure valorisation des activités rurales. Ainsi, il s'agira : (i) de renforcer les infrastructures de base par l'amélioration de la qualité de la disponibilité et de l'accessibilité des services, (ii) de préparer les villes frontalières à jouer un rôle de premier plan dans l'intégration sous-régionale, (iii) de relever le niveau d'urbanisation en améliorant les réseaux de voirie, d'adduction d'eau et d'assainissement, (iv) de

<sup>38</sup> Enquête 123 phase 1—DPS septembre 2002.

<sup>39</sup> C'est-à-dire l'installation de personnes nées hors de l'agglomération urbaine.



renforcer le poids des collectivités locales dans les politiques de développement, et (v) d'assurer un meilleur accès des parcelles viabilisées aux populations pauvres.

#### **4.4.5. Promotion du dialogue social**

284. La promotion du dialogue social comme mécanisme de prévention et de gestion des conflits par la négociation et la concertation permanente est un indicateur de bonne gouvernance. Dans la préface à la CNDS, le président de la république définit ainsi les enjeux du dialogue social « la mutation qualitative du système actuel de relations professionnelles hérité de la colonisation et la promotion de nouveaux types de comportement, d'attitudes et de relations de travail pouvant assurer une plus grande cohérence avec les nouveaux paradigmes du développement. Le dialogue social est à la fois fin et moyen dans tout processus de développement, contribuera aux efforts pour relever les défis de l'heure que sont : la pauvreté, la productivité, l'investissement, la croissance et l'emploi (CNDS Charte nationale du dialogue social 2002). C'est dans ce contexte qu'il faut situer le 1<sup>er</sup> forum national sur le dialogue social organisé par le Gouvernement (21 et 24 février 2001) avec la participation des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs. Il en a résulté, la signature de la charte sociale le 22 novembre 2002 après un processus de négociation de plus d'un an par une vingtaine d'organisations (centrales syndicales et d'organisations des employeurs) et le Gouvernement et couvre aussi bien le secteur public, parapublic que privé (moderne et informel). Le document repose sur des principes de liberté syndicale, de liberté du travail et du respect des règles établies et définit un code de conduite, une structure et des mécanismes du dialogue social. Les objectifs suivants sont poursuivis : (i) approfondir à tous les niveaux le dialogue social en renforçant le cadre institutionnel dans lequel il se déroule afin de le rendre encore plus efficace, (ii) tenir compte des changements intervenus dans l'environnement socioéconomique afin de trouver l'équilibre nécessaire entre le renforcement de la compétitivité des entreprises et les intérêts des travailleurs à travers un dialogue social constructif, (iii) renforcer les mécanismes du dialogue social (négociation collective, conciliation et consultation) à travers l'établissement d'un cadre bipartite ou tripartite afin que les négociations aient lieu, d'abord au niveau de l'entreprise, au niveau des branches d'activités et au niveau national, (iv) pourvoir des formations, notamment sur la négociation collective, l'économie, la législation sociale et les normes internationales du travail destinées aux représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs, (v) aider à l'échange d'informations et à la facilitation d'études relatives à l'emploi, à la productivité, sur les revenus et la situation sociale des travailleurs et de leurs familles, (vi) renforcer les capacités de la Société civile afin de lui permettre de jouer un rôle plus actif dans la formulation des stratégies de développement, (vii) mettre en place des mécanismes de prévention des conflits et des risques professionnels comme mode de régulation des rapports sociaux et d'amélioration de la productivité. Le Gouvernement appuiera le Comité national de Dialogue social en vue de la mise en œuvre du Plan d'action élaboré en veillant à une participation effective des acteurs.

## **5. Mise en oeuvre**

285. Les premières années de mise en œuvre du DSRP ont permis de mettre en place et de tester un dispositif participatif de pilotage et de suivi de la stratégie. Cela a permis de créer une dynamique de collaboration et de dialogue sur les politiques publiques entre les différents acteurs. Les leçons tirées par les acteurs ont aussi mis en évidence les difficultés rencontrées pour introduire les changements dans les méthodes et procédures de travail. Malgré les insuffisances constatées dans le fonctionnement des instances de pilotage du DSRP, la participation des acteurs a été assurée à travers les séminaires et ateliers qui ont réuni, outre les membres du Comité national de Pilotage (CNP), toutes les parties prenantes du processus. Ces différentes rencontres ont permis d'adopter de manière consensuelle<sup>40</sup> : (i) la liste des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la SRP, (ii) les orientations des programmes d'appui budgétaire des partenaires tels que « le crédit de soutien à la réduction de la pauvreté », « le programme appui budgétaire de l'Union européenne », (iii) les contenus des instruments de mise en œuvre (CDMT, POS /POR), (iv) la préparation du « concept paper » après l'éligibilité du Sénégal au MCA, et (v) les stratégies sectorielles et multi-sectorielles comme la SNPS, la SNEEG.

---

<sup>40</sup> Voir les rapports d'avancement de la mise en œuvre du DSRP, 2004 et 2005.

286. Au niveau sectoriel, les comités ministériels de suivi ont été handicapés par le manque de moyens techniques et matériels nécessaires à l'exécution de leurs tâches et leur faible implication dans le processus de programmation interne des ministères. Pour lever ces contraintes, il est retenu l'élaboration d'un programme consolidé des actions des organes nationaux et régionaux de pilotage et de suivi de la SRP et de garantir le financement.
287. Au niveau régional, les comités régionaux se sont fortement mobilisés pour élaborer leurs Plans d'Opérations régionaux (POR) et des projets à partir de ces documents après des renforcements de capacités dans le domaine. Toutefois, ces projets n'ont pas été pris en compte dans le processus d'arbitrage budgétaire du fait d'absence de mécanismes adaptés. Pour lever ces contraintes, il est prévu d'introduire les mécanismes suivants qui seront utilisés selon les cas : (i) le parrainage des projets des régions par les ministères, (ii) le financement à travers le Fonds d'Équipements des Collectivités locales (FECL), et (iii) la mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives des régions.
288. Pour assurer l'efficacité et la durabilité des interventions, la démarche participative et décentralisée (de pilotage, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes) mise en œuvre sera renforcée en vue de garantir l'efficacité des interventions, la célérité et la transparence nécessaires à l'appropriation, la cohérence avec les programmes sectoriels et les initiatives locales.

### 5.1. Principes directeurs de la mise en oeuvre

289. La mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté sera toujours régie par les principaux principes directeurs suivants qui ont été largement approuvés par les acteurs : la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la subsidiarité, la complémentarité et la synergie.
- a. en vertu du principe de **proximité**, les lieux de décision concernant la mise en œuvre des interventions relatives à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté doivent être le plus proche possible des bénéficiaires et de leur lieu de résidence en vue d'assurer un meilleur ciblage des interventions ;
  - b. en vertu du principe du **faire-faire**, l'État reconnaît que la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté n'est pas l'affaire seulement des instances officielles et administratives, mais également celle des collectivités locales, des acteurs de la société civile et du secteur privé ;
  - c. en vertu du principe de **transparence**, il conviendra de mettre en place aux différents niveaux d'intervention, une série de mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle, de façon à établir l'équilibre entre responsabilité et autonomie;
  - d. en vertu du principe de **participation**, les bénéficiaires des projets et programmes de pauvreté doivent être associés à toute décision les concernant personnellement ;
  - e. en vertu du principe d'**équité**, il convient de garantir l'égalité de droits et de responsabilités dans l'implication des différentes parties prenantes en prenant en compte les différences de genre, les inégalités sociales ainsi que les spécificités régionales et locales dans le pilotage et l'exécution du DSRP et dans les différents domaines d'activités de lutte contre la pauvreté ;
  - f. en vertu du principe de **célérité**, il conviendra d'adopter des procédures qui assurent à la fois la rapidité et la transparence dans les décaissements, la passation et l'exécution des marchés ;
  - g. en vertu du principe du **subsidiarité**, la mise en œuvre sera organisée en responsabilisant les acteurs intervenant aux différentes échelles administratives du niveau local au niveau national en fonction des avantages comparatifs en terme d'efficacité, de ciblage, d'économie d'échelles, etc.
  - h. en vertu du principe de **complémentarité et de synergie**, la stratégie doit viser la combinaison efficace des moyens et des ressources en vue d'optimiser les résultats.

### 5.2. Cadre institutionnel de pilotage et de suivi évaluation du DSRP

290. Les différents acteurs (État, collectivités locales, société civile, secteur privé, bailleurs de fonds) auront pour responsabilité de s'assurer que le programme touche effectivement les populations ciblées. Dans le souci de parvenir à cette fin, il s'avère nécessaire d'établir des réseaux d'interlocuteurs et de représentants des populations cibles comprenant notamment les agents des services déconcentrés ou décentralisés, les élus locaux, les dirigeants d'organisations communautaires telles que les associations

villageoises de développement, les groupements féminins, les organisations de jeunes et les associations professionnelles, de façon plus générale, les organisations de la société civile.

291. En s'appuyant sur les principes de base de la stratégie et en s'inscrivant dans une dynamique de cohérence avec les options fortement affirmées dans le cadre de la décentralisation, le cadre institutionnel de mise en œuvre du DSRP est articulé autour de deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel.
292. Le niveau stratégique est celui de la définition et de la formulation des politiques qui comprend : (i) le comité interministériel d'orientation présidé par le Premier ministre, (ii) le comité national de pilotage présidé par le ministre de l'Économie et des Finances et regroupant les représentants des ministères, des organisations de la société civile, des collectivités locales, du secteur privé, des syndicats, et (iii) les comités régionaux de pilotage présidés par les Gouverneurs et regroupant les services déconcentrés de l'État, des organisations de la société civile et des collectivités locales. Le dispositif de suivi est assuré au niveau national par la cellule de suivi (CSPLP) logé au MEF qui assure le secrétariat du comité national de pilotage. Au niveau sectoriel, sont mis en place des comités ministériels de suivi sous la coordination d'un point focal. Ces comités ministériels doivent jouer un rôle décisif dans l'articulation des politiques sectorielles à la stratégie, dans la mise en cohérence et la synergie dans les programmes ministériels, etc. Au niveau régional, les Cellules de suivi ont en charge la conduite des activités de suivi de la SRP.
293. À travers ce dispositif le Gouvernement traduit sa volonté de s'assurer que les actions seront menées en cohérence et que sur le terrain, les interventions obéissent aux priorités définies dans le DSRP. À ce titre, il est institué un comité de concertation entre le Gouvernement et les partenaires au développement.

### **5.3. Instruments et procédures de mise en œuvre**

294. Depuis 2002, le DSRP est devenu le cadre de référence pour l'élaboration des plans sectoriels de développement, et des programmes d'investissement et des contributions des partenaires au développement à la lutte contre la pauvreté.
295. Les programmes sectoriels et multisectoriels seront considérés comme les principaux instruments de mise en œuvre du DSRP. De tels programmes décriront de manière détaillée et pour les différents secteurs considérés, les objectifs à atteindre, la nature des activités à mettre en œuvre, les zones d'intervention, le calendrier d'exécution des activités et les résultats attendus. Ces programmes constitueront un cadre suffisamment souple pour permettre une meilleure coordination des activités des différents acteurs (état, secteur privé, collectivités locales, organisations de la société civile, partenaires au développement) qui auront la possibilité d'apporter leur contribution dans les domaines où ils ont des avantages comparatifs. À cet effet, les CDSMT serviront de cadre de programmation et d'exécution budgétaire. Après une phase test dans les secteurs de l'éducation, la santé, la justice et l'environnement, l'État étendra l'expérience des cadres de dépenses publiques à moyen terme (CDMT) aux autres secteurs d'ici 2010. En attendant la généralisation de ces CDMT, des Plans d'Opérations sectoriels (POS) et des Plans d'Opérations régionaux (POR) serviront de cadre de programmation opérationnelle pour les ministères et les régions.

### **5.4. Suivi et évaluation**

296. La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation est essentielle pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. Elle vise les objectifs suivants : (i) le suivi du processus de la mise en œuvre de la stratégie, (ii) l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultat, (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière, et (iv) la mise en place d'un système d'information.

#### ***5.4.1. Suivi global***

297. De manière générale, le suivi quantitatif de la mise en œuvre du DSRP est fondé sur une liste élargie d'une centaine d'indicateurs retenus au terme d'un processus ayant impliqué les sectoriels, les partenaires au développement, la société civile et les collectivités locales. Les sectoriels concernés ont largement contribué au choix des indicateurs selon les critères fixés objectivement, à savoir la pertinence, la fiabilité et la stabilité. La possibilité d'être renseigné a également été retenue comme

critère après avoir étudié et validé le coût de la collecte. L'exercice de renseignement des indicateurs a révélé de grandes faiblesses des sources de données par rapport aux données historiques, même si d'importants efforts ont été enregistrés au cours de la période récente.

298. Les principaux problèmes de suivi de ces indicateurs sont essentiellement centrés sur la non disponibilité de séries rétrospectives. Les enquêtes n'étaient pas suffisamment réalisées et la plupart des sources administratives souffrent encore de moyens adéquats pour assurer une collecte régulière et fiable. Il faut dire qu'entre 2001 et 2005, plusieurs activités d'enquête ont été réalisées, ce qui a permis de résorber le gap important d'informations.
299. Sur la période 2006-2010, il est prévu de faire chaque année un rapport d'avancement et la cinquième année, un rapport d'évaluation de la SRP. La première année du DSRP-II (2006) sera marquée par la réalisation des évaluations de la mise en œuvre du DSRP (2003-2005) à travers une enquête de suivi et des évaluations participatives conjointes des projets et programmes avec l'implication de tous les acteurs. Ces travaux constituent à la fois un bilan et l'établissement d'une situation de référence pour le suivi des progrès d'ici 2015.
300. La poursuite du calendrier d'exécution des opérations d'enquête permettra de documenter les différents types d'évaluation. Le Sénégal compte respecter la programmation des activités de collecte dans le cadre des projets de recensement, d'enquêtes auprès des ménages, de mise à jour des données des villages, des enquêtes démographiques et de santé, des enquêtes de type MICS et des enquêtes légères de suivi.
301. La recherche d'adéquation des sources au besoin de suivi et d'évaluation du DSRP, est surtout motivée par un engagement à renseigner les indicateurs de suivi du DSRP dont la liste restreinte avait été arrêtée d'un commun accord avec les partenaires au développement. En plus des opérations d'enquêtes statistiques, les sources administratives seront mieux organisées afin de produire des informations régulières et fiables.

#### ***5.4.2. Suivi aux niveaux sectoriel et régional***

302. Le suivi sectoriel de la mise en œuvre est assuré par les comités ministériels qui ont pour mission de coordonner les activités de la SRP dans les domaines de compétence des ministères et de veiller à la cohérence dans la planification et les interventions (suivi OMD, CDSMT, etc.). L'animation et la coordination de chaque comité sont assurées par un point focal qui travaille en étroite collaboration avec la CSPLP/MEF. Le comité devra produire un rapport sur l'état d'avancement des projets et programmes et sur l'évolution des indicateurs dans le secteur.
303. Au niveau régional, le suivi est assuré par les cellules régionales de suivi qui ont pour mission de vérifier sur le terrain la mise en œuvre des projets et programmes, l'évolution des indicateurs et l'articulation entre les plans locaux de développement et les plans régionaux. Chaque cellule produira un rapport annuel d'avancement qui sera soumis au comité régional de pilotage de la SRP.

### **5.5. Information et communication**

304. L'une des principales insuffisances de la mise en œuvre du DSRP sur la période 2003-2005 relevée par les acteurs concerne les déficits d'informations et de communications entre les différents acteurs et le grand public sur le DSRP. À cet effet, il a été engagé la mise en place d'un portail de développement avec la participation des acteurs, ainsi qu'un processus de formulation d'une stratégie de communication capable de faciliter une meilleure liaison entre les différents organes de pilotage et de suivi de la SRP.

### **5.6. Financement de la stratégie**

305. L'intégration dans le processus budgétaire des fonds mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, déjà entamée, sera privilégiée en vue d'éviter les doubles emplois et de créer une synergie des dépenses et une célérité dans l'exécution. Une telle intégration des fonds dans le processus budgétaire confirmerait le DSRP dans son rôle de consolidation du lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté et mobilisation des ressources pour l'atteinte des OMD.
306. Compte tenu de ces considérations, il s'avère important que les ressources mobilisées dans le cadre de la réduction de la pauvreté soient intégrées dans le processus de planification et de programmation de

l'État en s'assurant de toute la transparence et l'esprit de responsabilité requis dans la gestion des apports pour le financement d'activités identifiées dans le DSRP. À cet égard, les priorités porteront sur les besoins prioritaires et sur les zones les plus pauvres (milieu rural, périphérie des villes).

307. Une fois estimé, le coût des activités prioritaires de la stratégie, les obligations de résultats qui s'imposent à tous les acteurs requièrent que les ressources affectées à leur financement proviennent en priorité de la contribution de l'État, de l'allègement de la dette et de l'assistance des partenaires au développement soient mobilisées et utilisées, et leur impact évalué de façon coordonnée, partagée et transparente.
308. Enfin, les dispositions décrites ci-dessus visent à assurer une prise en charge opérationnelle de la participation et du lien étroit à préserver entre allègement du poids de la dette et réduction de la pauvreté. À cet égard, il est attendu que la mise en œuvre de la stratégie soit l'occasion de bâtir et entretenir un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont, en particulier, interpellés pour coordonner leurs concours en termes de volumes mobilisés, de procédures et de suivi évaluation. Au nom de ce nouveau partenariat, il est attendu des bailleurs de fonds qu'ils privilégient l'assistance budgétaire, - conformément aux recommandations du PSA et aux Déclarations de Rome (février 2003) et de Paris (mars 2005) sur l'harmonisation, l'alignement et l'efficacité de l'aide au développement-, et intègrent les fonds destinés à des projets dans une approche de programme sectoriel ou au sein de mécanismes de panier commun de ressources, au moins pour le financement des activités prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté.
309. L'ensemble des actions retenues par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur la pauvreté a été répertorié dans une matrice de mesures. Les objectifs prioritaires et les actions correspondantes ont été identifiés dans le cadre d'un plan d'actions prioritaires (PAP) couvrant la période 2006-2010 selon une procédure décrite dans l'encadré suivant.

**Encadré 5 : Processus d'articulation entre la SRP et le budget national****Étape 1 : Élaboration des instruments de la mise en œuvre**

Pour les besoins de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), les actions prioritaires de la matrice des mesures sont traduites en documents opérationnels dans les différents secteurs, en attendant la mise en place effective des CDMT.

À cet effet, les objectifs et les lignes d'action de la matrice des mesures ont été traduits en **Plans d'Opérations sectoriels (POS)** et **Plans d'Opérations régionaux (POR)**. Ces documents, principaux instruments de mise en œuvre de la SRP et les régions, présentent les stratégies sectorielles de mise en œuvre du DSRP, leurs activités spécifiques, leur calendrier d'exécution, les indicateurs et une évaluation des coûts. Les POS sont élaborés par les départements ministériels alors que les POR sont le fruit d'un consensus des acteurs locaux sous la supervision de la Cellule régionale de Suivi. Chaque POR est ensuite soumis au Comité régional de Pilotage pour validation et transmission au ministère de l'Économie et des Finances. Le POR est un document stratégique avec une partie sur le diagnostic de la pauvreté, une partie sur la stratégie de réduction de la pauvreté et une autre sur les indicateurs de suivi.

**Étape 2 : Évaluation des besoins du PAP**

Le calcul des montants du PAP est fait sur la base des coûts des projets et programmes prioritaires identifiés. Pour les secteurs cibles des OMD qui ont des programmes bien évalués (costings), les montants ont été repris pour tout ce qui concerne le secteur. Exemple : Assainissement et eau potable (PEPAM), Éducation (PDEF), Santé (PNDS), Nutrition. Pour les autres cas, les montants des projets se trouvant dans la base de données de la DCEF ont servi de référence pour réévaluer les besoins.

Pour les autres secteurs et domaines où il n'y a pas de programmes évalués et où les projets ne sont pas tous formulés, les informations sur les objectifs ciblés, les indicateurs de résultats et les coûts unitaires ont été utilisés pour déterminer les besoins en financement. C'est le cas pour la protection sociale, les groupes vulnérables, les actions dans le domaine des Sénégalais de l'extérieur, etc.

Une méthode a été ensuite mise au point pour vérifier si les montants proposés dans ces programmes permettront d'atteindre les OMD. Cette méthode repose sur le principe des élasticités des indicateurs par rapport au budget alloué. Ces élasticités sont calculées aux niveaux géographiques et sectoriels à partir d'un modèle log linéaire. Les simulations ont été faites sur la base d'une méthodologie qui consiste à déterminer l'évolution de l'indicateur retenu et par ricochets, le volume de financement nécessaire à fixer dans le budget pour atteindre la cible à l'horizon fixée. Ainsi, pour chaque cible, l'effort d'investissement est calculé et comparé aux montants agrégés des projets et programmes retenus dans le secteur relevant de l'indicateur. (source étude CSPLP 2006).

**Étape 3 Programmation**

Les besoins de financement des actions prioritaires, identifiés dans le PAP sont ensuite **comparés aux ressources disponibles dans les programmes existants ou dans le PTIP**. Le **gap de financement** a été calculé et réparti entre les engagements de l'État, les ressources issues de l'annulation de la dette et les engagements à rechercher auprès des partenaires financiers.

310. La mise en œuvre de la Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté nécessite des investissements additionnels de 76 milliards en 2006, 292 milliards en 2007, 460 milliards en 2008, 434 milliards en 2009 et 540 milliards en 2010, soit un total de 1800 milliards sur la période.

Investissements	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Montant DSRP	553 155	740 877	803 490	707 923	747 741	3 553 186
PTIP	477 742	448 686	344 115	274 521	207 509	1 752 573
• État	215 883	184 755	153 928	108 816	103 428	766 810
• Bailleurs	261 799	263 791	190 047	165 705	104 081	985 423
<b>GAP</b>	<b>75 413</b>	<b>292 191</b>	<b>459 375</b>	<b>433 402</b>	<b>540 232</b>	<b>1 800 613</b>

311. Les charges de fonctionnement additionnelles occasionnées par la mise en œuvre de la stratégie sont estimées à 16 milliards, 28 milliards, 27 milliards, 35 milliards et 39 milliards respectivement en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010.

Fonctionnement	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Éducation- Formation	1040	1140	1140	1140	1140	5600
Santé	9038	9038	9038	9038	9038	45190
Charges récurrentes	3801	14947	22862	21864	27718	91190
Mise en œuvre	2 200	2300	2100	2100	2100	10800
<b>TOTAL</b>	<b>16 079</b>	<b>27 425</b>	<b>35 139</b>	<b>34 142</b>	<b>39 996</b>	<b>152 780</b>

312. Le financement de la stratégie se fera à partir de la contribution de l'État, des ressources issues de l'annulation de la dette, de l'apport des partenaires au développement et diverses contributions (secteur privé, populations,...).

- en ce qui concerne les ressources issues de l'annulation de la dette (PPTE, G8.), elles devraient être affectées prioritairement vers le milieu rural et les zones périphériques des grandes agglomérations urbaines et dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des infrastructures, de l'accès à l'eau, de l'assainissement, de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE) et de l'agriculture sur la base d'un ciblage à partir des indicateurs de pauvreté et du déficit d'accès aux services sociaux de base;
- l'apport des partenaires sera constitué de diverses modalités (appuis budgétaires, appui-projets, emprunts, subventions);
- le secteur privé notamment national, interviendra selon diverses modalités : partenariat public privé, actionnariat populaire, projets sociaux, participation dans des programmes d'économie sociale et solidaires, etc.

## 6. ANNEXES

- **Cadre de planification**

Le schéma présente le cadre de planification. Il permet, entre autres, d'indiquer les liens entre la SRP et les politiques, stratégies et programmes sectoriels, les instruments de mise en œuvre et les différentes initiatives en cours.

- **Matrice des mesures**

Les objectifs et actions prioritaires devant avoir un impact significatif sur la pauvreté ont été identifiés lors du processus participatif. Ils ont fait l'objet de mise en cohérence et de reformulation en vue de disposer d'une matrice synthétique et plus concise.

Les lignes d'actions en gras correspondent à celles devant être réalisées dans les premières étapes de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Elles constituent des préalables et des déclencheurs pour atteindre les résultats.

### **Plan d'actions prioritaires (PAP)**

Le plan d'actions prioritaires (PAP) est un extrait de la matrice des mesures. Les objectifs prioritaires et les actions correspondantes ont fait d'une évaluation financière dans le cadre du plan d'actions prioritaires (PAP) couvrant la période 2006-2010 selon une procédure décrite dans l'encadré 5. Le PAP n'est pas élaboré par ministère mais par secteur économique et social et donc la responsabilité de la mise en œuvre peut dépendre d'un ou de plusieurs opérateurs en fonction des missions et responsabilités qui leur sont assignées. Les opérateurs (ministères, agences d'exécution, etc.) décriront dans leurs programmes, leurs plans d'opérations et CDSMT le détail des activités à réaliser.

Ce PAP est glissant en raison du caractère dynamique des actions de lutte contre la pauvreté. Ainsi, il est possible de réajuster annuellement les informations en fonction des changements intervenus et des recommandations des rapports annuels d'avancement.

- **Cadrage macroéconomique**

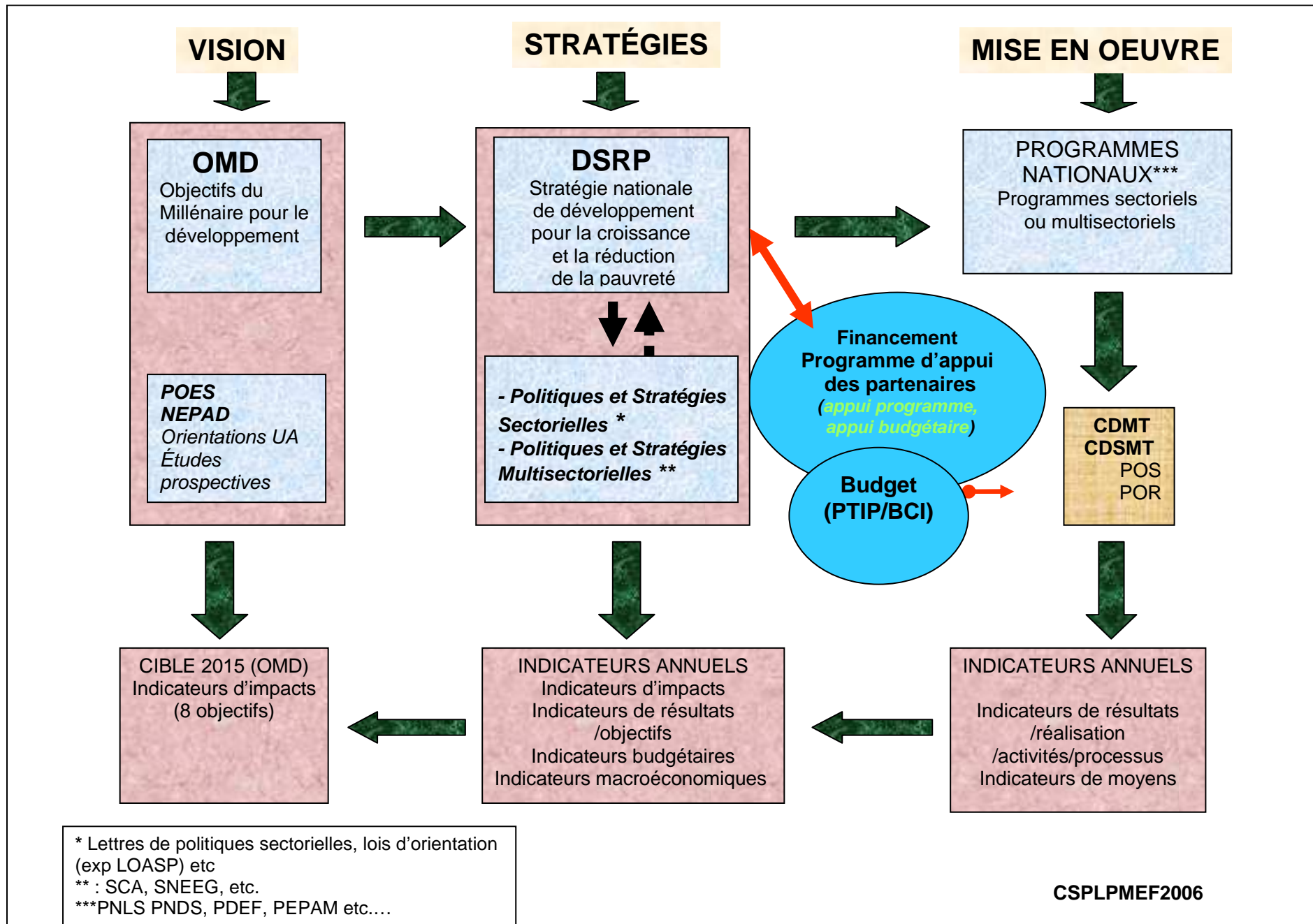
Il s'agit d'une synthèse du cadrage macroéconomique pour la période (2006-2010). Le détail du cadrage est disponible auprès de la CSPLP-MEF.

- **Liste des indicateurs**

Il s'agit d'une liste restreinte d'indicateurs retenue de manière consensuelle lors de la phase de mise en œuvre de la première génération du DSRP. Compte tenu de l'originalité de la démarche, les indicateurs proposés dans ce processus de révision sont retenus sous réserve d'une validation dans la phase de mise en œuvre par le comité. La décision de retenir ou non ces indicateurs, et leurs cibles sera prise après une étude technique (sources, disponibilité, stabilité, etc.) et une concertation avec tous les acteurs (Cellule DSRP, secteurs, partenaires au développement), conformément à l'approche mise en œuvre pour retenir la liste restreinte des indicateurs. Par ailleurs, d'autres indicateurs permettant également de mesurer les efforts réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP sont consignés dans une grande liste et sont suivis par la CSPLP-MEF.



## 6.1. Annexe 1 : Cadre de planification



## 6.2. Annexe 2 : Matrice des mesures (2006-2010)

### AXE 1 : CRÉATION DE RICHESSES

(Les lignes d'actions en gras correspondent à celles prioritaires devant être réalisées dans les premières étapes de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté)

Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
SCA	<b>1. Promouvoir l'accélération de la croissance</b>	<b>1. Mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie de Croissance accélérée (SCA)</b>
<b>Politiques sectorielles</b>		
Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
<b>A G R I C U L T U R E</b>	2. Réduire la vulnérabilité des activités agricoles	2. Renforcement des fonds de garantie <b>3. Renforcement de la gestion des risques et calamités, et des ressources naturelles</b> 4. Lutte contre la dégradation des terres 5. Lutte contre les parasites et insectes
	3. Favoriser le développement foncier et les investissements productifs	<b>6. Finaliser le processus de révision de la législation foncière et gestion du découpage administratif et des sols</b> 7. Réalisation et gestion des investissements structurants par l'État et les collectivités locales 8. Mesures visant à rendre effectif le cadastre rural et les plans d'occupation et d'aménagement des sols (PAOS) <b>9. Mise en œuvre de mesures pour la baisse du coût de l'aménagement hydro agricole</b> 10. Facilitation de l'accès des femmes aux terres cultivables et aux équipements
	4. Intensifier et moderniser la production agricole	<b>11. Promotion et accroissement des cultures irriguées et maîtrise de l'eau</b> <b>12. Renforcement et décentralisation du système de financement du secteur de l'agriculture</b> 13. Appui à la recherche agricole et à l'utilisation de nouvelles technologies 14. Amélioration des systèmes d'approvisionnement en intrants <b>15. Promotion et extension de l'accès aux équipements agricoles et facteurs de production</b> 16. Mise en place de variétés adaptées aux conditions agro écologiques et à haut rendement 17. Formation et conseils agricoles 18. Respect et application stricte du protocole d'accord entre l'État, la SONACOS, les syndicats et les organisations paysannes 19. Reconstitution et Gestion du stock de semences de variétés sélectionnées 20. Développement et renforcement de la culture du sésame, de l'asperge, etc. 21. Renforcement des capacités des agents de l'État et des opérateurs 22. Révision des textes régissant la fiscalité rurale 23. Promotion de l'agriculture biologique
	5. Promouvoir l'agro-industrie	<b>24. Promotion d'unités agro-industrielles (substitution aux produits importés, micros-entreprises et de petites entreprises rurales, etc.)</b> 25. Renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micros-entreprises
	6. Augmenter et diversifier les revenus agricoles	<b>26. Promotion d'une bonne politique de transformation, de commercialisation et de distribution</b> 27. Extension des approches décentralisées d'épargne et de crédit <b>28. Promotion de produits agricoles d'exportation non traditionnels et dits de « niche » et exploitation des opportunités offertes par les filières émergentes (bio énergétiques, horticoles, etc.)</b> 29. Sensibilisation et incitation des émigrés pour l'investissement dans le secteur productif agricole
	7. Renforcer le rôle des organisations paysannes	30. Appui à la mise en œuvre de programmes de renforcement des organisations professionnelles paysannes et des coopératives 31. Renforcement de l'implication des organisations paysannes à la base dans les processus de prise de décision
	8. Renforcer la sécurité alimentaire	<b>32. Mise en œuvre du programme national d'appui à la sécurité alimentaire</b> <b>33. Intensification et modernisation de l'agriculture de type familial</b>

<b>Elevage</b>	9. Sécuriser l'élevage pastoral et agro-pastoral	<b>34. Mise en place d'un cadre de dialogue pour la prévention et la gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs</b> 35. Renforcement de la lutte contre les vols de bétail 36. Renforcement des services de vétérinaire (contrôle, suivi,...) <b>37. Renforcement des infrastructures pastorales</b> 38. Renforcement des capacités techniques managériales et commerciales des éleveurs 39. Préservation et gestion des espaces dévolus aux activités pastorales 40. Appui au rapprochement des services vétérinaires privés dans les zones d'élevage 41. <b>Amélioration de l'accès aux systèmes de financement</b>
	10. Accroître la productivité du sous-secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire et améliorer les revenus	<b>42. Renforcement de la protection zoo-sanitaire et de la prophylaxie médicale</b> <b>43. Développement de l'élevage des espèces à cycles court</b> 44. Renforcement du système d'information et de gestion du sous-secteur 45. Création de Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Élevage (CIMELs), de Fermes Écoles communautaires (FEC) et de Fermes privées modernes (FPM) <b>46. Développement de l'Insémination artificielle</b> 47. Modernisation des infrastructures et équipements de production 48. Modernisation, intensification des systèmes de production 49. Formation, renforcement des capacités des organisations d'éleveurs <b>50. Mise en place de lignes de crédit adaptées aux filières animales</b>
	11. Améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux	<b>51. Construction/réhabilitation d'abattoirs et aménagement de foirails et d'aires d'abattage</b> 52. Création de boucheries modernes et kiosques normalisés 53. Promotion de bonnes pratiques (transformation et conditionnement des produits animaux) et gestion de la qualité 54. Structuration et régulation des marchés
	12. Renforcer le cadre institutionnel pour une meilleure gestion du sous secteur	55. Renforcement des organisations d'éleveurs 56. Amélioration de la connaissance du sous-secteur <b>57. Réhabilitation et équipement des services de l'élevage</b> <b>58. Renforcer le système d'information et de gestion du sous-secteur</b>
<b>Promotion de l'Emploi non agricole</b>	13. Promouvoir les micro-entreprises ou les petites entreprises rurales	59. Création d'un environnement concurrentiel <b>60. Amélioration de l'accès aux services financiers et non financiers</b> 61. Renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises 62. Promotion de l'implication des émigrés dans le développement des localités
<b>Pêche et aquaculture</b>	14. Assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques	63. Adoption d'un calendrier annuel de repos biologique 64. <b>Promotion d'une bonne gestion décentralisée et participative des ressources halieutiques</b> 65. Renforcement et optimisation des moyens et des capacités en matière de surveillance de la pêche et de la sécurité pour les pêcheurs 66. Renforcement de la coopération internationale en matière de pêche
	15. Satisfaire la demande nationale en produits halieutiques et aquacoles	67. Développement de la pêche continentale <b>68. Promotion du débarquement et de la distribution de produits halieutiques sur le territoire national</b> <b>69. Promotion de l'aquaculture dans les zones à fort potentiel aquacole</b> 70. Renforcement et orientation des structures de fabrication d'aliments piscicoles
	16. Valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale	71. Mise en place d'un environnement institutionnel adapté 72. Appui à l'acquisition d'équipements pour la pêche et l'aquaculture 73. Construction d'aires de débarquement (quais de pêche, ...) 74. Appui à la mise aux normes sanitaires des établissements et des navires de pêche <b>75. Programme d'appui pour la transformation et la commercialisation des produits de pêche</b> 76. Amélioration de l'accès au financement
	17. Promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation	77. Développement de partenariat entre les structures techniques (ITA,...) 78. Création d'un centre pilote d'expérimentation et de vulgarisation des technologies de la pêche et de l'aquaculture 79. Renforcement de la coordination et des capacités des agents du ministère chargé de la pêche <b>80. Mise en œuvre de programmes de recherche et de formation adaptés pour les professionnels du secteur</b>
<b>Artisanat</b>	18. Moderniser les circuits de production et de commercialisation	81. Redynamisation des activités de promotion des produits et services 82. Amélioration de la compétitivité des produits et services 83. Élargissement des débouchés et des circuits de commercialisation 84. Promotion de l'exportation des produits artisanaux <b>85. Création, réhabilitation et équipement de villages, centres et sites artisanaux</b> 86. Amélioration du système de financement du secteur 87. Mise en place d'un cadre institutionnel législatif et réglementaire adapté

	19. Améliorer le système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement	88. Pérennisation des actions de formation et d'encadrement des artisans 89. Réhabilitation et modernisation des centres de formation régional et sous-régional <b>90. Renforcement des capacités techniques et managériales des artisans et leurs encadreurs avec une large implication des femmes</b>
	20. Renforcer l'organisation des acteurs de l'artisanat	91. Renforcement de la structuration et de la concertation des organisations 92. Amélioration des moyens de fonctionnement des chambres de métiers 93. Information et sensibilisation des acteurs
<b>Industrie Appui aux PME</b>	21. Poursuivre la restructuration de l'appareil industriel	<b>94. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions sur la restructuration de l'appareil industriel</b>
	22. Appuyer et accompagner les PME dans leur développement	<b>95. Amélioration du système d'assistance, de coordination et d'appui global aux PME pour accroître leur compétitivité</b> 96. Renforcement du dispositif de financement des PME et Promotion de nouveaux produits financiers (capital risque, crédit <i>bail</i> , assurance-crédit, etc.) 97. Développement d'une coopération entre les instituts de recherche et les PME, 98. Renforcement du rôle et des capacités des collectivités locales dans la promotion et le développement des PME, notamment par le développement de l'entrepreneuriat féminin.
	23. Favoriser un développement industriel endogène	99. Promotion de micro et de petites entreprises de transformation <b>100. Création de pôles industriels dans chaque région</b>
<b>Mines</b>	24. Améliorer les retombées financières des collectivités locales dans le cadre de la gestion et l'exploitation des ressources	101. Promotion de l'implication des collectivités locales dans la gestion durable du secteur 102. Réhabilitation des mines et carrières <b>103. Promotion de l'exploitation artisanale en faveur des populations locales</b>
	25. Alléger les procédures et promouvoir le secteur minier sénégalais	<b>104. Analyse de la géologie et des ressources minérales du Sénégal</b> 105. Mise en place d'un programme de sensibilisation, de formation, d'éducation 106. Appui à l'orpaillage 107. Optimisation de l'exploitation du Sel et des amas coquilliers du Lac Rose
	26. Assurer la gestion de l'environnement et la réhabilitation des mines et carrières	108. Appui à la gestion de l'environnement
<b>Commerce</b>	27. Augmenter l'offre des biens et services exportables	<b>109. Promotion des exportations (Cadre intégré et STRADEX)</b> 110. Amélioration de la compétitivité 111. Amélioration de l'efficacité de la gestion des procédures douanières 112. Promotion et application des normes et renforcement du dispositif contrôle de la qualité des produits 113. Renforcement des capacités en négociations commerciales
	28. Améliorer l'accès aux marchés	114. Mise en place d'un dispositif d'appui aux exportateurs rationalisé et simplifié 115. Contribution au développement de la concurrence et à l'amélioration des circuits de distribution dans tout le pays <b>116. Développement des infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation</b> 117. Amélioration de l'environnement administratif pour les entreprises
<b>Tourisme</b>	29. Sauvegarder et valoriser le potentiel touristique national	<b>118. Aménagement, réhabilitation et requalification des anciens sites touristiques</b> 119. Lutte contre l'insécurité des touristes 120. Promotion d'un tourisme de haut de gamme 121. Renforcement des capacités des acteurs du secteur 122. Renforcement des moyens de l'Agence nationale de Promotion du Tourisme
	30. Améliorer les retombées du tourisme au niveau local	<b>123. Promotion de l'insertion des nationaux dans le secteur touristique</b> 124. Mise en œuvre d'une charte sénégalaise du « tourisme sain, profitable aux sénégalais et à l'économie nationale » 125. Promotion et soutien du tourisme intégré, des expériences de loisir communautaires et des métiers liés aux loisirs 126. Mise en place des instruments de financement des activités du secteur touristique local

<b>Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)</b>	31. Accélérer le développement des télé services en milieux urbain et rural	127. Promotion de l'investissement privé et public permettant la démultiplication des accès au téléphone et à l'Internet <b>128. Programme d'appui aux entreprises de télé services en milieux urbain et rural</b> 129. Programme d'appui aux radios communautaires 130. Élaboration et mise en œuvre de programmes de formation adaptés aux besoins des filières des TIC 131. Développement du marché public des télé services 132. Initiation et formation de tous les acteurs de la vie économique aux TIC
<b>Sport</b>	32. Favoriser l'emploi par le sport	<b>133. Aménagement et équipements de complexes sportifs</b> 134. Organiser et développer un sport professionnel
<b>Culture</b>	33. Promouvoir les entrepreneurs, acteurs et agents culturels	<b>135. Mise en place d'un environnement juridique et fiscal favorable</b> 136. Définition d'un statut des professionnels du secteur 137. Renforcement des capacités institutionnelles et techniques du ministère de la Culture 138. Appui aux institutions de développement culturel et notamment le 7e art 139. Appui à la création de mutuelles
	34. Promouvoir la diversité des expressions culturelles	140. Implication des privés dans la promotion culturelle notamment les femmes 141. Aménagement et équipements de complexes et sites culturels

<b>Politiques multisectorielles</b>		
<b>Secteurs</b>	<b>Objectifs/Stratégies</b>	<b>Actions prioritaires</b>
<b>Transports Mobilité</b>	35. Assurer aux acteurs du secteur du transport une meilleure organisation et une formation adéquate	142. Renforcement et Encadrement des organisations du secteur des transports <b>143. Renouvellement du parc automobile de transport public</b> 144. Sécurisation des travailleurs
	36. Améliorer la mobilité et l'accessibilité en milieu rural	145. Élimination des points critiques 146. Promotion des moyens intermédiaires de transport et des services de transport adéquats <b>147. Mise en œuvre de la stratégie de transport rural</b> <b>148. Réhabilitation et construction de pistes, routes et ponts</b> 149. Mise en place d'un financement spécifique, adapté au secteur du transport rural <b>150. Réorganisation du cadre institutionnel et réglementaire du transport rural</b>
	37. Développer les infrastructures	<b>151. Renforcement des infrastructures routières</b> 152. Renforcement du transport ferroviaire et maritime 153. Construction d'un nouvel aéroport international 154. Renforcement des équipements portuaires et aéroportuaires à Dakar et dans les régions
	38. Améliorer la mobilité urbaine	155. <b>Mise en œuvre du PAMU</b>
<b>Infrastructures de soutien</b>	39. Renforcer les infrastructures de soutien en milieu rural et périurbain	<b>156. Construction d'infrastructures adaptées en milieux rural et périurbain</b> 157. Équipement des villages - centres <b>158. Création d'unités de conservation en milieux rural et périurbain</b> 159. Réalisation de nouveaux branchements téléphoniques 160. Mise en place d'infrastructures et d'aménagements structurants pour améliorer l'accès aux services de base
<b>Énergie</b>	40. Améliorer l'accès aux services énergétiques	161. Renforcement du cadre institutionnel et des capacités <b>162. Élaboration d'un programme d'investissement pour l'accès aux services énergétiques</b> <b>163. Promotion de la force motrice dans les activités productives</b> <b>164. Développement des infrastructures et services énergétiques</b> 165. Prise en compte des services énergétiques dans les programmes sectoriels 166. Mise en Œuvre de Projets énergétiques multisectoriels (PREMs) 167. Diversification des technologies et sources d'énergie
	41. Améliorer et sécuriser l'accès durable des populations et notamment des femmes aux services énergétiques	168. Implantation de boutiques-énergie 169. Mise en œuvre du programme national d'investissement sur les plateformes multifonctionnelles 170. Mise en place d'un fonds d'appui spécifique pour faciliter l'accès aux services énergétiques
	42. Améliorer l'accès aux hydrocarbures	171. Poursuite de l'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers par rapport aux cours internationaux 172. Mesures visant la réduction du prix des hydrocarbures 173. Renforcement des réserves de pétrole pour faire face aux flambées de prix

	43. Renforcer l'électrification des zones rurales et périurbaines afin de faciliter la fonctionnalité des infrastructures de base (écoles, structures de santé, etc.)	174. Développement de partenariat public-privé 175. Approvisionnement durable du fonds d'électrification rurale par une inscription budgétaire significative 176. Électrification des infrastructures d'éducation et de santé <b>177. Promotion des projets d'initiatives locales d'électrification rurale et électrification des zones à fort potentiel économique</b> 178. Renforcement de l'électrification des zones périurbaines
Micro Finance	44. Favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité de ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs	179. Développement de programme de financement par les SFD pour les secteurs porteurs 180. Promouvoir des instruments de garantie et de refinancement pour les SFD (lignes ou fonds de garantie, accès aux ressources à long terme ) 181. Mise en place d'un cadre réglementaire adapté au contexte national et sous-régional 182. Simplification et allègement des procédures pour la délivrance des agréments 183. mise en place d'une centrale à risque 184. Renforcement du maillage territorial des SFD <b>185. Appui aux SFD de proximité pour un meilleur accès au financement des couches vulnérables, notamment les femmes et les micro-entreprises féminines</b>
	45. Renforcer les capacités des acteurs du secteur de la micro finance	186. Mise en place de programmes de suivi-formation des micro-entrepreneurs <b>187. Mise en place de programmes d'Information, d'éducation et de communication sur les activités de la micro finance</b> 188. Renforcement des performances des SFD 189. Développement de programmes de renforcement des capacités institutionnelles et managériales des intervenants du secteur

### Mesures d'accompagnement

Groupes/ Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
Cadre macroéconomique	46. Contenir le solde budgétaire et celui de la balance des paiements à des niveaux compatibles avec les financements intérieurs et extérieurs attendus	190. Poursuite de l'application d'une politique vertueuse par la maîtrise d'un profil des agrégats budgétaires conforme aux directives communautaires 191. Élargissement progressif de la base fiscale <b>192. Gestion prudente et plus rigoureuse de la dépense publique par la transparence des procédures et l'optimisation des allocations budgétaires</b> 193. Systématisation de la budgétisation par objectifs 194. Promotion plus rigoureuse des exportations et une meilleure distribution de la production afin de réduire le poids des importations 195. Mise en œuvre d'une bonne politique de maintien de la stabilité des prix
	47. Promouvoir une politique fiscale équitable	<b>196. Élaboration et mise en œuvre d'une politique fiscale plus favorable aux pauvres</b>
	48. Renforcer les bases à long terme du développement et d'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'État	197. Poursuite des programmes de privatisation 198. Renforcement du dispositif de suivi des entreprises publiques <b>199. Développement de mécanismes de concertation entre l'État et les autres acteurs</b>
Secteur privé	49. Simplifier et rationaliser le système d'information fiscale à l'investissement	200. Poursuite de la transformation du système fiscal 201. Activation de la mise en place d'un code communautaire des investissements plus incitatif et plus attrayant 202. Proposition aux pays membres de l'UÉMOA d'une baisse de la fiscalité sur les intrants agricoles 203. Promotion de la création de pôles industriels et de compétitivité 204. Accélération de la mise en place du projet PARI <b>205. Amélioration du système d'information entre l'Administration et le Privé</b>

	50. Favoriser un environnement attractif et promouvoir les investissements	206. Simplification des procédures liées à l'exercice de certaines activités de constitution des Sociétés 207. Amélioration du climat des affaires en mettant en place un greffe de commerce et un centre d'arbitrage en cas de différends 208. Proposition d'incitations fiscales aux entreprises à haute valeur ajoutée et/ou à haute intensité de main-d'œuvre <b>209. Renforcement de l'appui aux acteurs du secteur privé</b> 210. Amélioration de l'accès des entreprises au financement (marchés boursiers, Banques, SFD, etc.) <b>211. Création et développement de nouveaux sites et pôles de développement</b> 212. Renforcement du partenariat Public-Privé
	51. Intensifier l'ajustement interne des Entreprises	<b>213. Poursuite et pérennisation des programmes de mise à niveau destinés aux entreprises</b> 214. Réalisation d'une étude d'impact préparatoire à la signature des Accords de Partenariat économique 215. Accroissement du renforcement des capacités des organisations patronales et professionnelles
	52. Poursuivre et approfondir les processus des privatisations	<b>216.</b> Élargissement de l'actionnariat populaire et mise en œuvre d'une grande campagne de sensibilisation et d'information auprès du secteur informel 217. Prise en compte des Sénégalais de l'étranger pour les orienter vers les structures à privatiser
	53. Rendre les organisations patronales et professionnelles plus représentatives, fortes et tournées vers les besoins des entreprises	218. Localisation des programmes destinés à les appuyer au niveau des organisations patronales 219. Amélioration des services aux entreprises adhérentes <b>220. Renforcement des capacités de proposition et d'analyse des organisations patronales professionnelles</b> 221. Meilleure implication des organisations patronales dans tous les cadres de concertation et processus de négociations internationales 222. Redynamisation des Chambres de Commerce et des Chambres des Métiers <b>223. Promotion d'une synergie globale au sein du dispositif d'appui au secteur privé</b>
<b>Equité de genre</b>	54. Promouvoir l'équité et l'égalité de genre	<b>224. Mise en œuvre la matrice d'intervention de la SNEEG</b> <b>225. Développement d'outils et méthodologies d'analyse genre (enquête budget-temps, statistiques désagrégées selon les secteurs)</b> 226. Mise en place de programmes de renforcement des capacités des acteurs pour la promotion de l'équité et l'égalité de genre 227. Promotion de l'intégration de la dimension genre dans la préparation, l'exécution et le suivi évaluation des programmes et projets
	55. Renforcer les capacités des femmes en leadership	<b>228. Renforcement des capacités techniques et managériales des femmes</b> 229. Renforcement de la dynamique organisationnelle des structures du mouvement associatif féminin, des organisations de la société civile, ...
<b>Emploi</b>	56. Assurer une meilleure gestion de la main d'œuvre	230. Création et mise en place d'une agence nationale pour l'emploi 231. Finalisation de la loi sur le maintien et la création d'emploi et élaboration de la nouvelle Convention nationale État-Employeurs pour l'emploi des jeunes 232. Promotion l'adéquation formation – emploi 233. Ratification et Application de la convention 168 234. Application de la recommandation 176 de l'OIT <b>235. Mise en place et appui au dispositif de coordination et de suivi de la politique nationale de l'emploi</b>
	57. Renforcer l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi	236. Mise en place d'un répertoire opérationnel des métiers et emplois. 237. Programme d'information sur le marché de l'emploi <b>238. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des organismes publics et privés chargés de la promotion de l'emploi</b> 239. Intensification des programmes d'aide à l'insertion ou à la réinsertion
	58. Promouvoir l'emploi indépendant en milieu rural et péri urbain	240. Renforcement du fonds national d'actions pour l'emploi. <b>241. Mise en place de programmes de formation insertion ciblés sur les métiers porteurs</b> 242. Mise en place d'un mécanisme d'appui à la promotion de la coopérative 243. Appui et promotion de micro entreprises en milieu péri urbain et rural 244. Mise en œuvre des mesures incitatives à l'investissement et à la réinsertion sociale 245. Vulgarisation des programmes axés sur la promotion de l'emploi 246. Développement de l'emploi de proximité 247. Mise en place d'un mécanisme de promotion de la coopérative

	59. Accroître le contenu en emploi de la croissance	248. Recensement et évaluation réguliers des grands programmes et projets de développement dans leur lien avec l'emploi <b>249. Élaboration d'un tableau de bord des indicateurs d'impact des politiques de développement sur l'emploi</b> 250. Élaboration des projets pilotes d'accompagnement sur le volet main-d'oeuvre, qualification et emploi dans les programmes de développement (électrification rurale, pnir, padmir, sca, etc.) 251. Mise en place d'un Centre national de production et de productivité (CNPP). <b>252. Promotion de l'emploi des groupes spécifiques et vulnérables</b>
	60. Renforcer et intensifier la contribution des secteurs productifs à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté	253. Développement de la sous traitance 254. Création d'emplois par le développement de l'entrepreneuriat coopératif <b>255. Mise en place d'un système cohérent d'information, d'orientation professionnelle et de concertation sectorielle sur le marché de l'emploi</b> 256. Mise en place de la Cellule HIMO
	61. Développer et moderniser le système de l'emploi public	257. Encouragement de la mobilité professionnelle et l'exercice d'activités lucratives des agents de la Fonction publique 258. Mise en place de la Fonction publique locale <b>259. Accessibilité aux stages de professionnalisation dans l'administration</b>
	62. Promouvoir une meilleure organisation de la participation des travailleurs émigrés	260. Maîtrise des flux de main-d'oeuvre 261. Promotion de l'emploi dans les régions et zones de départ <b>262. Maîtrise des flux d'investissement des Sénégalais vers les secteurs productifs</b> 263. Envois de la main-d'oeuvre sénégalaise à l'étranger
<b>Dialogue social</b>	63. Promouvoir le dialogue social	264. Renforcement du cadre institutionnel d'approfondissement du dialogue social <b>265. Renforcement des mécanismes du dialogue social aux niveaux bipartite ou tripartite</b> 266. Promotion d'un cadre de renforcement de la compétitivité des entreprises et des intérêts des travailleurs 267. Programme de formations sur la négociation collective, l'économie, la législation sociale et les normes internationales du travail pour les organisations de travailleurs, d'employeurs et de l'administration 268. Mise en place de mécanismes de prévention des conflits et des risques professionnels comme mode de régulation des rapports sociaux et d'amélioration de la productivité 269. Élaboration d'un cadre cohérent d'harmonisation et d'intégration des politiques économiques et sociales
<b>Promotion des Sénégalais de l'extérieur</b>	64. Mettre en place un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger	270. Sensibilisation informations sur les risques de l'émigration clandestine sur l'état civil (régularisation état civil, traitement des données des Missions diplomatiques et consulaires) 271. Assistance sociale et rapatriement des SE en cas de détresse <b>272. Mise en place d'un portail d'informations sur les Sénégalais de l'extérieur</b>
	65. Asseoir une politique d'implication des Sénégalais de l'extérieur dans les efforts de développement	273. Renforcement des capacités du personnel et des associations des Sénégalais de l'extérieur <b>274. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'implication des Sénégalais de l'extérieur dans les efforts de développement</b>
<b>Intégration régionale</b>	66. Approfondir l'intégration régionale au sein de l'UÉMOA, de la CÉDÉAO et de l'Union africaine	275. Application des textes communautaires 276. Recherche de synergie avec les pays voisins dans le cadre de projets et programmes intégrateurs 277. Échanges réguliers sur les expériences réussies 278. Favoriser la libre circulation des biens, des services et de la main-d'oeuvre



## Axe 2 : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base

(Les lignes d'actions en gras correspondent à celles prioritaires devant être réalisées dans les premières étapes de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté)

Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
Éducation /formation	<b>67. Développer l'enseignement préscolaire et promouvoir l'achèvement du cycle élémentaire et du cycle fondamental<sup>41</sup></b>	<b>279. Construction, réhabilitation et équipement de salles de classe, d'écoles, de cases des tout-petits et classes préscolaires fonctionnelles et accessibles, avec blocs sanitaires séparés (garçons et filles) et fonctionnels (électricité et eau)</b> <b>280. Distribution sécurisée de manuels et fournitures scolaires adaptés et à temps</b> 281. Inscription massive des enfants pour l'élémentaire 282. Sensibilisation des parents sur les droits de l'enfant par rapport à l'inscription et au maintien à l'école 283. Mise en place de cantines scolaires 284. Renforcement et équipement des écoles en bibliothèque 285. Développer les services énergétiques liés à l'utilisation de l'électricité (éclairage, communication,...)
	68. Eliminer les disparités entre groupes économiques (riches/pauvres) entre sexe, inter et intra régionales entre milieux (rural/urbain), à tous les niveaux d'enseignement	<b>286. Accroissement des bourses et aides scolaires aux filles</b> 287. Conception et mise en œuvre de programmes de promotion de l'égalité des chances et des sexes dans le système éducatif 288. Adoption d'un plan d'inscription et de maintien des filles à tous les niveaux et révision des manuels scolaires stéréotypes 289. Restauration des internats ou centres d'accueil <b>290. Promotion de l'accès et le maintien des personnes handicapées dans les systèmes d'éducation/formation</b>
	69. Promouvoir l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents	<b>291. Création et réhabilitation de centres de formation professionnelle et technique</b> 292. Renforcement des centres d'enseignement techniques notamment les centres techniques féminins 293. Valorisation des formations en atelier ou entreprises de quartier
	70. Promouvoir et orienter la formation professionnelle vers le marché du travail et de l'emploi	294. Mise en place de mécanismes et d'instruments de gestion, de suivi et de contrôle concerté des programmes de formation <b>295. Promotion du savoir agir, l'employabilité et la créativité chez les jeunes</b>
	71. Éradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales	<b>296. Création et renforcement des Écoles communautaire de Base (EBC)</b> 297. Vulgarisation des manuels et codification effective des langues nationales 298. Formation et recrutement de monitrices en alphabétisation 299. Promotion des kiosques de lecture et d'information en langues nationales 300. Intégration de l'alphabétisation fonctionnelle et de la post-alphabétisation <b>301. Renforcement de l'implication des opérateurs privés ou des ONG dans la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation</b>
	72. Promouvoir une éducation de qualité à tous les niveaux d'enseignement et de formation	302. Formation continue et recyclage du personnel enseignant 303. Institutionnalisation et optimisation des différentes fonctions de l'évaluation 304. Réforme du curriculum fondée sur l'entrée par les compétences <b>305. Recrutement d'enseignants de qualité et en nombre suffisant</b> 306. Intégration des TIC dans l'enseignement 307. Implication des parents et des communautés à la vie de l'école
	Santé	<b>73. Améliorer la qualité, l'accès et l'offre de services de santé dans les régions les plus pauvres</b>

<sup>41</sup> Couvrant les 10 premières années d'instruction

	74. Promouvoir chez les populations des attitudes et des comportements de prévention des maladies	<b>313. Programme d'information, de sensibilisation, d'éducation et de renforcement de capacités des familles et des communautés sur les attitudes et comportements préventifs</b> 314. Mise en place de programmes de formation des agents de la santé et des volontaires de la santé et de la prévention
	<b>75. Améliorer la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA(3)</b>	<b>315. Renforcement des actions de prévention des IST/VIH/SIDA</b> 316. Rendre plus accessible les services aux PVVIH en mettant en place des équipements et traitements (ARV et réactifs) 317. Renforcement de la prise en charge globale (médicale, psychosociale nutritionnelle et économique) des enfants, femmes et autres personnes vivant avec le VIH/SIDA.
	76. Améliorer la prévention et la lutte contre le paludisme	<b>318. Renforcement des actions de prévention du paludisme (promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées, traitement préventif intermittent, etc.)</b> <b>319. Renforcement de la prise en charge du traitement des malades du paludisme</b>
	<b>77. Améliorer la santé maternelle et infantile (1)</b>	<b>320. Mise en œuvre des actions consignées dans la « feuille de route multisectorielle pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et néonatales au Sénégal, 2006 – 2015 » (renforcement des programmes de formation, augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité des services de santé maternelle et néonatale (SMN) de qualité, renforcement de la Planification familiale et des soins obstétricaux néonataux d'urgences)</b> 321. Généralisation des consultations prénatales 322. Développement de programmes de vaccination 323. Renforcement de la PCIME clinique et communautaire 324. Lutte contre toutes les maladies diarrhéiques
	78. Promouvoir le contrôle citoyen des services sociaux et sanitaires	<b>325. Développement des programmes IEC pour le contrôle citoyen</b> 326. Renforcement de la participation des populations dans le suivi, la conception et l'évaluation des politiques sociales et sanitaires publiques
	79. Améliorer la santé de la reproduction des jeunes et des femmes	<b>327. Elaboration et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités et IEC/CCC sur les risques liés à la SR et la promotion de la santé maternelle</b> 328. Mise en place de programmes sur la SR et pour une maternité sans risque 329. Promotion des programmes marketing social des contraceptifs masculins et féminins
	80. Améliorer la prise en charge des maladies non transmissibles et chroniques	330. Renforcement des actions de prévention des maladies non transmissibles 331. Construction et équipement de centres d'hémodialyse <b>332. Mise en place de programmes de prise en charge des personnes souffrant de maladies chroniques (diabète, hypertension, drépanocytose, maladies rénales, etc.)</b>
	<b>81. Améliorer la situation nutritionnelle des femmes et des enfants</b>	<b>333. Extension de la couverture (50%) des activités de nutrition communautaire dans les zones rurales</b> 334. Promotion du développement des activités de nutrition dans les secteurs de la santé et de l'éducation 335. Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles et planification et gestion des interventions de nutrition
<b>Eau potable</b>	82. Promouvoir une gestion durable des ouvrages (maintenance)	<b>336. Extension et généralisation de la réforme du système de gestion des forages</b> 337. Promotion des énergies nouvelles et renouvelables dans le cadre de l'exploitation des ouvrages
	<b>83. Accroître le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural</b>	<b>338. Renforcement de la politique de branchements sociaux et généralisation de l'accès</b> <b>339. Construction et réhabilitation de forages et réalisation d'ouvrages de stockage et extension de réseaux</b> 340. Promotion des techniques de traitement des eaux adaptées pour l'approvisionnement de certaines zones
<b>A S S A I N I S S E M E</b>	<b>84. Améliorer l'accès des ménages à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta et des eaux usées et pluviales en milieu rural et urbain</b>	<b>341. Réalisation d'ouvrages collectifs et autonome d'évacuation des excréta en milieu urbain et rural</b> <b>342. Programmes d'augmentation de la connexion au réseau d'assainissement en milieu urbain et périurbain</b> 343. Extension du système d'évacuation des eaux usées et pluviales
	85. Améliorer l'accès à des systèmes adéquats de gestion des déchets solides	<b>344. Promotion de système de traitement des ordures ménagères</b> 345. Développement de système de gestion des déchets solides en milieu urbain et rural

N T	86. Changer positivement les attitudes et comportements des populations	<b>346. Développement des programmes IEC en matière d'hygiène et assainissement</b> 347. Programmes de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion du secteur
	87. Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel	348. Mise en œuvre des réformes dites deuxième génération 349. Promulgation de la loi sur le service public de l'assainissement 350. Élaboration et mise en œuvre d'un code de l'assainissement
R E S S O U R C E S  N A T U R E L L E S  & E N V I R O N N E M E N T	88. Promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et conserver la biodiversité	<b>351. Renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et en planification environnementale par l'information, la sensibilisation, la formation et l'implication des acteurs</b> 352. Promotion d'unités d'exploitation et de transformation des produits forestiers <b>353. Mise en place de programmes, de projets, de plans de gestion intégrés des ressources naturelles</b> 354. Préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif 355. Gestion intégrée et lutte contre les plantes aquatiques envahissantes 356. Inventaire et suivi permanent de l'état des ressources naturelles
	<b>89. Lutter contre la désertification et Sauvegarder la faune et la flore</b>	357. Protection et aménagement des forêts, des bassins versants 358. Appui à la mise en œuvre du programme national de lutte contre les feux de brousse <b>359. Programmes de reboisement, de réhabilitation des forêts classées, de fixation des dunes et régénération de sols Dior</b> 360. Promotion des énergies alternatives 361. Restauration systèmes Agro-Sylvo-pastoraux <b>362. Protection et régénération des écosystèmes fragiles</b>
	90. Lutter contre les pollutions, nuisances et risques	363. Promotion des actions de traitement et de recyclage des déchets industriels 364. Mise en place de programmes de prévention et de lutte contre les pollutions, nuisances et les risques <b>365. Systématisation des études d'impact environnemental pour tout plan, projet ou programme de développement, conformément au code de l'environnement</b> 366. Appui à la mise en œuvre des conventions (convention de Vienne, convention de Bâle, convention sur les changements climatiques) 367. Information, sensibilisation sur les risques et dangers chimiques et industriels 368. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion durable des produits chimiques
	91. Sauvegarder l'environnement marin et côtier	<b>369. Mise en place de programmes de conservation et de protection des ressources marines, et de lutte contre la pollution marine et fluviale</b> 370. Appui des programmes d'aménagement et de protection des côtes 371. Protection contre l'érosion côtière 372. Programme de consolidation des zones côtières fragiles
	92. Valoriser les ressources sauvages	<b>373. Promotion, développement et renforcement des filières des ressources sauvages (cueillette, pêche continentales, chasse)</b>
	93. Promouvoir les modes de productions et de consommation durables dans tous les secteurs de développement	374. Vulgarisation des alternatives aux modes de production et de consommation non durables <b>375. Mise en œuvre de projets retenus dans le plan d'action décennal sur les modes de production et de consommation</b>
	Habitat et cadre de vie	94. Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées et appropriées
95. Éradiquer les bidonvilles et les habitats précaires et dans les zones inondables		<b>379. Extension de la restructuration foncière</b> <b>380. Mise en œuvre de programmes de restructuration des quartiers irréguliers et/ou concernés par les inondations</b>
96. Améliorer le cadre de vie en milieux urbain et rural		381. Aménagement d'espaces verts et de loisirs <b>382. Élaboration et mise en œuvre des schémas régionaux d'aménagement et d'occupation du territoire</b>

### Axe 3 : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes

(Les lignes d'actions en gras correspondent à celles prioritaires devant être réalisées dans les premières étapes de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté)

Secteurs / Domaines	Objectifs/Stratégies	Actions prioritaires
<b>Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale</b>	97. Lutter contre l'évasion sociale et promouvoir la prévention des risques sociaux	<b>383. Mise en œuvre d'un programme d'urgence de lutte contre l'évasion sociale</b> 384. Mise en œuvre de programmes d'IEC et de renforcement des capacités des travailleurs et des acteurs sociaux 385. Élaboration et mise en place d'un système d'assurance emploi 386. Promotion de la couverture sociale des travailleurs atypiques
	98. Réformer les textes législatifs et réglementaires et consolider le dispositif de régulation	387. Élaboration et adoption d'un code général de la sécurité sociale (application effective des textes et conventions) <b>388. Renforcement du dispositif de régulation (Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale (COSRISS))</b>
	99. Élargir le champ d'application des services de sécurité sociale	389. Mise en œuvre d'un programme d'extension des services de sécurité sociale à l'habitat social pour les travailleurs <b>390. Révision du champ de couverture du secteur non structuré pour inclure les chômeurs et les émigrés</b>
	100. Renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux	391. Consolidation et restructuration des IPM <b>392. Mise en place d'un programme de renforcement de la tutelle des IPM (agence de contrôle et de conseil) et des capacités des professionnels de la sécurité sociale</b>
<b>Extension de la protection sociale</b>	101. Renforcer les mutuelles de santé et améliorer le système d'assurance-maladie	393. Appui au dispositif de mise en œuvre et de suivi de l'extension de la protection sociale <b>394. Promotion du partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins et renforcement du cadre national de concertation sur la mutualité</b> 395. Mise en place de plans de Communication pour la Promotion des Mutuelles de Santé
	102. Mettre en place des mécanismes de prise en charge de maladies pour les personnes vulnérables	<b>396. Amélioration des modalités de ciblage et d'identification des bénéficiaires potentiels de l'assistance médicale</b> 397. Amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments essentiels pour les personnes atteintes d'affections lourdes et coûteuses
	103. Mettre en place des systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture et les acteurs économiques du secteur informel, de l'artisanat	<b>398. Mise en place de régimes adaptés à chaque profession</b> 399. Mesures visant l'articulation entre les mutuelles de santé et le système formel de sécurité sociale
<b>Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes</b>	104. Promouvoir des stratégies et mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes en appui aux plans nationaux	400. Programme formation et recherche sur le concept de risques et catastrophes <b>401. Mise en place du plan de communication, de formation et de mobilisation sociale</b>
	105. Assurer la coordination et la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes	<b>402. Mise en place d'une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes, et mise en place d'une autorité nationale chargée de la protection civile</b>
	106. Maîtriser les accidents industriels majeurs et les inondations	<b>403. Mise en œuvre d'un programme de maîtrise des accidents industriels et de prévention et de gestion des inondations</b>
<b>Protection sociale et suivi des groupes vulnérables</b>	107. Réduire les facteurs de vulnérabilité dans les secteurs et renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables	404. <b>Mise en place d'un système d'assurance des risques agricoles</b> <sup>42</sup> 405. Mise en place de systèmes d'alerte précoce dans les différents secteurs et domaines <b>406. Renforcement et décentralisation du Fonds de solidarité nationale et du fonds de calamité</b>

<sup>42</sup> Création d'une société d'assurance spécialisée dans les risques agricoles et confection de produits d'assurances adaptés à notre agriculture

	108. Améliorer le ciblage, le suivi et l'élaboration des actions dirigées vers les groupes vulnérables	<b>407. Appui au dispositif de suivi- évaluation des Programmes de Lutte contre la Pauvreté</b> 408. Renforcement des capacités en ciblage, suivi participatif et plaidoyer/communication des OCB, des OSC et des groupes vulnérables
	109. Améliorer l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables et assurer l'accès aux actifs et à la pleine jouissance de leur droit	<b>409.</b> Mise en œuvre de programmes d'appui aux groupes vulnérables par des allocations monétaires conditionnelles et non conditionnelles pour les familles.
<b>Personnes handicapées</b>	110. Améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées	410. <b>Mise en place d'un programme pour un meilleur accès aux centres de réadaptation fonctionnelle et aux matériels d'appareillage (aides techniques)</b> 411. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'accessibilité des handicapés aux infrastructures et équipements sanitaires
	111. Promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées	<b>412. Promotion de la scolarisation universelle des enfants handicapés par la mise en œuvre de programme national d'éducation intégratrice</b>
	112. Améliorer l'insertion économique et sociale des personnes handicapées	<b>413. Mise en œuvre du programme de réadaptation à base communautaire (RBC)</b> 414. Mise en place d'un fonds de promotion économique pour les handicapés 415. Sensibilisation des employeurs pour une discrimination positive en faveur des personnes handicapées 416. Promotion et protection des droits des personnes handicapées contre la stigmatisation et pour l'égalisation des chances (loi d'orientation sociale)
<b>Femmes en situation de vulnérabilité</b>	113. Promouvoir les Droits des Femmes et des filles	<b>417. Développement et mise en œuvre des activités de sensibilisation contribuant à l'élimination des violences et pratiques néfastes faites aux petites filles et aux femmes</b> 418. Conception et vulgarisation des droits humains et notamment de la femme 419. Application effective des textes et conventions fondamentaux relatifs aux droits des femmes et à la protection des droits des filles et des femmes <b>420. Développement d'un plan de communication pour un changement de comportement favorable à l'autonomisation des femmes</b>
	114. Améliorer la situation économique et sociale des femmes en situation de vulnérabilité	<b>421. Mise en œuvre du plan d'actions de la SNEEG</b> 422. Mise en place de centres d'accueil et de suivi pour femmes et jeunes en situation de vulnérabilité <b>423. Mise à la disposition des femmes rurales des technologies et équipements appropriés de transformation et de conservation des produits</b> 424. Mise en place de programmes de suivi et d'accompagnement psycho social pour femmes et jeunes filles en situation de vulnérabilité
<b>Enfants en situation de vulnérabilité</b>	115. Développer une stratégie de prise en charge et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en situation difficile	425. Mise en œuvre du projet de généralisation de la primo prévention dans les programmes des centres de sauvegarde et les centres polyvalents <b>426. Renforcement des capacités socioéconomiques des familles défavorisées à prendre en charge les enfants en situation de vulnérabilité</b>
	116. Renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité ( <i>enfants de femme mendiante, enfants guide des handicapés, enfants des femmes touchées par l'extrême pauvreté, orphelins du VIH, enfants victimes de la toxicomanie, talibés, enfants abandonnés ou en conflit avec la loi</i> )	427. <b>Programme de renforcement des structures et centres spécialisés sur les enfants en délinquance (centre sauvegarde, AEMO, ateliers spécialisés)</b> 428. Appui aux 45 CPRS (46154) 429. Développement de filières de formation dans les daaras et renforcement des capacités des maîtres coraniques pour une meilleure gestion du cadre de vie des talibés <b>430. Appui aux structures et associations de prise en charge des enfants</b>

	117. renforcer la législation en vigueur en matière de protection de l'enfant et prendre les dispositions pour assurer une application effective	431. Mise en œuvre de programmes de sensibilisation, d'information et de plaidoyer sur la protection et les droits de l'enfant pour l'application effective des lois 432. <b>Extension et renforcement des projets et programmes existants de lutte pour l'éradication du travail des enfants : « Projet contre les pires formes de travail des enfants » du MFFSD, « Programme sur le travail des enfants » du MFTOP, « Renforcement de la protection des enfants contre toutes formes d'exploitation, d'abus et de violence »</b> 433. Prise de mesures et de dispositifs pour la généralisation de l'enregistrement à l'état civil des enfants à la naissance
<b>Personnes âgées ou aînés</b>	118. Garantir l'épanouissement physique et moral des aînés	434. <b>Création d'un minimum vieillesse (sans contribution)</b> 435. Mise en œuvre des mesures fiscales incitatives en faveur des retraités (défiscalisation totale des pensions du régime obligatoire et allègements fiscaux pour les régimes complémentaires) 436. Plaidoyer pour l'implication des aînés dans les programmes sociaux (santé, éducation, protection,...)
	119. Améliorer la prise en charge des aînés	437. <b>Mise en place de structures sanitaires spécialisées en gériatrie et promotion de l'enseignement de la géronto-gériatrie</b> 438. <b>Prise en charge des frais médicaux par les services concernés aux aînés non affiliés à l'IPRES ou au FNR</b>
	120. Améliorer les conditions de vie des personnes âgées ou aînés	439. <b>Assurer des pensions de retraites décentes pour les retraités et garantir la viabilité à long terme des régimes</b> 440. Mise en place d'un fonds de promotion des aînés 441. Sécurisation du travail des aînés qui exercent une activité professionnelle
<b>Jeunes</b>	121. Renforcer les programmes d'insertion sociale et économique des jeunes	442. <b>Renforcement des ressources du Fonds national d'Action pour l'Emploi (FNAEJ), du Fonds national de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et de l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)</b> 443. Mise en œuvre des programmes de participation citoyenne des jeunes et de leurs groupements au développement économique, social et culturel de la nation
	122. Améliorer les conditions de vie des jeunes et des adolescents	444. Renforcement des projets et programmes de lutte contre la toxicomanie 445. <b>Renforcement des programmes de protection et de soutien au développement harmonieux des adolescent(e)s les plus défavorisé(e)s</b>
<b>Rapatriés et Personnes déplacées</b>	123. Promouvoir la réinsertion et la réintégration des rapatriés et des personnes déplacées	446. <b>Mise en œuvre du programme d'urgence pour la reconstruction de la Casamance (ANRAC)</b> 447. <b>REVA</b>
<b>Réfugiés</b>	124. Améliorer les stratégies de gestion des réfugiés	448. Appui aux stratégies d'aide au retour 449. <b>Renforcement des capacités de la commission nationale d'éligibilité (CNE)</b> 450. Réactualisation du droit d'asile 451. Prise en compte de l'approche genre
<b>Population</b>	125. Assurer une meilleure maîtrise des phénomènes démographiques	452. <b>Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions prioritaire quinquennal mettant en œuvre les axes stratégiques de la Déclaration de la Politique de Population</b> 453. Amélioration de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la politique de population (niveau national et régional)
	126. Améliorer les conditions de vie des jeunes et des adolescents	454. <b>Accroître le nombre de centres ADO espaces jeunes</b>

#### Axe 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif

(Les lignes d'actions en gras correspondent à celles prioritaires devant être réalisées dans les premières étapes de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté)

Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
Bonne gouvernance économique	127. Améliorer la gestion des finances publiques et les procédures de passation et d'exécution des marchés publics	<b>455. Mise en œuvre et suivi évaluation des réformes budgétaires et financières ( CFAA/CPAR)</b> 456. Amélioration de la programmation et de gestion des dépenses publiques 457. Amélioration et renforcement de l'organisation institutionnelle du ministère de l'économie et des finances 458. Amélioration du système de recouvrement des recettes fiscales 459. Extension du Système d'Information des Finances publiques aux autres ministères et régions 460. Renforcement des capacités de réflexion stratégique, de l'exécution et du suivi évaluation <b>461. Amélioration du contrôle de l'exécution des dépenses publiques</b> 462. Respect de l'orthodoxie financière
	128. Veiller à la qualité des services rendus aux usagers citoyens et aux usagers – entreprises	<b>463. Élaboration et mise en œuvre d'un Programme d'amélioration de la qualité des services publics</b> 464. Renforcement de la concertation entre les acteurs
	129. Réduire le déficit de communication interne et externe de l'Administration	<b>465. Production et publication à temps des rapports sur la bonne gouvernance (cour des comptes, médiateur, etc.)</b> <b>466. Mise en œuvre de plans de communication</b> 467. Renforcement de l'Intranet gouvernemental
	130. Impulser une gestion moderne des ressources humaines garantissant une disponibilité de personnel de qualité, responsabilisé et motivé	468. Finalisation des études prévues (notamment l'étude prévisionnelle des emplois et des compétences, etc.) <b>469. Élaboration et mise en œuvre de programmes de gestion des ressources humaines</b>
	131. Renforcer les capacités de contrôle citoyen	470. Information et sensibilisation des populations sur le contrôle citoyen 471. Déconcentration de la cour des comptes 472. Mise en place de dispositif participatif de contrôle citoyen 473. Mise en œuvre de programmes de renforcement de la capacité d'analyse des membres du Parlement (propositions de lois, formulation des questions parlementaires, processus budgétaire,...) <b>474. Développement de procédures des contrôles et des évaluations des dépenses publiques par les collectivités de base et les organisations de la société civile.</b>
Gouvernance Judiciaire	132. Approfondir la réforme de la justice et améliorer le climat des affaires	475. Réforme de la carte judiciaire et mesures visant à rapprocher la justice des justiciables 476. Renforcement du statut des magistrats, des fonctionnaires et des moyens de l'institution judiciaire 477. Mesures visant à faciliter l'accès aux fonds destinés à l'assistance judiciaire pour les affaires pénales et civiles <b>478. Mise en place d'un système d'information judiciaire notamment dans les zones les plus reculées en vue de rendre accessible la documentation judiciaire</b> 479. Adaptation de la législation aux besoins de l'environnement des entreprises et à l'évolution des affaires (codes du travail, des investissements, miniers, des impôts, des douanes,...) <b>480. Réduction des délais de procédure judiciaire et de traitement matériel des dossiers</b>
	133. Lutter contre la corruption et renforcer la capacité d'analyse du pouvoir judiciaire	481. Mise en œuvre de programmes de formation spécialisée pour les magistrats et les auxiliaires de la justice 482. Renforcement de la Commission de lutte contre la corruption, la concussion et la non transparence <b>483. Mise en place d'instruments, de mécanismes et d'outils pour lutter contre la corruption</b> <b>484. Sensibilisation, formation de tous les acteurs sur les méfaits et les formes de la corruption et application de la loi dans toute sa rigueur</b>

<b>Développement local et décentralisation</b>	134. Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel	485. Évaluation de la décentralisation 486. Élaboration et mise en œuvre de la charte de la déconcentration 487. Révision des textes de base et mise en cohérence des textes avec les textes de la décentralisation 488. Amélioration de la responsabilisation des services techniques à tous les échelons national, régional, départemental et local <b>489. Dynamisation des organismes de suivi et d'appui à la décentralisation aux niveaux central, régional ou local</b>
	135. Harmoniser les appuis techniques et les outils de planification	<b>490. Développement d'outils et mécanismes pour l'articulation et la cohérence entre le système de planification au niveau central, régional et local</b>
	136. Renforcer les capacités des collectivités locales	<b>491. Élaboration et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités des collectivités dans la formulation des stratégies et politiques, la préparation, le contrôle et le suivi évaluation des politiques, des projets et programmes de développement</b> 492. Mise à disposition de ressources humaines compétentes
	137. Accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières des collectivités locales	493. Renforcement des programmes d'appui aux collectivités locales <b>494. Mise en œuvre de la décentralisation du Budget consolidé d'Investissement (BCI)</b> <b>495. Mise en œuvre de projets et programmes issus des Plans d'Opérations Régionaux (POR)</b> <b>496. Réforme et augmentation des transferts financiers de l'Etat (FECL, FDD, etc.)</b> 497. Développement de la coopération décentralisée 498. Amélioration de la fiscalité locale
<b>Développement des pôles secondaires</b>	138. Redynamiser les villes secondaires et frontalières	<b>499. Mise en œuvre d'un plan de création de pôles de développement</b> 500. Préparation et accompagnement des villes à jouer un rôle de premier plan dans l'intégration sous-régionale
	139. Relever le niveau d'urbanisation	501. Développement de programmes d'habitat social dans les villes secondaires <b>502. Amélioration des réseaux de voirie, d'adduction d'eau et d'assainissement, des services énergétiques</b> <b>503. Renforcement des infrastructures de base dans les villes secondaires pour l'amélioration de la qualité de la disponibilité et de l'accessibilité des services</b>

#### Mise en œuvre et suivi évaluation de la SRP

Domaines/Secteurs	Objectifs/Stratégies	Actions prioritaires
<b>Mise en œuvre de la SRP</b>	140. Améliorer le pilotage et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SRP	<b>504. Renforcement de l'équipement et du fonctionnement des organes de pilotage et de suivi (régional et national)</b> 505. Activités d'animation et de communication 506. Renforcement de l'Institut national de la Statistique pour renforcer la fiabilité et l'impartialité des données 507. Programme de renforcement des capacités des populations et des organisations de la société civile <b>508. Renforcement des capacités des Organes chargés du suivi et du pilotage de la SRP aux niveaux régional et sectoriel</b>
<b>Financement</b>	141. Augmenter le volume de l'aide	<b>509. Accroissement des apports des partenaires à travers les différentes modalités (appuis budgétaires, appui-projets, emprunts, subventions)</b> 510. Suivi de la Stratégie de désendettement
	142. Améliorer l'efficacité de l'aide	511. Élaboration et mise en œuvre d'un cadre de partenariat (protocole conjoint) sur les appuis budgétaires entre le Gouvernement et les partenaires au développement <b>512. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions sur l'harmonisation, l'alignement et l'efficacité de l'aide</b>
	143. Impliquer le secteur privé à travers diverses formes de partenariat	<b>513. Promotion des formes de partenariat public-privé</b> 514. Encouragement de l'actionnariat populaire



### 6.3 Annexe 3 : Plan d'Actions Prioritaires - 2006 – 2010<sup>43</sup>

Montants en millions de FCFA

Objectifs Prioritaires		2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
<b>AXE 1: Création de richesse : pour une croissance pro pauvre</b>							
<b>Sous-secteur de l'agriculture</b>							
<b>Réduire la vulnérabilité des activités agricoles</b>	Montant DSRP	3790	7595	7247	5901	4 822	29355
	PTIP	3790	5340	5440	4260	3 200	22030
	<i>État</i>	2790	3840	3940	3260	3 200	17030
	<i>Bailleurs</i>	1000	1500	1500	1000	0	5000
	GAP	0	2255	1807	1641	1622	7325
<b>Favoriser le développement du foncier et les investissements productifs</b>	Montant DSRP	50	500	1000	1500	2 000	5050
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	<i>État</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Bailleurs</i>	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	500	1000	1500	2000	5050
<b>Intensifier et moderniser la production agricole</b>	Montant DSRP	37239	39064	51910	45607	42 124	215944
	PTIP	37139	36064	35910	29607	21 124	159844
	<i>État</i>	18466	17811	17504	11181	9 166	74128
	<i>Bailleurs</i>	18673	18253	18406	18426	11 958	85716
	GAP	100	3000	16000	16000	21000	56100
<b>Promouvoir l'agro-industrie</b>	Montant DSRP	850	763	0	0	0	1613
	PTIP	850	763	0	0	0	1613
	<i>État</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Bailleurs</i>	850	763	0	0	0	1613
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>Augmenter et diversifier les revenus agricoles</b>	Montant DSRP	6589	9109	8172	8850	9 350	42070
	PTIP	6589	7050	7390	8250	8 750	38029
	<i>État</i>	4529	4450	4250	4250	4 250	21729
	<i>Bailleurs</i>	2060	2600	3140	4000	4 500	16300
	GAP	0	2059	782	600	600	4041
<b>Renforcer la sécurité alimentaire</b>	Montant DSRP	1000	21500	21500	21750	21 750	87500
	PTIP	1000	1000	1000	0	0	3000
	<i>État</i>	1000	1000	1000	0	0	3000
	<i>Bailleurs</i>	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	20500	20500	21750	21750	84500
<b>Renforcer le rôle des organisations paysannes</b>	Montant DSRP	1350	1976	350	350	350	4376
	PTIP	1350	1976	350	350	350	4376
	<i>État</i>	350	350	350	350	350	1750
	<i>Bailleurs</i>	1000	1626	0	0	0	2626
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-secteur de l'élevage</b>							
<b>Améliorer l'environnement de la production</b>	Montant DSRP	350	3350	2000	1500	1 500	8700
	PTIP	350	350	0	0	0	700
	<i>État</i>	150	150	0	0	0	300
	<i>Bailleurs</i>	200	200	0	0	0	400
	GAP	0	3000	2000	1500	1500	8000
<b>Sécuriser l'élevage pastoral et agropastoral</b>	Montant DSRP	800	1576	1264	1254	1 254	6148
	PTIP	750	1556	1244	1244	1 244	6038
	<i>État</i>	140	400	344	344	344	1572
	<i>Bailleurs</i>	610	1156	900	900	900	4466
	GAP	50	20	20	10	10	110
<b>Accroître la productivité du sous-secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire et améliorer les revenus</b>	Montant DSRP	4095	7149	5244	4569	4 494	25551
	PTIP	4025	5099	3194	2594	2 594	17506
	<i>État</i>	1415	1947	1794	1694	1 694	8544
	<i>Bailleurs</i>	2610	3152	1400	900	900	8962
	GAP	70	2050	2050	1975	1900	8045
<b>Améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux</b>	Montant DSRP	215	950	903	900	900	3868
	PTIP	215	500	500	500	500	2215
	<i>État</i>	215	500	500	500	500	2215
	<i>Bailleurs</i>	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	450	403	400	400	1653

<sup>43</sup> Le PAP prend en compte pour les premières années les besoins qui ont fait l'objet d'évaluations financières et sera actualisé en fonction des éléments nouveaux et des évaluations des rapports d'avancements.

Montants en millions de FCFA

<b>Renforcer le système d'information et de gestion du sous-secteur</b>	Montant DSRP	0	650	600	470	50	1770
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	650	600	470	50	1770
<b>Promotion du secteur non agricole</b>							
<b>Promouvoir les micro entreprises ou les petites entreprises rurales</b>	Montant DSRP	1467	3335	4415	4665	5 060	18942
	PTIP	467	1335	1415	1665	2 060	6942
	État	120	60	60	60	60	360
	Bailleurs	347	1275	1355	1605	2 000	6582
	GAP	1000	2000	3000	3000	3000	12000
<b>Relance de la pêche</b>							
<b>Assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques</b>	Montant DSRP	1113	3395	4095	7480	7 750	23833
	PTIP	373	750	750	750	750	3373
	État	373	750	750	750	750	3373
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	740	2645	3345	6730	7000	20460
<b>Satisfaire la demande nationale en produits halieutiques et aquacoles</b>	Montant DSRP	150	1650	6150	7250	2 625	17825
	PTIP	150	1650	3150	2750	150	7850
	État	150	1650	3150	2750	150	7850
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	3000	4500	2475	9975
<b>Valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale</b>	Montant DSRP	2965	10300	12100	11782	7 630	44777
	PTIP	2565	3500	4500	4782	630	15977
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	2565	3500	4500	4782	630	15977
	GAP	400	6800	7600	7000	7000	28800
<b>Promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation</b>	Montant DSRP	328	144	150	150	0	772
	PTIP	328	0	0	0	0	328
	État	328	0	0	0	0	328
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	144	150	150	0	444
<b>Promotion de l'Artisanat</b>							
<b>Moderniser les circuits de productions et de commercialisation,</b>	Montant DSRP	920	100	50	0	0	1070
	PTIP	250	100	50	0	0	400
	État	250	100	50	0	0	400
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	670	0	0	0	0	670
<b>Améliorer le système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement</b>	Montant DSRP	1060	0	0	0	0	1060
	PTIP	277	0	0	0	0	277
	État	277	0	0	0	0	277
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	783	0	0	0	0	783
<b>Renforcer l'organisation des acteurs de l'artisanat</b>	Montant DSRP	200	40	40	0	0	280
	PTIP	120	40	40	0	0	200
	État	120	40	40	0	0	200
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	80	0	0	0	0	80
<b>Densification du tissu industriel et développement PME/PMI</b>							
<b>Poursuivre la restructuration de l'appareil industriel</b>	Montant DSRP	2300	500	500	2000	2 000	7300
	PTIP	2300	500	500	2000	2 000	7300
	État	300	0	0	0	0	300
	Bailleurs	2000	500	500	2000	2 000	7000
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>Favoriser un développement industriel endogène</b>	Montant DSRP	400	750	1130	1146	1 040	4466
	PTIP	400	560	840	840	840	3480
	État	300	560	840	840	840	3380
	Bailleurs	100	0	0	0	0	100
	GAP	0	190	290	306	200	986
<b>Appuyer et accompagner les PME dans leur développement</b>	Montant DSRP	5769	5390	5870	6310	6 810	30149
	PTIP	5719	4390	4870	4810	4 810	24599
	État	939	110	590	530	530	2699
	Bailleurs	4780	4280	4280	4280	4 280	21900
	GAP	50	1000	1000	1500	2000	5550

Montants en millions de FCFA

<b>Mines</b>							0
<b>Assurer la gestion de l'environnement et la réhabilitation des mines et carrières</b>	Montant DSRP	100	500	800	1300	1 500	4200
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	100	500	800	1300	1500	4200
<b>Améliorer les retombées financières des collectivités locales dans le cadre de la gestion et de l'exploitation des ressources</b>	Montant DSRP	900	1000	1100	1100	1 200	5300
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	900	1000	1100	1100	1200	5300
<b>Promotion du secteur privé</b>							0
<b>Favoriser un environnement attractif et promouvoir les investissements</b>	Montant DSRP	0	250	300	400	400	1350
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	250	300	400	400	1350
<b>Intensifier l'ajustement interne des entreprises</b>	Montant DSRP	800	4000	4000	4000	4 000	16800
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	800	4000	4000	4000	4000	16800
<b>Poursuivre et approfondir les processus de privatisations</b>	Montant DSRP	50	50	100	100	0	300
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	50	100	100	0	300
<b>Rendre les organisations patronales et professionnelles plus représentatives, fortes et tournées vers les besoins des entreprises</b>	Montant DSRP	0	50	50	100	100	300
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	50	50	100	100	300
<b>Simplifier et rationaliser le système d'information fiscale à l'investissement</b>	Montant DSRP	0	100	100	50	50	300
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	100	100	50	50	300
<b>Équité de genre</b>							0
<b>Projet d'appui à la mise en place d'un laboratoire de recherche sur le genre</b>	Montant DSRP	0	70	50	50	50	220
	PTIP	0	28	28	28	28	112
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	28	28	28	28	112
	GAP	0	42	22	22	22	108
<b>Promouvoir l'équité et l'égalité de genre</b>	Montant DSRP	0	100	150	170	100	520
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	100	150	170	100	520
<b>Renforcer les capacités des femmes en leadership</b>	Montant DSRP	0	380	480	400	400	1660
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	380	480	400	400	1660
<b>Promotion de l'emploi</b>							0
<b>Accroître le contenu en emploi de la croissance</b>	Montant DSRP	0	1450	350	400	400	2600
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	1450	350	400	400	2600
<b>Renforcer et intensifier la contribution des secteurs productifs à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté</b>	Montant DSRP	1160	790	770	50	50	2820
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	1160	790	770	50	50	2820

Montants en millions de FCFA

<b>Promouvoir l'emploi indépendant en milieux rural et périurbain</b>	Montant DSRP	1000	1000	1000	0	0	3000
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
GAP	1000	1000	1000	0	0	3000	
<b>Renforcer l'efficacité ,la transparence du marché de l'emploi</b>	Montant DSRP	750	700	600	300	300	2650
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
GAP	750	700	600	300	300	2650	
<b>Développer et moderniser le système de l'emploi public</b>	Montant DSRP	140	295	315	235	250	1235
	PTIP	80	80	80	0	0	240
	État	80	80	80	0	0	240
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
GAP	60	215	235	235	250	995	
<b>Promouvoir une meilleure organisation de la participation des travailleurs émigrés à l'effort de développement national</b>	Montant DSRP	130	125	65	20	20	360
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
GAP	130	125	65	20	20	360	
<b>Dialogue social</b>							0
<b>Promouvoir le dialogue social</b>	Montant DSRP	0	100	50	50	50	250
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
GAP	0	100	50	50	50	250	
<b>Sénégalais de l'extérieur</b>							0
<b>Mettre en place un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger</b>	Montant DSRP	233	200	240	200	200	1073
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
GAP	233	200	240	200	200	1073	
<b>Asseoir une politique d'implication des SE dans les efforts de développement</b>	Montant DSRP	20	130	180	180	180	690
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
GAP	20	130	180	180	180	690	
<b>Commerce</b>							0
<b>Augmenter l'offre des biens et services exportables</b>	Montant DSRP	300	300	0	0	0	600
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
GAP	300	300	0	0	0	600	
<b>Améliorer l'accès aux marchés</b>	Montant DSRP	375	400	1300	1000	1 000	4075
	PTIP	375	400	900	750	750	3175
	État	100	100	750	750	750	2450
	Bailleurs	275	300	150	0	0	725
GAP	0	0	400	250	250	900	
<b>Tourisme</b>							0
<b>Améliorer les retombées du tourisme au niveau local</b>	Montant DSRP	0	100	150	200	200	650
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
GAP	0	100	150	200	200	650	
<b>Sauvegarder et valoriser le potentiel touristique national</b>	Montant DSRP	235	4585	4735	5000	5 000	19555
	PTIP	235	85	85	0	0	405
	État	235	85	85	0	0	405
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
GAP	0	4500	4650	5000	5000	19150	
<b>Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication</b>							0
<b>Accélérer le développement des télé services en milieux urbain et rural</b>	Montant DSRP	143	600	1100	1000	1 000	3843
	PTIP	60	140	140	0	0	340
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
GAP	83	460	960	1000	1000	3503	

<b>Développement du Sport</b>							
<b>Favoriser l'emploi par le sport</b>	Montant DSRP	1500	3100	5700	100	100	10500
	PTIP	1500	3100	5700	100	100	10500
	État	1500	3100	5700	100	100	10500
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>Culture</b>							0
<b>Promouvoir les entrepreneurs, acteurs et agents culturels</b>	Montant DSRP	1450	2729	2605	2805	3 255	12844
	PTIP	1350	1729	1605	1405	1 255	7344
	État	850	1215	1005	705	555	4330
	Bailleurs	500	514	600	700	700	3014
	GAP	100	1000	1000	1400	2000	5500
<b>Transport et Mobilité</b>							0
<b>Améliorer la mobilité et l'accessibilité en milieu rural</b>	Montant DSRP	38152	44786	38770	32140	20 500	174348
	PTIP	23402	33586	12570	3040	0	72598
	État	5180	12394	2460	40	0	20074
	Bailleurs	18222	21192	10110	3000	0	52524
	GAP	14750	11200	26200	29100	20500	101750
<b>Développer les infrastructures</b>	Montant DSRP	56431	54169	114910	54730	32 000	312240
	PTIP	55931	48169	33263	30100	22 000	189463
	État	19600	22769	21263	20000	22 000	105632
	Bailleurs	36331	25400	12000	10100	0	83831
	GAP	500	6000	81647	24630	10000	122777
<b>Améliorer la mobilité urbaine</b>	Montant DSRP	50100	59160	29500	20129	3 000	161889
	PTIP	50100	55660	27000	18000	3 000	153760
	État	27635	22170	4000	3500	3 000	60305
	Bailleurs	22465	33490	23000	14500	0	93455
	GAP	0	3500	2500	2129	0	8129
<b>Infrastructures de soutien</b>							0
<b>Renforcer les infrastructures de soutien en milieu rural et périurbain</b>	Montant DSRP	3000	3000	3000	3000	3 000	15000
	PTIP	1290	1198	890	890	0	4268
	État	40	40	40	40	0	160
	Bailleurs	1250	1158	850	850	0	4108
	GAP	1710	1802	2110	2110	3000	10732
<b>Secteur de l'énergie</b>							0
<b>Améliorer l'accès aux services énergétiques</b>	Montant DSRP	18783	34420	30710	36760	35 760	156433
	PTIP	18283	14220	3392	6700	5 700	48295
	État	1743	1380	392	0	0	3515
	Bailleurs	16540	12840	3000	6700	5 700	44780
	GAP	500	20200	27318	30060	30060	108138
<b>Renforcer l'électrification dans les zones rurales et péri-urbaines</b>	Montant DSRP	16338	30000	28000	30000	40 000	144338
	PTIP	14338	15060	5142	1000	1 000	36540
	État	4258	6020	2142	1000	1 000	14420
	Bailleurs	10080	9040	3000	0	0	22120
	GAP	2000	14940	22858	29000	39000	107798
<b>Diversifier les sources d'énergie et les technologies</b>	Montant DSRP	872	4072	4525	4500	4 500	18469
	PTIP	872	872	25	0	0	1769
	État	20	20	25	0	0	65
	Bailleurs	852	852	0	0	0	1704
	GAP	0	3200	4500	4500	4500	16700
<b>Améliorer et sécuriser l'accès durable des populations et notamment des femmes aux services énergétiques</b>	Montant DSRP	18	18	18	18	18	90
	PTIP	18	0	0	0	0	18
	État	18	0	0	0	0	18
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	18	18	18	18	72
<b>Améliorer l'accès aux hydrocarbures</b>	Montant DSRP	1000	1000	1000	4160	4 080	11240
	PTIP	0	0	0	3160	3 080	6240
	État	0	0	0	1000	1 000	2000
	Bailleurs	0	0	0	2160	2 080	4240
	GAP	1000	1000	1000	1000	1000	5000
<b>Micro finance</b>							0
<b>Renforcer les capacités des acteurs du secteur de la micro finance</b>	Montant DSRP	0	500	500	500	500	2000
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	500	500	500	500	2000

Montants en millions de FCFA

<b>Favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité de ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs,</b>	Montant DSRP	1376	3226	1131	0	0	5733
	PTIP	1376	3226	1131	0	0	5733
	État	436	436	406	0	0	1278
	Bailleurs	940	2790	725	0	0	4455
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>AXE 2 : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base</b>							
<b>Éducation - formation</b>							0
<b>Développer l'enseignement préscolaire et promouvoir l'achèvement du cycle élémentaire et du cycle fondamental</b>	Montant DSRP	29728	35166	36216	36316	36 816	174242
	PTIP	15923	16074	16074	16074	16 074	80219
	État	15923	16074	16074	16074	16 074	80219
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	13805	19092	20142	20242	20742	94023
<b>Promouvoir une éducation de qualité à tous les niveaux d'enseignement et de formation</b>	Montant DSRP	12700	12700	12700	12700	12 700	63500
	PTIP	12370	12370	12370	12370	12 370	61850
	État	12370	12370	12370	12370	12 370	61850
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	330	330	330	330	330	1650
<b>Éradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales</b>	Montant DSRP	122	122	122	122	122	610
	PTIP	42	42	42	42	42	210
	État	42	42	42	42	42	210
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	80	80	80	80	80	400
<b>Promouvoir et orienter la formation professionnelle vers le marché du travail</b>	Montant DSRP	4475	4475	4475	4475	4 475	22375
	PTIP	1841	1841	1841	1841	1 841	9205
	État	1841	1841	1841	1841	1 841	9205
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	2634	2634	2634	2634	2634	13170
<b>Éliminer les disparités entre groupes économiques (riches/pauvres), entre sexes, inter et intra régionales, entre milieux (urbain/rural), à tous les niveaux d'enseignement</b>	Montant DSRP	130	3500	4000	3900	3 500	15030
	PTIP	30	30	30	30	30	150
	État	30	30	30	30	30	150
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	100	3470	3970	3870	3470	14880
<b>Santé et nutrition</b>							0
<b>Améliorer la qualité, l'accès et l'offre de services de santé dans les régions les plus pauvres</b>	Montant DSRP	22046	14795	11678	200	0	48719
	PTIP	22046	14795	11678	200	0	48719
	État	8034	9000	9000	0	0	26034
	Bailleurs	14012	5795	2678	200	0	22685
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>Promouvoir chez les populations des attitudes et des comportements de prévention des maladies</b>	Montant DSRP	0	8886	8992	8992	0	26870
	PTIP	0	8886	8992	8992	0	26870
	État	0	235	300	300	0	835
	Bailleurs	0	8651	8692	8692	0	26035
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>Améliorer la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA</b>	Montant DSRP	8641	9703	10830	9130	8 430	46734
	PTIP	8641	9703	5330	5330	3930	32934
	État	875	1930	1830	1830	1 830	8295
	Bailleurs	7766	7773	3500	3500	2 100	24639
	GAP	0	0	5500	3800	4500	13800
<b>Améliorer la prévention et la lutte contre le paludisme</b>	Montant DSRP	3740	2700	4000	4440	5 120	20000
	PTIP	3740	2700	4000	4440	5 120	20000
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	3740	2700	4000	4440	5 120	20000
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>Améliorer la santé maternelle et infanto-juvénile</b>	Montant DSRP	12153	11541	13093	11496	11 536	59819
	PTIP	5671	5051	6337	0	0	17059
	État	765	1065	1200	0	0	3030
	Bailleurs	4906	3986	5137	0	0	14029
	GAP	6482	6490	6756	11496	11536	42760
<b>Améliorer la prise en charge des maladies non transmissibles et chroniques</b>	Montant DSRP	200	2640	2640	2640	2 640	10760
	PTIP	200	0	0	0	0	200
	État	200	0	0	0	0	200
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	2640	2640	2640	2640	10560

Montants en millions de FCFA

<b>Améliorer la situation nutritionnelle des enfants et des femmes</b>	Montant DSRP	3500	4082	4769	8424	5 653	26428
	PTIP	3500	3729	4180	3736	2 647	17792
	État	1076	1172	1379	2162	2 162	7951
	Bailleurs	2424	2557	2801	1574	485	9841
	GAP	0	353	589	4688	3006	8636
<b>Promouvoir le contrôle citoyen des services sociaux et sanitaires</b>	Montant DSRP	442	525	571	0	0	1538
	PTIP	442	525	530	0	0	1497
	État	442	525	530	0	0	1497
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	41	0	0	41
<b>Accès à l'Eau potable</b>							0
<b>Accroître le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain</b>	Montant DSRP	44 046	68289	47739	42237	39 720	242031
	PTIP	41 114	41388	20838	14636	8 703	126679
	État	3 361	6386	5200	5147	3 400	23494
	Bailleurs	37 753	35002	15638	9489	5 303	103185
	GAP	2932	26901	26901	27601	31017	115352
<b>Accès à l'Assainissement</b>							0
<b>Améliorer l'accès à des systèmes adéquats de gestion des déchets solides</b>	Montant DSRP	500	1500	1500	1000	1 000	5500
	PTIP	500	500	500	0	0	1500
	État	500	500	500	0	0	1500
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	1000	1000	1000	1000	4000
<b>Changer positivement les attitudes et comportements des populations</b>	Montant DSRP	0	500	500	500	500	2000
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	500	500	500	500	2000
<b>Améliorer l'accès des ménages ruraux à un système d'évacuation des excréta et des eaux usées en milieu rural et urbain</b>	Montant DSRP	16 190	38839	36822	27084	30 718	149653
	PTIP	16 190	20950	18933	9195	7 000	72268
	État	4 746	5990	4733	3695	3 000	22164
	Bailleurs	11 444	14960	14200	5500	4 000	50104
	GAP	0	17889	17889	17889	23718	77385
<b>Gestion des ressources naturelles et de l'environnement</b>							
<b>Lutter contre la désertification et sauvegarder la faune et la flore</b>	Montant DSRP	5 723	8267	7967	1766	1 766	25489
	PTIP	5 723	7498	7190	941	941	22293
	État	1 287	3407	3379	416	416	8905
	Bailleurs	4 436	4091	3811	525	525	13388
	GAP	0	769	777	825	825	3196
<b>Valoriser les ressources sauvages</b>	Montant DSRP	700	644	500	400	400	2644
	PTIP	700	644	500	400	400	2644
	État	200	144	100	100	100	644
	Bailleurs	500	500	400	300	300	2000
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>Promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et conserver la biodiversité</b>	Montant DSRP	5 479	2696	1926	800	800	11701
	PTIP	5 459	2676	1555	450	450	10590
	État	2 665	1556	669	450	450	5790
	Bailleurs	2 794	1120	886	0	0	4800
	GAP	20	20	371	350	350	1111
<b>Sauvegarder l'environnement marin et côtier</b>	Montant DSRP	4 066	4497	5400	8847	8 847	31657
	PTIP	4 066	4497	5400	8847	8 847	31657
	État	2 116	1997	1900	120	120	6253
	Bailleurs	1 950	2500	3500	8727	8 727	25404
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>Promouvoir les modes de productions et de consommation durables dans tous les secteurs de développement.</b>	Montant DSRP	100	100	100	100	100	500
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	100	100	100	100	100	500
<b>Cadre de vie, Habitat</b>							0
<b>Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées, décentes et appropriées</b>	Montant DSRP	2 100	2100	2100	300	300	6900
	PTIP	2 100	2100	2100	300	300	6900
	État	2 100	2100	2100	300	300	6900
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0

Montants en millions de FCFA

<b>Améliorer le cadre de vie en milieux urbain et rural</b>	Montant DSRP	0	160	800	1000	1 000	2960
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	160	800	1000	1000	2960
<b>Éradiquer les bidonvilles et les habitats précaires, dans les zones inondables</b>	Montant DSRP	55 960	7680	6880	5680	5 680	81880
	PTIP	50 280	2000	1200	0	0	53480
	État	47 200	0	0	0	0	47200
	Bailleurs	3 080	2000	1200	0	0	6280
	GAP	5680	5680	5680	5680	5680	28400
<b>AXE 3 : Protection sociale, Prévention et gestion des risques et catastrophes</b>							
<b>Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale</b>							
<b>Lutter contre l'évasion sociale et promouvoir la prévention des risques sociaux</b>	Montant DSRP	230	650	850	800	800	3330
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	230	650	850	800	800	3330
<b>Élargir le champ d'application des services de sécurité sociale</b>	Montant DSRP	200	1000	2000	2000	2 000	7200
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	200	1000	2000	2000	2000	7200
<b>Renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux.</b>	Montant DSRP	20	50	50	50	50	220
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	20	50	50	50	50	220
<b>Réformer les textes législatifs et réglementaires et consolider le dispositif de régulation</b>	Montant DSRP	50	200	250	70	70	640
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	200	250	70	70	640
<b>Extension de la Protection sociale</b>							
<b>Renforcer les mutuelles de santé et améliorer le système assurance - maladie</b>	Montant DSRP	200	1800	1900	2500	2 500	8900
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	200	1800	1900	2500	2500	8900
<b>Mettre en place des systèmes de prévoyance pour les risques agricoles et autres risques auxquels sont confrontés les acteurs économiques du secteur informel, de l'artisanat, etc.</b>	Montant DSRP	200	10050	14000	18000	19 000	61250
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	200	10050	14000	18000	19000	61250
<b>Mettre en place des mécanismes de prise en charge des maladies pour les personnes vulnérables</b>	Montant DSRP	1 000	2000	5000	5000	5 000	18000
	PTIP	1 000	0	0	0	0	1000
	État	1 000	0	0	0	0	1000
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	2000	5000	5000	5000	17000
<b>Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes</b>							
<b>Assurer la coordination et la promotion de la culture de prévention et de gestion des risques et catastrophes</b>	Montant DSRP	220	163	163	163	163	872
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	220	163	163	163	163	872
<b>Promouvoir des stratégies et mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes en appui aux plans nationaux</b>	Montant DSRP	30	80	75	70	70	325
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	30	80	75	70	70	325
<b>Maîtriser les accidents industriels majeurs et les inondations</b>	Montant DSRP	755	1100	1100	1100	1 100	5155
	PTIP	315	315	315	0	0	945
	État	315	315	315	0	0	945
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	440	785	785	1100	1100	4210



Montants en millions de FCFA

<b>Promouvoir la recherche et la formation sur le concept de risques et catastrophes</b>	Montant DSRP	550	550	550	550	550	2750
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	550	550	550	550	550	2750
<b>Réduire les facteurs de vulnérabilité dans les secteurs et renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables</b>	Montant DSRP	0	3060	3500	3500	3 500	13560
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	3060	3500	3500	3500	13560
<b>Protection et suivi des groupes vulnérables</b>							0
<b>Améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables</b>	Montant DSRP	450	350	627	842	531	2800
	PTIP	0	0	327	742	431	1500
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	327	742	431	1500
	GAP	450	350	300	100	100	1300
<b>Améliorer l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables et assurer l'accès aux actifs et à la pleine jouissance de leurs droits</b>	Montant DSRP	4 341	6001	5000	5000	5 000	25342
	PTIP	3 841	1001	0	0	0	4842
	État	216	16	0	0	0	232
	Bailleurs	3 625	985	0	0	0	4610
	GAP	500	5000	5000	5000	5000	20500
<b>Personnes handicapées</b>							0
<b>Améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées</b>	Montant DSRP	250	550	620	620	220	2260
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	250	550	620	620	220	2260
<b>Promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées</b>	Montant DSRP	0	100	100	85	75	360
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	100	100	85	75	360
<b>Améliorer l'insertion économique et sociale des personnes handicapées</b>	Montant DSRP	300	700	770	750	340	2860
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	300	700	770	750	340	2860
<b>Femmes en situation de vulnérabilité</b>							0
<b>Promouvoir les droits des femmes</b>	Montant DSRP	0	100	100	100	100	400
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	100	100	100	100	400
<b>Améliorer la situation économique et sociale des femmes</b>	Montant DSRP	2 500	4000	3800	3800	3 800	17900
	PTIP	1 700	1000	0	0	0	2700
	État	1 700	1000	0	0	0	2700
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	800	3000	3800	3800	3800	15200
<b>Améliorer l'accès et le séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement et promouvoir l'enseignement professionnel pour les femmes</b>	Montant DSRP	500	1050	7200	3528	0	12278
	PTIP	500	1050	7200	3528	0	12278
	État	500	500	500	500	0	2000
	Bailleurs	0	550	6700	3028	0	10278
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>Enfants en situation de vulnérabilité</b>							0
<b>Développer une stratégie de prise en charge et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi</b>	Montant DSRP	550	1684	2400	2300	2 400	9334
	PTIP	500	334	100	0	0	934
	État	500	334	100	0	0	934
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	50	1350	2300	2300	2400	8400
<b>Renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité</b>	Montant DSRP	734	2033	2533	3533	3 533	12366
	PTIP	734	685	685	685	685	3474
	État	355	355	355	355	355	1775
	Bailleurs	379	330	330	330	330	1699
	GAP	0	1348	1848	2848	2848	8892

Montants en millions de FCFA

<b>Personnes âgées ou aînées</b>							0
<b>Améliorer les conditions de prise en charge des aînées</b>	Montant DSRP	100	500	500	700	700	2500
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	100	500	500	700	700	2500
<b>Garantir l'épanouissement physique et moral des aînées</b>	Montant DSRP	0	1500	1500	1700	2 000	6700
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	1500	1500	1700	2000	6700
<b>Jeunes</b>							0
<b>Renforcer les programmes d'insertion sociale et économique des jeunes</b>	Montant DSRP	6 869	6469	5969	5969	5 970	31246
	PTIP	1 110	600	581	400	400	3091
	État	1 110	600	581	400	400	3091
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	5759	5869	5388	5569	5570	28155
<b>Améliorer les conditions de vie des jeunes et des adolescents</b>	Montant DSRP	1 104	974	834	834	834	4580
	PTIP	270	140	0	0	0	410
	État	50	112	0	0	0	162
	Bailleurs	220	28	0	0	0	248
	GAP	834	834	834	834	834	4170
<b>Personnes déplacées et réfugiées</b>							0
<b>Promouvoir l'insertion économique et sociale des personnes déplacées et des réfugiés</b>	Montant DSRP	1 099	3599	3849	3849	0	12396
	PTIP	1 099	3599	3849	3849	0	12396
	État	99	99	99	99	0	396
	Bailleurs	1 000	3500	3750	3750	0	12000
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>Améliorer les stratégies de gestion des réfugiés</b>	Montant DSRP	0	0	50	50	50	150
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	50	50	50	150
<b>Population</b>							0
<b>Assurer une meilleure maîtrise des tendances démographiques défavorables, conformément à la Déclaration de Politique de Population renouvelée en juillet 2001</b>	Montant DSRP	1 702	1 702	1702	1702	1 702	8510
	PTIP	1 390	1390	1390	1390	1 390	6950
	État	290	290	290	290	290	1450
	Bailleurs	1 100	1 100	1100	1100	1 100	5500
	GAP	312	312	312	312	312	1560
<b>AXE 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif</b>							
<b>Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique</b>							
<b>Renforcer les capacités de contrôle citoyen</b>	Montant DSRP	290	290	290	290	0	1160
	PTIP	290	290	290	290	0	1160
	État	20	20	20	20	0	80
	Bailleurs	270	270	270	270	0	1080
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>Réduire le déficit de communication interne et externe de l'administration</b>	Montant DSRP	350	1000	1000	0	0	2350
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	350	1000	1000	0	0	2350
<b>Améliorer la gestion des finances publiques et les procédures de passation et d'exécution des marchés publics</b>	Montant DSRP	1 166	1118	1118	0	0	3402
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	1166	1118	1118	0	0	3402
<b>Gouvernance judiciaire</b>							0
<b>Approfondir la réforme de la justice et améliorer le climat des affaires</b>	Montant DSRP	3 500	3500	3150	1000	1 000	12150
	PTIP	3 500	3500	3150	0	0	10150
	État	500	500	150	0	0	1150
	Bailleurs	3 000	3000	3000	0	0	9000
	GAP	0	0	0	1000	1000	2000

Montants en millions de FCFA

<b>Lutter contre la corruption et renforcer la capacité d'analyse du pouvoir judiciaire.</b>	Montant DSRP	100	200	200	200	200	900
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	100	200	200	200	200	900
<b>Gouvernance locale et décentralisation</b>							0
<b>Accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières des collectivités locales</b>	Montant DSRP	17 048	20357	24114	37038	36 293	134850
	PTIP	17 048	17057	20814	27738	24 993	107650
	État	8 898	8573	12131	5131	5 009	39742
	Bailleurs	8 150	8484	8683	22607	19 984	67908
	GAP	0	3300	3300	9300	11300	27200
<b>Harmoniser les appuis techniques et les outils de planification</b>	Montant DSRP	150	150	200	0	0	500
	PTIP	150	150	200	0	0	500
	État	150	150	200	0	0	500
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	0	0	0	0	0
<b>Renforcer les capacités des collectivités locales</b>	Montant DSRP	5 500	9500	26000	26000	80 544	147544
	PTIP	5 500	9500	12500	18500	25 000	71000
	État	500	2000	2500	3500	5 000	13500
	Bailleurs	5 000	7500	10000	15000	20 000	57500
	GAP	0	0	13500	7500	55544	76544
<b>Développement des pôles secondaires</b>							0
<b>Redynamiser les villes secondaires et frontalières</b>	Montant DSRP	0	25249	36062	38000	95 000	194311
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	25249	36062	38000	95000	194311
<b>Relever le niveau d'urbanisation</b>	Montant DSRP	0	1950	1950	2000	2 000	7900
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	1950	1950	2000	2000	7900
<b>Mise en œuvre et suivi évaluation de la SRP</b>							
<b>Améliorer le pilotage et le suivi évaluation de la mise en œuvre de la SRP</b>	Montant DSRP	0	2 200	3050	3100	4 151	12501
	PTIP	0	0	0	0	0	0
	État	0	0	0	0	0	0
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	GAP	0	2200	3050	3100	4151	12501
<b>TOTAL</b>	Montant DSRP	553 155	740 877	803 490	707 923	747 741	3 553 186
	PTIP	477 742	448 686	344 115	274 521	207 509	1 752 573
	État	215 883	184 755	153 928	108 816	103 428	766 810
	Bailleurs	261 799	263 791	190 047	165 705	104 081	985 423
	GAP	75 413	292 191	459 375	433 402	540 232	1 800 613

## 6.4. Annexe 4 : Comptes économiques

### Annexe 4.1. Évolution du Produit intérieur brut

<b>En milliards de francs CFA aux prix courants</b>	<b>2 004</b>	<b>2 005</b>	<b>2 006</b>	<b>2 007</b>	<b>2 008</b>	<b>2 009</b>	<b>2 010</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>589,5</b>	<b>652,2</b>	<b>702,4</b>	<b>783,7</b>	<b>883,4</b>	<b>1 006,6</b>	<b>1 148,2</b>
agriculture	316,0	365,3	407,4	465,4	531,6	618,2	718,8
élevage et chasse	163,4	170,1	175,1	188,4	204,7	222,4	241,6
sylviculture, exploitation forestière, pêche	32,7	33,1	33,8	35,9	38,0	40,3	42,8
	77,4	83,8	86,1	94,1	109,0	125,8	145,1
<b>Secteur secondaire</b>	<b>926,6</b>	<b>986,1</b>	<b>1 021,8</b>	<b>1 155,7</b>	<b>1 299,3</b>	<b>1 461,2</b>	<b>1 647,5</b>
activités extractives	48,3	42,3	37,3	39,9	46,0	51,1	56,7
fabrication de corps gras alimentaires	4,0	4,1	3,6	4,2	4,7	5,1	5,5
autres industries	602,4	626,1	617,4	692,5	764,0	844,3	936,2
électricité, gaz et eau	92,1	106,4	118,0	130,9	146,2	163,3	182,4
construction	179,8	207,3	245,5	288,3	338,5	397,5	466,7
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>1 866,5</b>	<b>2 009,1</b>	<b>2 169,9</b>	<b>2 343,5</b>	<b>2 552,7</b>	<b>2 782,9</b>	<b>3 037,1</b>
commerce	674,6	709,1	747,3	801,0	858,6	920,3	986,4
transports, postes et télécommunications	363,7	408,3	458,4	508,9	575,5	652,0	730,8
éducation et formation	142,3	151,4	157,5	167,0	178,9	191,6	205,2
activités de santé et action sociale	58,0	60,8	68,2	72,0	76,8	81,9	87,3
Autres services	627,9	679,5	738,5	794,5	862,9	937,1	1 027,4
<b>Administration publique</b>	<b>815,9</b>	<b>887,1</b>	<b>964,2</b>	<b>1 034,8</b>	<b>1 108,6</b>	<b>1 187,7</b>	<b>1 276,0</b>
activités d'administration publique	291,0	313,7	342,6	372,4	402,6	435,3	470,3
Taxes sur biens et services	524,9	573,4	621,6	662,5	706,0	752,4	805,7
<b>PRODUIT INTÉRIEUR BRUT</b>	<b>4 198,5</b>	<b>4 534,6</b>	<b>4 858,2</b>	<b>5 317,8</b>	<b>5 844,0</b>	<b>6 438,5</b>	<b>7 108,9</b>
<b>PRODUIT INTÉRIEUR BRUT non agricole</b>	<b>3 882,5</b>	<b>4 169,3</b>	<b>4 450,9</b>	<b>4 852,4</b>	<b>5 312,4</b>	<b>5 820,3</b>	<b>6 390,0</b>
Production de biens et services	7 145,6	7 798,7	8 414,2	9 461,6	10 797,4	12 345,9	14 178,8
Importations de biens et services	1 687,3	1 908,9	2 032,9	2 077,6	2 128,6	2 182,5	2 353,1
Taxes nettes sur les produits	524,9	573,4	621,6	662,5	706,0	752,4	805,7
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>9 357,8</b>	<b>10 281,0</b>	<b>11 068,7</b>	<b>12 201,7</b>	<b>13 632,0</b>	<b>15 280,9</b>	<b>17 337,6</b>
<b>Consommations intermédiaires</b>	<b>3 472,0</b>	<b>3 837,5</b>	<b>4 177,6</b>	<b>4 806,3</b>	<b>5 659,4</b>	<b>6 659,9</b>	<b>7 875,7</b>
<b>Consommation finale</b>	<b>3 862,4</b>	<b>4 158,5</b>	<b>4 425,5</b>	<b>4 787,4</b>	<b>5 138,9</b>	<b>5 516,7</b>	<b>5 919,6</b>
marchande	2 967,5	3 194,9	3 400,1	3 678,1	3 948,2	4 238,4	4 548,0
non marchande	895,0	963,5	1 025,4	1 109,3	1 190,7	1 278,3	1 371,6
publique	582,3	632,6	697,2	755,4	812,1	873,2	938,5
privée	3 280,1	3 525,9	3 728,3	4 032,0	4 326,8	4 643,5	4 981,1
<b>Formation brute de capital fixe</b>	<b>961,9</b>	<b>1 030,7</b>	<b>1 198,3</b>	<b>1 331,1</b>	<b>1 495,3</b>	<b>1 656,5</b>	<b>1 840,1</b>
publique	282,1	299,1	406,3	487,4	549,8	588,6	623,5
privée	679,8	731,6	792,0	843,7	945,5	1 067,9	1 216,6
Variation de stocks	-90,0	48,4	-14,4	-86,5	-92,0	-47,4	171,0
Exportations de biens et services	1 151,4	1 205,9	1 281,7	1 363,4	1 430,5	1 495,1	1 531,2
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>9 357,8</b>	<b>10 281,0</b>	<b>11 068,7</b>	<b>12 201,7</b>	<b>13 632,0</b>	<b>15 280,9</b>	<b>17 337,6</b>

**PRODUIT INTERIEUR BRUT***PRIX CONSTANTS DE 1999 EN 2004**ET VARIATIONS ANNUELLES EN %*

	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
<b>Secteur primaire</b>	<b>527,8</b>	<b>9,4</b>	<b>6,8</b>	<b>9,4</b>	<b>10,4</b>	<b>11,7</b>	<b>11,8</b>
agriculture	295,8	13,1	10,4	12,0	12,0	14,0	14,0
élevage et chasse	146,8	4,5	2,6	5,5	6,5	6,5	6,5
sylviculture, exploitation forestière,	24,7	1,3	1,3	5,0	5,0	5,0	5,0
pêche	60,4	5,9	-0,1	6,0	12,5	12,0	12,0
<b>Secteur secondaire</b>	<b>851,5</b>	<b>3,8</b>	<b>-0,9</b>	<b>9,2</b>	<b>9,9</b>	<b>9,8</b>	<b>10,1</b>
activités extractives	48,0	-14,8	-14,0	4,0	12,0	8,0	8,0
fabrication de corps gras alimentaires	5,0	1,0	-10,8	15,0	10,0	6,0	6,0
autres industries	535,8	1,5	-6,1	7,8	8,2	8,4	8,7
électricité, gaz et eau	96,1	10,0	2,7	7,7	8,4	8,4	8,4
construction	166,7	13,0	15,0	14,0	14,0	14,0	14,0
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>1 773,5</b>	<b>5,3</b>	<b>5,1</b>	<b>6,2</b>	<b>7,1</b>	<b>7,2</b>	<b>7,3</b>
commerce	637,4	2,8	2,5	6,0	6,0	6,0	6,0
transports, postes et télécom	367,7	<b>10,1</b>	<b>9,0</b>	<b>9,4</b>	<b>11,4</b>	<b>11,6</b>	<b>10,4</b>
éducation et formation	133,3	3,8	4,7	4,0	5,0	5,0	5,0
activités de santé et action sociale	65,3	3,2	4,9	4,0	5,0	5,0	5,0
Autres services	569,9	5,6	5,3	5,0	6,0	6,0	7,0
<b>Administration publique</b>	<b>721,2</b>	<b>5,1</b>	<b>5,2</b>	<b>5,4</b>	<b>5,2</b>	<b>5,2</b>	<b>5,5</b>
activités d'administration publique	231,3	5,4	6,6	6,3	5,7	5,7	5,6
Taxes sur biens et services	489,9	5,0	4,5	5,0	5,0	5,0	5,5
<b>PRODUIT INTÉRIEUR BRUT</b>	<b>3 874,0</b>	<b>5,5</b>	<b>4,0</b>	<b>7,2</b>	<b>7,8</b>	<b>8,1</b>	<b>8,3</b>

**PRODUIT INTÉRIEUR BRUT non****agricole**

	3 578,2	4,8	3,5	6,7	7,4	7,5	7,7
--	---------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Production de biens et services	6 503,1	6,5	4,2	9,4	11,0	11,1	11,4
Importations de biens et services	1 307,2	7,7	3,9	6,5	4,5	4,1	8,9
Taxes nettes sur les produits	489,9	5,0	4,5	5,0	5,0	5,0	5,5
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>8 300,2</b>	<b>6,6</b>	<b>4,2</b>	<b>8,6</b>	<b>9,7</b>	<b>9,7</b>	<b>10,7</b>
<b>Consommations intermédiaires</b>	<b>3 119,0</b>	<b>7,5</b>	<b>4,4</b>	<b>11,4</b>	<b>13,8</b>	<b>13,5</b>	<b>13,9</b>
<b>Consommation finale</b>	<b>3 397,2</b>	<b>4,9</b>	<b>3,4</b>	<b>6,1</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>
marchande	2 632,4	4,9	3,4	6,1	5,5	5,5	5,5
non marchande	764,9	4,9	3,4	6,1	5,5	5,5	5,5
publique	477,2	5,4	6,6	6,3	5,7	5,7	5,6
privée	2 920,0	4,8	2,8	6,1	5,5	5,5	5,4
<b>Formation brute de capital fixe</b>	<b>936,7</b>	<b>4,5</b>	<b>12,9</b>	<b>13,3</b>	<b>13,5</b>	<b>11,6</b>	<b>11,6</b>
publique	274,7	3,4	31,9	22,4	13,9	7,9	6,5
privée	662,0	5,0	5,1	8,7	13,2	13,8	14,5
Variation de stocks (en % du PIB)	-104,4	-0,5	-2,0	-2,5	-2,6	-2,2	0,0
Exportations de biens et services	951,6	2,2	4,2	5,3	5,1	5,6	4,5
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>8 300,2</b>	<b>6,6</b>	<b>4,2</b>	<b>8,6</b>	<b>9,7</b>	<b>9,7</b>	<b>10,7</b>

**Annexe 4.2 : Tableau des opérations financières de l'État DSRP 2006-2010**

	2005 (Est)	2006 (Proj)	2007 (proj)	2008 (proj)	2009 (proj)	2010 (proj)
<b>1. Recettes totales et dons</b>	955,8	1 069,2	1 167,4	1 279,5	1 384,4	1 502,1
Recettes	880,2	974,2	1 059,4	1 161,3	1 258,0	1 367,1
Recettes fiscales	850,8	930,8	971,0	1 044,4	1 131,1	1 232,9
<b>Recettes fiscales additionnelles</b>		<b>5,0</b>	<b>49,0</b>	<b>67,4</b>	<b>80,8</b>	<b>88,1</b>
Recettes non fiscales	29,4	38,4	39,4	49,5	46,1	46,1
Dons	75,6	95,0	108,0	118,2	126,4	135,1
Budgétaires	12,2	16,0	16,3	17,6	19,1	19,1
En capital	63,4	71,9	72,9	78,9	85,5	90,0
<b>En capital additionnel</b>		<b>7,1</b>	<b>18,7</b>	<b>21,7</b>	<b>21,8</b>	<b>26,0</b>
<b>2. Dépenses totales et prêts (net)</b>	1 103,6	1 300,3	1 416,8	1 545,1	1 638,4	1 793,9
2.1 Dépenses courantes	629,0	723,7	754,9	798,5	838,4	883,8
Traitements et salaires	254,9	279,2	287,6	296,2	305,1	314,2
Intérêts sur la dette publique	40,9	41,7	32,4	34,9	29,9	40,9
Dont: dette publique extérieure	36,1	33,2	26,9	29,9	24,4	25,2
Autres dépenses courantes	333,2	402,8	434,9	467,4	503,4	528,7
Transferts et subventions	162,3	205,2	219,0	229,4	239,4	249,4
Dont SAR	13,9	38,9	45,0	5,0	0,0	0,0
Dont SENELEC	21,7	31,0	32,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	163,1	181,1	200,2	220,2	246,2	266,2
Dépenses courantes PPTE	7,8	12,9	6,3	6,9	6,9	0,0
<b>Dépenses courante additionnelles</b>		<b>3,6</b>	<b>9,4</b>	<b>10,9</b>	<b>10,9</b>	<b>13,1</b>
<b>DSRP</b>		<b>3,6</b>	<b>9,4</b>	<b>10,9</b>	<b>10,9</b>	<b>13,1</b>
<b>Dont dépenses récurrentes</b>		<b>3,6</b>	<b>9,4</b>	<b>10,9</b>	<b>10,9</b>	<b>13,1</b>
2.2 Dépenses en capital	454,7	543,1	653,9	738,6	791,4	900,8
Sur financement intérieur	287,0	313,9	320,2	363,3	393,4	423,0
sur ressources PPTE	60,7	62,9	25,3	51,5	34,7	29,5
sur autres ressources	226,3	251,0	294,9	311,7	358,7	393,5
Sur financement extérieur	167,7	178,4	199,3	219,5	241,8	291,2
<b>Dépenses additionnelles DSRP</b>		<b>50,8</b>	<b>134,4</b>	<b>155,8</b>	<b>156,2</b>	<b>186,6</b>
<b>Sur financement intérieur</b>		<b>32,1</b>	<b>84,9</b>	<b>98,3</b>	<b>98,6</b>	<b>117,8</b>
<b>Sur financement extérieur</b>		<b>18,7</b>	<b>49,6</b>	<b>57,4</b>	<b>57,6</b>	<b>68,8</b>
2.3 Prêts nets	16,9	18,0	8,0	8,0	8,6	9,2
Lending	28,2	26,0	16,0	16,0	16,0	16,0
Reimbursements	-11,3	-8,0	-8,0	-8,0	-8,0	-8,0
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles	3,0	15,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde des autres entités du secteur public	12,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire	-94,9	-189,4	-217,0	-230,7	-224,1	-250,8
Excédent ou déficit (-) base ordonnancement, dons compris	-135,8	-231,1	-249,4	-265,6	-254,0	-291,7
Excédent ou déficit (-) base ordonnancement, hors dons	-211,4	-326,1	-357,4	-383,8	-380,4	-426,8
Ajustements base caisse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Excédent ou déficit (-) base caisse	-135,8	-231,1	-249,4	-265,6	-254,0	-291,7
Dons non compris	-211,4	-326,1	-357,4	-383,8	-380,4	-426,8
<b>Solde de base</b>	53,0	<b>-27,1</b>	<b>-60,9</b>	<b>-32,4</b>	<b>-23,4</b>	<b>-21,2</b>
Financement	135,8	231,1	249,4	265,6	254,0	291,7
Financement extérieur	161,3	161,7	153,8	167,1	183,6	237,7
Financement intérieur	-28,5	69,4	10,8	-11,5	-11,3	-10,4
A. BCEAO	-32,1	-28,6	-3,8	1,7	1,9	8,1
B. Banques commerciales	-7,0	14,8	17,4	-10,4	-10,4	-16,4
C. Institutions financières non bancaires	-6,3					
Erreurs et omissions	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Écart de financement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>84,8</b>	<b>109,9</b>	<b>81,7</b>	<b>64,4</b>

### Annexe 4.3 : Balance des paiements 2002 – 2010

Selon la 5ème édition du manuel de balance des paiements, adaptée à l'optique BCEAO

En milliards de F.CFA	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
		Est	Prev	Proj	Proj	Proj	Proj
<b>BALANCE DES BIENS</b>	<b>-521,1</b>	<b>-697,7</b>	<b>-732,3</b>	<b>-691,0</b>	<b>-669,7</b>	<b>-661,0</b>	<b>-660,9</b>
EXPORTATIONS FOB	797,4	810,1	862,0	935,1	992,2	1 045,7	1 102,2
IMPORTATIONS FOB	1 318,5	1 507,8	1 594,3	1 626,1	1 661,9	1 706,8	1 763,1
<b>SERVICES NETS</b>	<b>-14,8</b>	<b>-16,3</b>	<b>-16,5</b>	<b>-17,3</b>	<b>-17,9</b>	<b>-19,5</b>	<b>-22,5</b>
dont FRET ET ASSURANCE	-178,6	-204,4	-216,2	-220,5	-225,4	-231,5	-239,2
<b>REVENUS NETS</b>	<b>-69,0</b>	<b>-72,8</b>	<b>-70,0</b>	<b>-70,1</b>	<b>-80,6</b>	<b>-83,6</b>	<b>-88,5</b>
dont INTÉRÊTS / DETTE EXTER.PUBLIQUE	-47,4	-42,4	-33,8	-26,9	-29,9	-24,4	-25,2
<b>TRANSFERTS COURANTS</b>	<b>333,9</b>	<b>402,8</b>	<b>423,9</b>	<b>463,4</b>	<b>468,0</b>	<b>464,6</b>	<b>476,7</b>
PRIVES	269,6	345,1	360,8	375,3	389,5	402,4	414,5
PUBLICS	64,3	57,7	63,1	88,1	78,5	62,2	62,2
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	<b>-271,0</b>	<b>-384,0</b>	<b>-394,9</b>	<b>-315,0</b>	<b>-300,2</b>	<b>-299,5</b>	<b>-295,2</b>
<b>COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>368,3</b>	<b>378,7</b>	<b>471,8</b>	<b>393,4</b>	<b>374,9</b>	<b>384,6</b>	<b>412,4</b>
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>	<b>396,2</b>	<b>101,7</b>	<b>195,9</b>	<b>120,3</b>	<b>129,0</b>	<b>135,1</b>	<b>132,9</b>
TRANSFERTS DE CAPITAL	396,4	101,7	195,9	120,3	129,0	135,1	132,9
PRIVÉS	4,4	5,7	6,0	6,3	5,6	4,9	5,3
PUBLICS	392,0	96,0	189,9	114,0	123,4	130,2	127,6
Acquisitions / cessions d'actifs financiers non produits	-0,2						
<b>COMPTE D'OPÉRATIONS FINANCIERES (Optique BCEAO)</b>	<b>-27,9</b>	<b>277,0</b>	<b>275,9</b>	<b>273,1</b>	<b>245,9</b>	<b>249,5</b>	<b>279,5</b>
- CAPITAUX PUBLICS (titres d'État 5 % - 2006 inclus)	-182,1	132,1	132,7	111,6	130,7	148,1	173,0
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	-5,7	7,1	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0
AUTRES INVESTISSEMENTS	-176,4	125,0	131,2	111,6	130,7	148,1	173,0
dont TIRAGES (Financement exceptionnel inclus)	202,8	182,9	170,0	155,9	172,3	187,9	205,6
AMORTISSEMENTS PUBLICS	-380,8	-57,8	-38,7	-44,2	-42,5	-41,7	-34,5
- CAPITAUX PRIVÉS	154,2	144,9	143,2	161,5	115,2	101,4	106,5
INVESTISSEMENTS DIRECTS	33,8	52,7	55,7	75,5	82,7	90,1	97,7
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	-9,1	-3,2	7,1	7,4	7,8	8,2	8,6
AUTRES INVESTISSEMENTS	129,5	95,4	80,4	78,6	24,7	3,2	0,2
<b>ERREURS ET OMISSIONS NETTES</b>	<b>9,1</b>						
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>106,4</b>	<b>-5,3</b>	<b>76,9</b>	<b>78,4</b>	<b>74,7</b>	<b>85,1</b>	<b>117,2</b>
<b>CONTREPARTIE DES RÉÉVALUATIONS</b>		<b>-5,4</b>					
<b>VARIATION DES AVOIRS EXTÉRIEURS</b>							
NETS	-106,4	10,7	-76,9	-78,4	-74,7	-85,1	-117,2
- BANQUE CENTRALE	-116,9	-15,3	-76,9	-78,4	-74,7	-85,1	-117,2
- BANQUES DE DÉPÔTS	10,5	26,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB (Pour Mémoire)	4 198,5	4 534,6	4 858,2	5 317,8	5 844,0	6 438,5	7 108,9
CC 5ème édition / PIB	-6,5	-8,5	-8,1	-5,9	-5,1	-4,7	-4,2
CCHD	-339,5	-446,0	-464,5	-409,1	-386,6	-365,4	-361,1
CCHD / PIB	-8,1	-9,8	-9,6	-7,7	-6,6	-5,7	-5,1

**Annexe 4.4 : Situation monétaire intégrée (OPTIQUE F.M.I.)**

<i>En milliards de FCFA</i>	DEC. 2004	DEC. 2005 Prov.	DEC. 2006	DEC. 2007	DEC. 2008	DEC. 2009	DEC. 2010
Avoirs extérieurs nets	670,3	659,6	736,5	814,9	889,6	974,7	1 091,90
Bceao , nets	471,1	486,5	563,4	641,8	716,5	801,6	918,8
Banques commerciales, nets	199,2	173,1	173,1	173,1	173,1	173,1	173,1
Crédit intérieur net	880,9	1 031,80	1 065,70	1 144,80	1 250,30	1 368,90	1 481,30
PNG	24	-35,2	-50,2	-36,6	-45,3	-53,8	-62,1
Crédits à l'économie	856,9	1 067,00	1 115,90	1 181,40	1 295,60	1 422,70	1 543,40
Crédits de campagne	14	10,1	10	10	10	10	10
Autres crédits	842,9	1 056,90	1 105,90	1 171,40	1 285,60	1 412,70	1 533,40
<b>AVOIRS = ENGAGEMENTS</b>	<b>1 551,20</b>	<b>1 691,40</b>	<b>1 802,20</b>	<b>1 959,70</b>	<b>2 139,90</b>	<b>2 343,60</b>	<b>2 573,20</b>
Masse monétaire	1 445,80	1 553,30	1 664,10	1 821,60	2 001,80	2 205,50	2 435,10
Circulation fiduciaire	344,3	377,7	404,7	442,9	486,8	536,3	592,1
Dépôts bancaires	1 101,50	1 175,60	1 259,50	1 378,60	1 515,10	1 669,20	1 843,00
Autres éléments nets	105,4	138,1	138,1	138,1	138,1	138,1	138,1
Compte de réévaluation	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3	-8,3
Autres postes	113,7	146,4	146,4	146,4	146,4	146,4	146,4
Avoirs intérieurs , nets	767,2	885,4	919,3	998,4	1 103,90	1 222,50	1 334,90
Crédit intérieur	880,9	1 031,80	1 065,70	1 144,80	1 250,30	1 368,90	1 481,30
Autres postes	-113,7	-146,4	-146,4	-146,4	-146,4	-146,4	-146,4
<i>* Banques liquidées exclues</i>							
	DEC. 2004	DEC. 2005 Prov.	DEC. 2006 Proj.	DEC. 2007 Proj.	DEC. 2008 Proj.	DEC. 2009 Proj.	DEC. 2010 Proj.
Variation avoires extérieurs nets (en Mds)	119,5	-10,7	76,9	78,4	74,7	85,1	117,2
Variation crédits intérieurs nets (en Mds)	32,1	150,9	33,9	79	105,5	118,5	112,4
Variation crédits intérieurs nets (en %)	3,8	17,1	3,3	7,4	9,2	9,5	8,2
Variation crédits à l'économie (en Mds)	72,3	210,1	48,9	65,4	114,2	127	120,7
Variation crédits à l'économie (en %)	9,2	24,5	4,6	5,9	9,7	9,8	8,5
Variation PNG (en Mds)	-40,2	-59,2	-15	13,6	-8,7	-8,5	-8,3
Variation PNG (en %)	-62,6	-246,7	42,6	-27,1	23,8	18,8	15,4
Variation Masse monétaire (en %)	12,9	7,4	7,1	9,5	9,9	10,2	10,4
b = CF / MO (en %)	23,8	24,316	24,316	24,316	24,316	24,316	24,316
PIB	4198,5	4534,6	4858,2	5317,8	5844	6438,5	7108,9
v = PIB / MO	2,9039	2,91933	2,9193	2,9193	2,9193	2,9193	2,9193
Taux de croissance du PIB nominal (en %)	12,7	8	7,1	9,5	9,9	10,2	10,4
Taux de croissance CE (en %)	9,2	24,5	4,6	5,9	9,7	9,8	8,5
Crédits à l'économie / PIB (en %)	20,4	23,5	23	22,2	22,2	22,1	21,7
Dépôts bancaires / PIB (en %)	26,2	25,9	25,9	25,9	25,9	25,9	25,9
Dépôts bancaires / MO (en %)	76,2	75,7	75,7	75,7	75,7	75,7	75,7
PNG / PIB (en %)	0,6	-0,8	-1	-0,7	-0,8	-0,8	-0,9



*Annexe 4.5 : Scénarii du cadrage du DSRP 2006-2010*

<b>SCÉNARIO OPTIMISTE</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Pression fiscale	18,8%	19,3%	19,2%	19,0%	18,8%	18,6%
Masse salariale/recettes fiscales en %	30,0%	29,8%	28,2%	26,6%	25,2%	23,8%
Dépenses d'invest/ressour internes / recettes fiscales en %	33,7%	33,5%	31,4%	32,7%	32,5%	32,0%
Dépenses en capital en %du PIB	10,0%	11,2%	12,3%	12,6%	12,3%	12,7%
y compris PPTE						
<b>Excédent ou déficit de base en % du PIB</b>	1,2%	-0,6%	-1,1%	-0,6%	-0,4%	-0,3%
<b>(hors PPTE)</b>						
<b>Excédent ou déficit (-) base caisse en %du PIB</b>						
Dons compris	-3,0%	-4,8%	-4,7%	-4,5%	-3,9%	-4,1%
Dons non compris	-4,7%	-6,7%	-6,7%	-6,6%	-5,9%	-6,0%

<b>SCÉNARIO MOYEN</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Pression fiscale	18,8%	18,9%	18,9%	18,8%	18,7%	18,5%
Masse salariale/recettes fiscales en %	30,0%	30,4%	29,0%	27,7%	26,4%	25,2%
Dépenses d'invest/ressour internes / recettes fiscales en %	33,7%	34,2%	32,3%	33,9%	34,0%	33,9%
Dépenses en capital en %du PIB	10,0%	10,7%	11,2%	11,6%	11,5%	12,0%
y compris PPTE						
<b>Excédent ou déficit de base en % du PIB</b>	1,2%	-0,6%	-0,8%	-0,3%	-0,4%	-0,4%
<b>(hors PPTE)</b>						
<b>Excédent ou déficit (-) base caisse en %du PIB</b>						
Dons compris	-3,0%	-4,6%	-4,1%	-4,1%	-3,8%	-4,1%
Dons non compris	-4,7%	-6,5%	-6,0%	-6,0%	-5,7%	-5,9%

<b>SCENARIO TENDANCIEL</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Pression fiscale	18,8%	18,5%	18,7%	18,8%	18,9%	19,2%
Masse salariale/recettes fiscales en %	30,0%	31,0%	29,6%	28,4%	27,0%	25,5%
Dépenses d'invest/ressour internes / recettes fiscales en %	33,7%	34,9%	33,0%	34,8%	34,8%	34,3%
Dépenses en capital en %du PIB	10,0%	10,1%	10,0%	10,5%	10,6%	11,1%
y compris PPTE						
<b>Excédent ou déficit de base en % du PIB</b>	1,2%	-0,6%	-0,3%	0,2%	0,1%	0,4%
<b>(hors PPTE)</b>						
<b>Excédent ou déficit (-) base caisse en %du PIB</b>						
Dons compris	-3,0%	-4,5%	-3,3%	-3,4%	-3,2%	-3,2%
Dons non compris	-4,7%	-6,3%	-5,1%	-5,1%	-4,9%	-4,9%

## Annexe 4.6 : Scénarii du cadrage du DSRP 2006-2010

### SCÉNARIO OPTIMISTE

<i>Hypothèses de base: On suppose le financement complet du gap avec plafonnement du déficit budgétaire à 5% du PIB</i>						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses en capital	454,7	543,1	653,9	738,6	791,4	900,8
Sur ressources internes	287,0	313,9	320,2	363,3	393,4	423,0
Sur ressources externes	167,7	178,4	199,3	219,5	241,8	291,2
Dépenses additionnelles DSRP		<b>50,8</b>	<b>134,4</b>	<b>155,8</b>	<b>156,2</b>	<b>186,6</b>
Taux d'investissement	22,7%	24,7%	25,0%	25,6%	25,7%	25,9%
Taux de croissance des importations	7,7%	3,9%	6,5%	4,5%	4,1%	8,9%
Taux de croissance des exportations	2,2%	4,2%	5,3%	5,1%	5,6%	4,5%
Taux de croissance du PIB	5,5%	4,0%	7,2%	7,8%	8,1%	8,3%
pour mémoire PIB nominal	4 534,6	4 858,2	5 317,8	5 844,0	6 438,5	7 108,9
Solde Global de la balance des paiements	-5,3	76,9	78,4	74,7	85,1	117,2
Compte Courant Hors Dns (CCHD)	-446,0	-464,5	-409,1	-386,6	-365,4	-361,1
CCHD/PIB	-9,8	-9,6	-7,7	-6,6	-5,7	-5,1

### SCÉNARIO MOYEN

<i>Hypothèses de base: On suppose une absorption de 50% du gap</i>						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses en capital	454,7	517,7	586,7	660,7	713,3	807,5
Sur ressources internes	287,0	313,9	320,2	363,3	393,4	423,0
Sur ressources externes	167,7	178,4	199,3	219,5	241,8	291,2
Dépenses additionnelles DSRP		<b>25,4</b>	<b>67,2</b>	<b>77,9</b>	<b>78,1</b>	<b>93,3</b>
Taux d'investissement	22,7%	24,1%	24,3%	24,7%	25,1%	25,5%
Taux de croissance des importations	7,7%	3,4%	6,5%	4,5%	4,1%	8,9%
Taux de croissance des exportations	0,7%	3,2%	5,3%	5,1%	5,6%	4,5%
Taux de croissance du PIB	5,5%	4,0%	6,0%	6,4%	6,7%	7,1%
pour mémoire PIB nominal	4 534,6	4 859,9	5 246,2	5 687,0	6 181,6	6 746,2
Solde Global de la balance des paiements	-5,3	75,6	58,7	70,2	84,8	103,7
Compte Courant Hors Dns (CCHD)	-446,0	-469,0	-415,9	-385,5	-369,3	-366,3
CCHD/PIB	-9,8	-9,7	-7,9	-6,8	-6,0	-5,4

### SCÉNARIO TENDANCIEL

<i>Hypothèses de base: On suppose un maintien des tendances enregistrées ces dernières années.</i>						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses en capital	454,7	492,3	519,5	582,7	635,2	714,2
Sur ressources internes	287,0	313,9	320,2	363,2	393,4	423,0
Sur ressources externes	167,7	178,4	199,3	219,5	241,8	291,2
Dépenses additionnelles DSRP						
Taux d'investissement	22,7%	23,8%	23,0%	22,9%	22,6%	22,3%
Taux de croissance des importations	7,7%	3,9%	0,5%	0,6%	5,9%	-2,0%
Taux de croissance des exportations	2,2%	4,2%	3,9%	4,8%	3,5%	2,0%
Taux de croissance du PIB	5,5%	4,0%	5,1%	5,1%	5,3%	5,3%
pour mémoire PIB nominal	4 534,6	4 853,9	5 196,1	5 563,2	5 970,9	6 408,2
Solde Global de la balance des paiements	-5,3	67,8	49,3	66,0	78,6	92,0
Compte Courant Hors Dns (CCHD)	-446,0	-474,7	-425,5	-402,3	-383,3	-384,3
CCHD/PIB	-9,8	-9,8	-8,2	-7,2	-6,4	-6,0

## 6.5. Annexe 5 : Indicateurs de suivi du DSRP

AXES STRATÉGIQUES	DOMAINES	INDICATEURS	HISTORIQUE					OBJECTIFS					
			2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2010	2015	
AXE 1: CRÉATION DE RICHESSES	SECTEUR REEL	1. Taux de croissance du PIB réel/habitant	0,40%	2,10%	-1,30%	4,10%	3,60%	2,30%	4,10%	4,10%	5,60%	5,60%	
		2. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement) / PIB (courant)	-1,70%	-4,30%	-1,90%	-3,50%	-4,80%	-4,60%	<3%	<3%	<3%	<3%	
		3. Solde extérieur courant hors transfert/PIB	-7,30%	-6,30%	-8,00%	-8,60%	-8,50%	-8,40%	-6.4%	-6.0%	<5%	<5%	
		4. Taux de chômage (15 ans et +)	ND	16%	ND	ND	16%	16%	15,00%	14%	13%	10%	
		5. Taux d'investissement	20,90%	19,20%	16,70%	20,70%	22,40%	23,30%	24%	24,00%	>25%	>25%	
	PAUVRETÉ MONÉTAIRE	6 Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	Urbain	ND	45.7%	ND	ND	ND	40%	38%	34%	<30%	<25%
			Rural	ND	65.2%	ND	ND	ND	62,20%	56%	48%	<43%	<30%
			National	ND	57.1%	57.8%	55.8%	54.0%	52.5%	50.4%	48.4%	42%	<30%
	ROUTES	7. % de villages ayant accès à une route (bitumée ou latéritique) à moins de 5kms	Bitumée	28.31%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
			Latéritique	30.72%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
			Ensemble	47.71%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	55%	60%	70%
		8. % du réseau routier en terre classé en bon et moyen état		14%	18%	19%	25%	30%	35%	48%	60%	>75%	
		9. % du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état	40%	57%	59%	66%	72%	58%	65%	80%	>95%	>95%	
	ÉNERGIE	10 Taux d'électrification des ménages ruraux	8%	ND	ND	12.5%	ND	15%	15%	17%	>20%	30%	
	SECTEUR AGRICOLE	11. Part de l'agriculture dans le PIB	9.9%	9.7%	6.4%	8.1%	8.5%	8.6%	8.7%	8.8%	9.0%	10%	
		12.(**)Taux de superficies irriguées sur superficies totales cultivées						4%			10%	20%	
		13.(**)Exportations agricoles (en tonnes)						13000			30000		
		14.(**)Coefficient de dépendance en céréale						50%			40%	20%	
15.. Part du Budget d'Investissement sur ressources intérieures consacrée au secteur agricole		13.21%	9.98%	9.74%	8.48%	8.18%	>10%	>12%	>17%	>20%	>20%		

AXE 2: ACCÉLÉRATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

<b>ENVIRONNEMENT</b>	16. Ratio de couverture végétale (reboisement)		ND	ND	1,9	1,83	8,97%	12,79	>ratio 2005	>ratio 2006	>ratio 2009	>ratio 2014	
	17.. Contrôle de l'impact des activités économiques sur l'environnement		ND	ND	ND	ND	30%	56%	>ratio 2005	>ratio 2006	>ratio 2009	>ratio 2014	
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	18. Taux d'accès à l'eau potable	Milieu urbain	78%	ND	ND	ND	90%	85%	86%	86%	87%	100%	
		Milieu rural	56%	ND	ND	ND	64%	61%	63%	63%	70%	82%	
	19. Taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées							17%	17%	20%	25%	40%	59%
	20. % de la population urbaine ayant accès à l'assainissement		56%	ND	ND	ND	56,70%	59%	61%	63%	68%	78%	
<b>SANTÉ</b>	21. Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois		41%	56%	72%	70%	78%	80%	80%	80%	80%	80%	
	22. Taux de consultation primaire curative		24%	28%	33%	46%	50%	52%	54%	56%	60%	65%	
	23. Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé		38%	40%	54%	ND	52%	62%	65%	65%	70%	75%	
	24. Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale		1.0%	1.1%	1.2%	1.5%	0,7	< 3%	< 3%	< 3%	< 3%	<3%	
	25. Part du budget de la santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'État hors dette		5.53%	6.78%	7.96%	7.70%	7.82%	9.7%	8%	>= 9%	12%	15%	
<b>NUTRITION</b>	26. Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/age) chez les enfants de 0 à 36 mois		21.0%	19.1%	ND	ND	19%	17%	15%	14%	13%	11%	
<b>ÉDUCATION</b>	27. Taux brut de scolarisation élémentaire	National	68,30%	69,40%	71,6%	75,80%	79,90%	82,50%	85,50%	88,90%	98,00%	100,00 %	
		Fille	63%	64,80%	67,60%	72,30%	77,30%	80,60%	>80%	>80>	>90%	>98%	
		Garçon	73,50%	73,90%	75,50%	79,30%	82,40%	84,40%	>85%	>85%	>95%	100%	
	28. Taux d'admission au CI	National	81,70%	74,50%	78,10%	85,10%	90,50%	91,50%	95,00%	100,00%	100,00%	100,00 %	
		Fille	77,40%	72,50%	77,10%	81,00%	91,90%	94,70%					
		Garçon	86,30%	76,50%	79,00%	89,50%	89,10%	88,60%					
	29. Taux d'achèvement pour l'élémentaire	National	36,30%	45,00%	45,60%	45,60%	48,70%	53,90%	58,30%	64,10%	85,00%	100%	
		Fille	31,60%	39,30%	39,70%	43,90%	42,90%	47,50%	57,00%	63,00%	85,00%	100%	
		Garçon	40,60%	50,50%	51,30%	47,10%	54,10%	60,10%	59,50%	65,10%	85,00%	100%	

		30. Part du budget de l'éducation et de la formation (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'État hors dette	13.50%	11.82%	14.95%	16.38%	18.11%	25.6%	25,00%	27,00%	>30%	>30%	
	<b>INFRASTRUCTURES VILLAGEOISES</b>	31. Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base en milieu rural.	271 / 500	ND	ND		ND	0.6	0,6	0.64	0,7	0,75	
<b>AXE 3: PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES</b>	<b>EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE</b>	32.(**)Pourcentage de budget affecté aux programmes d'assistance en faveur des groupes vulnérables						3%			8%	10%	
		33.(**)Taux de couverture du risque maladie de la population						7.8%			28%	50%	
		34.(**)Taux de couverture assurance risques agricoles											
	<b>HANDICAPÉES</b>	35.(**)Nbre de personnes handicapées appareillées										20000	40000
		36.(**)Nbre de (GIE) mis en place par des personnes handicapées ayant reçu un appui financier										3000	5000
	<b>ENFANTS</b>	37.(**)Nbre d'enfants retirés des pires formes de travail							4500			30000	100000
		38. Proportion d'enfants 6-14 ans qui travaillent	National	36.7%	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%	<25%	<15%	<7,5%
Garçons			ND	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%	<25%	<15%	<7,5%	
Filles			ND	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%	<25%	<15%	<7,5%	
<b>AXE 4: BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DÉCENTRALISÉ PARTICIPATIF</b>	<b>DÉCENTRALISATION</b>	39.. Montant du FECL et du FDD (en Milliards de FCFA)	Montant du FDD	6,6	7,3	8,1	9,1	10,1	12,7	>12	>12	>15	>15
			Montant du FECL	3,5	3,8	4	6	4	6	>6	>6	>8	>8
		40.. Part relative des transferts financiers de l'État aux collectivités locales (FDD + FECL) en pourcentage du budget de l'État hors dette		1,80%	2,20%	2,20%	1,90%	1,95%	>2%	>2%	>3%	>3%	
		41. Ratio des transferts de l'État aux collectivités locales sur ressources totales des collectivités locales	26,80%	28,20%	26,10%	26,80%	20%	23%	>30%	>30%	>35%	>35%	
		42. Nombre d'actes transmis par les collectivités locales	3915	3390	5982	6688	2795						

	43. Délais/Date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (FDD et FECL) aux collectivités locales	ND	<9mois	<9mois	<6mois	<6mois	<4mois	<3mois	<3mois	<3mois	<3mois
<b>BONNE GOUVERNANCE</b>	44.. Taux de marchés passés conformément au code des marchés publics.***** (pourcentage de marchés passés en entente directe)	ND	ND	ND	ND	ND	(*)	<20%	<20%		
	45.. Nombre de comptes de gestion reçus par la Cour des comptes / Nombre de comptes de gestion à recevoir (comptes de l'État, comptes régionaux, comptes des établissements publics)	3,40%	4,20%	9,20%	14,00%	15,50%	8,00%	20,00%	30,50%	60%	85%
	<i>46..(**) Durée de dédouanement (heures)</i>										
	<i>47..(**)Durée pour l'export (jours)</i>										
	<i>48..(**)Durée pour l'import (jours)</i>										
	<i>(**)<u>Durée moyenne des procédures judiciaires</u></i>										
	<i>49..(**)Durée d'exécution des décisions de justice</i>										

1. les indicateurs non précédés de (\*\*) ont déjà fait l'objet de consensus dans la mise en œuvre du DSRP 1 et font déjà l'objet de suivi
2. les indicateurs non précédés de (\*\*) et en italique ont été proposés par les acteurs dans le cadre du DSRP 2. La décision définitive pour retenir ces indicateurs et les cibles annuels sera faite après une étude technique (sources, disponibilité, stabilité etc) et une concertation avec tous les acteurs (Cellule DSRP, secteurs, partenaires au développement) , conformément à l'approche mise en œuvre pour retenir la liste restreinte des indicateurs

## Indicateurs de pauvreté par région (en 2005-2006)

Indicateurs de pauvreté		Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tamba	Thiès	Ziguinchor
Le pourcentage de ménage vivant en dessous du seuil de pauvreté (ESAMII 2001-2002)		33,6%	61,5%	46,3%	65,3%	66,5%	36,2%	41,2%	41,2%	56,2%	48,6%	67,1 %
Taux brut de scolarisation source IA/MEN 2004-2005	Global	87%	52,5%	75%	62,06%	92,58%	75,69%	71,2%	94,97%	83,4%	82,8%	103,5%
	Fille	86,4%	51%	76,3%	59,34%	87,51%	72,63%	72,79%	96,08%	83,4%	80,5%	100,0 %
	Garçon	87,6%	Nd	74,6%	66,01%	97,67%	78 ,78%	69,5%	93,8%			106,8 %
Taux d'admission au CI source IA/MEN 2004-2005	Global	90%	51,918%	80,3%	60,7%	85,49%	89,08%	47,58%	83%	82 ,4%	95%	89,09 %
	Fille	89,9%	51,11%	81,45%	nd	85,24%	76,30%	45,91%	85%	48,72%	nd	77,42 %
	Garçon	90,3%	nd	79,15%	nd	85,74%	102,2%	nd	82%	nd	nd	90,73 %
Taux d'achèvement pour l'élémentaire source IA/MEN 2004-2005	Global	Nd	nd	50,71%	37,1%	nd	52%	nd	nd	39,3%	41%	57,74 %
	Fille	Nd	nd	45,43%	nd	nd	nd	nd	nd		nd	41,29 %
	Garçon	Nd	nd	56%	nd	nd	nd	nd	nd		nd	77,52 %
Taux de couverture vaccinal		75%	67%	95%	82,7%	71,3%	83,6%	89 %	65%	57,7%	100%	74 %
Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé		55,46%	87,3%	54,8%	41%	25,8%	50%	34%	49,5%	33,6%	47%	72 %
Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale		0,6%	0,1%	0,9%	0,7%	2%	0,5%	0,6 %	0,5%	0,4%	0,4%	2,2 %
Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/age) chez les enfants de 0 à 5 ans source EDSIV 2005		6%	19,8%	15,9%	11,3%	31,9%	20,7%	28,8%	28,1%	24,8%	13,4%	10,4%
Taux d'accès à l'eau potable	Urbain	72,4%	77,7%	62,6%	nd	27,6%	84%	nd	26%	75%	79%	48%
	rural			36,4%	65%	nd	72%	nd		33,1%	22%	16%
% de la population urbaine ayant accès à l'assainissement		31%	nd	10,5%		nd	27%	nd	16%	nd	nd	8,7 %

Sources des données : ESAM II, 2001/2002, IA/MEN, EDSIV (cf Rapport de la commission Collectivités Locales – Processus de révision du DSRP)

### 6.6. Annexe 6 : Programme d'enquêtes

ENQUETE SOURCE DE COLLECTE	PERIODICITE EN ANNEES	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Norme spéciale de diffusion de données (NSDD)	1							A	A	A	A	A	A	A	A	A
ESAM	5	B					B					B				
RGPH	10		C										C			
ENQUETE DE SUIVI	2						D		D		D			D		D
ENQUETE VILLAGE	2	E				E		E		E		E		E		E
EDS	5				F						F					F
MICS	4							G						G		
ENQUETE EMPLOI	5								H					H		
ENQUETE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS	5				J					J					J	
Enquête sur la couverture végétale	3															

INDICATEURS	PERIODICITE EN ANNEES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indicateur du secteur réel	-		A	A	A	A	A	A	A	A	A
Taux de chômage	5			H				C	H		
Taux de couverture végétal	3										
Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base	3		E		E			C			E
Nombre de ménages ruraux branchés au réseau électrique	2							C			
Taux d'électrification rurale			E		E			C			E
Taux d'alphabétisation	5	D		D		D	B	C	D		D
Taux de couverture vaccinale (DTC3)	5					F		C	G		F
Taux de couverture des consultations prénatales	1					F		C	G		F
Indice de la pauvreté	5	D		D		D	B	C			
Taux d'accès à l'eau potable	2	B	E		E			C			E
% de population ayant accès à l'assainissement en milieu urbain	2	B					B	C			
Proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale	2					F		C			F
Proportion d'enfants de 6-14 ans qui travaillent	2				J			C		J	

Source : CSPLPMEF